





EVALUATION DU PROGRAMME PAYS PNUD EN MAURITANIE POUR LA PERIODE 2018-2022

RAPPORT FINAL

Pays de l'intervention d'évaluation : Mauritanie
Organisation initiant l'évaluation : PNUD/Bureau Pays en Mauritanie
Evaluateur : Antoine Mansour, Chef d'équipe : mansour.antoine@gmail.com
Consultant national : Mohamed Abdi : abdi0501@gmail.com
Calendrier de l'évaluation et date du rapport : 20 septembre 2021 – 30 janvier 2022

Remerciements

Nous tenons, tout d'abord, à adresser nos plus vifs remerciements au Représentant Résident du PNUD en Mauritanie, Monsieur Anthony Ngororona, à la Représentante Résidente Adjointe, Madame Adama Dian Barry, au responsable du suivi évaluation, Monsieur El Hassen Teguedi et leurs équipes pour la bonne organisation de la mission, leur appui constant et leur disponibilité manifestée tout au long de la mission.

Nos remerciements vont, également, aux autorités gouvernementales et en particulier celles du MAEPSP qui ont, aussi, efficacement, contribué au bon déroulement de l'évaluation.

Les différents coordinateurs des projets et les bénéficiaires du CPD 2018-2022 ont été d'un grand appui pour la mission. Nous les remercions, par conséquent, pour leur aide et pour leur temps précieux qu'ils ont bien voulu nous consacrer.

Les autorités administratives locales du Hodh Chargui, notamment le wali et le Hakem de Bassiknou, ont, grandement, contribué à la réussite de notre séjour dans la wilaya et en particulier dans la Moughataa de Bassiknou. Nous les en remercions et leur témoignons notre reconnaissance pour cet important appui.

A tous les responsables et personnes précitées nous exprimons notre gratitude et notre entière reconnaissance pour l'accueil dont nous avons, à chaque fois, fait l'objet et l'appui et la disponibilité qui ne nous ont, jamais, fait défaut durant la durée de l'évaluation du CPD 2018-2022.

Plus généralement nos remerciements s'adressent à toutes les personnes qui ont aidé, de près ou de loin, à la réalisation de notre mission dans de bonnes conditions.

L'équipe d'évaluation

Table des matières

ACRONYMES	6
RESUME EXECUTIF	9
I. INTRODUCTION.....	14
A. Le contexte du CPD 2018 - 2022.....	14
B. Objectifs du programme pays pour la période 2018 – 2022.....	14
II. DESCRIPTION DE L’INTERVENTION	15
III. OBJECTIFS ET ETENDUE DE L’EVALUATION	17
A. Les objectifs	17
1. Objectif général	17
2. Objectifs spécifiques	17
B. Analyse des parties prenantes	18
C. Les projets du CPD à évaluer	18
D. Sources de fonds du CPD 2018 – 2022	20
IV. APPROCHE ET METHODES D’EVALUATION.....	20
A. Principes directeurs de l’évaluation	20
B. La matrice d’évaluation : les critères d’évaluation, les questions évaluatives et les indicateurs	
21	
1. Les critères d’évaluation	21
2. La matrice d’évaluation.....	22
3. Les questions clés d’évaluation	22
C. Les outils de l’évaluation	24
V. PRINCIPAUX RESULTATS DE L’EVALUATION	25
A. PERTINENCE DU CPD	25
B. AXE 1 : EFFICACITE, DURABILITE ET IMPACT	27
1. Efficacité	27
2. Durabilité.....	35
3. Impact	36
C. AXE 2 : EFFICACITE, DURABILITE ET IMPACT	38
1. Efficacité	38
2. Durabilité.....	48

3. Impact	50
D. AXE 3 : EFFICACITE, DURABILITE ET IMPACT	51
1. Efficacité	51
2. Durabilité	56
3. Impact	57
E. EFFICIENCE DU CPD	58
F. VALEUR AJOUTEE DU PNUD	60
VI. CONCLUSIONS PAR AXE : EFFICACITE, DURABILITE ET IMPACT	61
A. AXE 1	61
B. AXE 2	62
C. AXE 3	63
VII. CONCLUSIONS POUR LES 3 AXES : PERTINENCE, EFFICIENCE ET VALEUR- AJOUTEE DU PNUD	64
VIII. ENSEIGNEMENTS TIRES	65
IX. RECOMMANDATIONS	66
A. AXE 1	66
B. AXE 2	67
C. AXE 3	67
X. LES AXES STRATEGIQUES D'ORIENTATIONPOUR LE PROGRAMME 2023 – 2027	68
Annexe 1 : Matrice d'évaluation	71
Annexe 2 : Liste des documents consultés	84
Annexe 3 : Liste des personnes/organisations consultées	86
Annexe 4 : Termes de référence - Evaluation du Programme Pays PNUD en Mauritanie pour la période 2018-2022	88
Annexe 5 : Tableaux de résumé des déductions	97
Annexe 6. Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Mauritanie (2018-2022)	<u>104</u>

Liste des tableaux

Tableau 1 : Source de fonds du budget du CPD 2018 – 2022 (US Dollars)	19
Tableau 2. Dépenses et budget du CPD 2018 – 2022 par axe.....	58

ACRONYMES

ACCORD	Association de Coopération et de Recherches pour le Développement
ADR	Evaluation des Résultats de Développement
AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activités Génératrices de Revenu
ALPC	Arme Légère de Petit Calibre
AMCC	Alliance Mondiale contre la Changement Climatique
ANAPEJ	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
ANSADE	Agence Nationale de la Statistique et des Analyses Démographiques et Economiques
APE	Accord de Partenariat Economique
Art Gold	Appui aux Réseaux Territoriaux pour la Gouvernance Locale et le Développement
BAD	Banque Africaine de développement
BM	Banque Mondiale
BMZ	Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement
CAD	Comité d'Aide au Développement
CCIAM	Chambre de Commerce et d'Industrie et de l'Agriculture en Mauritanie
CDCG	Comité Départemental de Gestion des Crises
CDHAHRSC	Commissariat chargé, de l'Action Humanitaire des Droits de l'Homme et des Relations avec la Société Civile
CE	Centre d'Ecoute
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CMAF	Centre Mauritanien d'Analyse des Politiques
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
CPD	Country Program Document (Document du Programme Pays)
CRPCG	Comité Régional de Prévention et de Gestion des Crises
CS	Chef de Service
DGSCGC	Délégation Générale à la Sécurité Civile et à la Gestion des Crises
DEL	Développement Economique Local
DEME	Direction de l'Electricité et de la Maitrise de l'Energie
DG	Directeur Général
DGA	Directeur Général Adjoint
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales
DGESR	Direction Générale de l'Evaluation et du Suivi des Réformes
DGI	Direction Générale des Impôts
DGJ	Direction Générale de la Jeunesse
DGPESD	Direction Générale de la Politique Economique et des Stratégies de Développement
DH	Droits de l'Homme
DSC	Direction de la Stratégie et de la Coopération
EDS	Enquête Démographique sur la Santé
ESD	Ensemble pour la Solidarité et le Développement
EPCV	Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FMI	Fonds Monétaire Internationale
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
GTD	Groupe de Travail Départemental

GTR	Groupe de Travail Régional
GBO	Gestion Basée sur les Objectifs
GIZ	Agence Allemande de Coopération Internationale
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
IRENA	Agence Internationale des Energies Renouvelables
MAEPSP	Ministère des Affaires Economiques et de Promotion des Secteurs Productifs
MASEF	Ministère des Affaires Sociales de l'Enfance et de la Famille
MCJS	Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MJ	Ministère de la Justice
MPME	Ministère du Pétrole des Mines et de l'Energie
MST	Maladie Sexuellement Transmissible
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODD	Objectifs de Développement Durable
ODH	Organisation des Droits de l'Homme
OGE	Organisation de Gestion des Elections
OIM	Organisation Internationale des Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONA	Ordre National des Avocats
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONS	Office National de la Statistique
OSC	Organisation de la Société Civile
OSV	Observatoire de Suivi des Vulnérabilités
OXFAM	Oxford Committee for Famine Relief
PAGOURDEL	Programme d'Appui à la Gouvernance Régionale et au Développement Economique Local
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDC	Plan de Développement Communal
PDEL	Plan de Développement Economique Local
PERZI	Projet d'Electrification Rurale des Zones Isolées
PAMAJ	Projet d'Appui à la Modernisation et à l'Accessibilité à la Justice
PNDDH	Programme National de Déminage et de Développement Humain
PNUAD	Plan cadre des Nations Unies pour le Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROPEP	Programme Prioritaire Elargi du Président de la République
PTFs	Partenaires Techniques et Financiers
QE	Question d'Evaluation
REFELA	Réseau des Femmes Elues Locales
RMO	Rapport de Mise en Œuvre
RRC	La Réduction des Risques de Catastrophes
SAFIRE	Projet Sécurité Alimentaire, Formation, Insertion et Résilience
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SCAP-RU	Système Communautaire d'Alerte Précoce et Réponse aux Urgences
SCRAPP	Stratégie de Croissance Régionale Accélérée et de Prospérité Partagée
SG	Secrétaire Général
SNEDL	Stratégie Nationale de Développement Economique Local

SNIG	Stratégie Nationale de l'institutionnalisation du genre
TDRs	Termes de Référence
TIC	Technologie de l'Information et de Communication
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNPM	Union du Patronat Mauritanien
USAID	Agence Américaine du Développement International

RESUME EXECUTIF

I. Objectifs du programme pays pour la période 2018 – 2022

Le CPD s'articule autour de trois priorités de développement de la Mauritanie : (1) La réalisation d'une croissance forte, inclusive et durable intégrée dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques (Axe 1) ; (2) L'amélioration de la gouvernance, le renforcement des capacités institutionnelles et la lutte contre la radicalisation et la menace sécuritaire (Axe 2) ; et (3) La promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et de la résilience face aux catastrophes et au changement climatique (Axe 3).

II. L'évaluation : objectifs, approche et méthodes

L'objectif général de l'évaluation est d'apprécier la manière avec laquelle les engagements politiques et stratégiques pris par le PNUD Mauritanie à travers le CPD 2018-2022 ont été respectés et dans quelle mesure les niveaux d'atteinte des effets du programmes du PNUD ont contribué ou contribuent à l'atteinte des effets du CPD et des objectifs nationaux durant la période 2018 -2022. L'évaluation porte une attention particulière au degré d'application des principes programmatiques du PNUD (approche basée sur les droits humains, égalité des genres, normes sociales et environnementales, et gestion axée sur les résultats).

L'évaluation est basée sur les cinq critères d'évaluation (OCDE-CAD), à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact. L'équipe d'évaluation a ajouté un autre critère aussi important : la valeur ajoutée du PNUD et sa complémentarité et synergie avec les programmes/interventions des bailleurs de fonds et organisations internationales. Une matrice d'évaluation a été préparée.

Les principaux outils de collecte d'information qui ont été utilisés par la mission sur le terrain comprennent :

- Revue de documents : les documents de projets, rapports annuels, rapports d'évaluation, etc...
- Entrevues : Des rencontres ont été organisées avec le PNUD et les parties prenantes. La visite du terrain a été conduite à Nouakchott, et dans les wilayas d'Assaba, Brakna et Hodh El Charqui.
- Groupes de discussion : L'équipe d'évaluation a organisé des groupes de discussion avec les bénéficiaires du programme à Nouakchott et dans les wilayas mentionnées plus-haut.

III. Résultats principaux de l'évaluation

A. Pertinence du CPD

Le CPD 2018 – 2022 est aligné aux priorités de la stratégie nationale de développement et les priorités nationale du pays ainsi que des autres stratégies pertinentes du PNUD. Le dessein du programme répond aux nécessités des bénéficiaires, plus particulièrement la réduction de la pauvreté, la création d'emploi et la réduction du chômage. Le CPD réussit à s'adapter aux changements de contexte et besoins émergents des parties prenantes et a prouvé sa flexibilité en s'adaptant à deux changements : le Programme prioritaire élargi du Président de la République (PROPEP) et la pandémie. Le CPD accorde une place particulière à la question du genre et aux interventions visant la réduction de l'inégalité entre les hommes et les femmes.

B. Axe 1 : Efficacité, durabilité et impact

1. Efficacité

Le programme pays du PNUD 2018 – 2022 a été efficace dans l'amélioration des capacités du système de planification, de coordination et de programmation budgétaire de la Mauritanie, ainsi que dans le

renforcement des capacités nationales dans la mise en œuvre des politiques publiques afin de réaliser les objectifs de développement durable. Les autorités nationales confirment que le PNUD est un acteur important de par son appui en expertise et son concours financier. Le CPD a été aussi efficace dans la mise en place de cellules régionales de planification et de suivi de la pauvreté dans toutes les Wilayas. Cependant, le suivi et l'évaluation de politiques publiques n'ont pu être achevés durant la période 2018 – 2021 en raison du retard dans la création d'une unité spéciale de suivi et d'évaluation au ministère de l'économie.

Le Programme a été moins efficace dans la réduction de la pauvreté, la création de meilleures possibilités d'emploi et des moyens de subsistance pour les groupes marginalisés (femmes et jeunes). Le PNUD a été cependant efficace dans le lancement de plusieurs activités favorisant les femmes. Des progrès évidents ont été accomplis par l'ANSADE dans la désagrégation des données de l'emploi et de la pauvreté par sexe et âge, alors que l'observatoire de l'emploi n'est pas encore fonctionnel.

2. Durabilité

Le renforcement des capacités des institutions nationales chargées des affaires économiques et des finances a prouvé l'existence d'une appropriation nationale des résultats acquis et de la mise en œuvre des réformes mais sa durabilité à long-terme dépendrait de la mesure dans laquelle le PNUD et autres partenaires internationaux continueront à accompagner les institutions nationales à consolider les résultats acquis dans le futur.

3. Impact

Le CPD a contribué légèrement à la réduction de la pauvreté, du chômage et des inégalités de niveau de vie entre 2014 et 2019. L'impact est plus évident au niveau du changement social dans la mesure où le programme a induit des changements sur l'autonomisation des femmes et leur intégration dans la société, en plus de l'augmentation de leur confiance en elles-mêmes.

C. Axe 2 : Efficacité, durabilité et impact

1. Efficacité

Le développement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs de la justice, en matière d'application des lois, a été moyennement efficace, car le projet *Appui à la Modernisation et à l'Accessibilité de la Justice* n'a pas encore été officiellement lancé depuis la signature de sa convention de mise en œuvre fin 2020. Cependant, le PNUD a été efficace dans son appui à la promulgation de la loi qui introduit la procédure déclarative pour les Associations.

Le CPD 2018-2022 a été efficace pour ce qui est du rôle important joué par les femmes aux élections et leur participation comme candidates aux élections locales et nationales. Le CPD a été efficace dans la consolidation de la culture démocratique parmi les jeunes à travers les centres d'écoute qui ont joué un rôle important d'implication des jeunes à la vie publique et leur sensibilisation sur des aspects divers. La commission électorale nationale indépendante (CENI) qui organise les élections a vu ses capacités renforcées lors de l'élaboration d'un code électoral. Quant à l'Assemblée nationale, unique chambre du Parlement, ses capacités dans la lutte contre la corruption ont été aussi consolidées.

Le CPD a été efficace dans le renforcement de la gouvernance régionale et du développement local dans les wilayas ciblées par le PAGOURDEL et, plus particulièrement, le renforcement des capacités des acteurs de l'administration publique et des collectivités locales dans l'utilisation des outils de planification.

Le CPD a été, aussi, efficace dans la mesure où les jeunes et les femmes au niveau national et dans les zones frontalières ont acquis une meilleure connaissance des dangers de la radicalisation et du terrorisme. Les services de base dont bénéficient les réfugiés maliens installés en Mauritanie et notamment à Mbera ont aussi contribué à la réduction des tensions avec les populations autochtones. Le PNUD a contribué d'une manière significative au renforcement des capacités des autorités locales pour promouvoir conjointement la sécurité communautaire et la cohésion sociale, et qui est traduit par la capacité du

personnel de gestion des frontières à collaborer, efficacement, avec les populations locales sur les questions sécuritaires.

2. Durabilité

La durabilité des actions du CPD au titre de la promotion de la Justice ne peut être évaluée au stade actuel d'avancement de la mise en œuvre du projet. Les actions de promotion des Droits de l'homme entreprises, cependant, peuvent être considérées comme durables. La durabilité de l'appui du CPD à la CENI et l'Assemblée nationale n'est pas évidente eu égard au renouvellement cyclique des députés et membres de la CENI. Certains acquis tels le projet de code électoral peuvent constituer des actions durables.

Les centres d'écoute ont prouvé avoir une certaine durabilité et appropriation en vue de la participation croissante des femmes et des jeunes à la vie publique. La durabilité des renforcements de la décentralisation est reflétée dans les outils de planification mis en place dans les différentes wilayas, cependant, cette durabilité dépendrait, dans une large mesure, de la capacité des administrations régionales à mettre en œuvre les plans de développement. La durabilité des réalisations en matière de sécurisation et gestion des frontières est reflétée par la continuité des activités des comités de coordination et leur appropriation des interventions relatives à la sécurisation des frontières.

3. Impact

L'impact de l'axe 2 est reflété essentiellement par l'évolution de l'indice de corruption qui est passé de 27% en 2016 à 29% en 2020 avec une nette amélioration du rang de la Mauritanie au niveau mondial. L'impact sur la participation des femmes dans la vie politique et leur autonomisation croissante est évident. Les centres d'écoutes ont commencé à attirer un nombre croissant de jeunes des deux sexes au niveau des communautés locales.

D. Axe 3 : Efficacité, durabilité et impact

1. Efficacité

Il y a évidence que le programme pays du PNUD a montré son efficacité dans le renforcement des capacités techniques, financières et organisationnelles des institutions nationales pour assurer la coordination opérationnelle en matière d'environnement, de protection de l'écosystème et de gestion efficace des risques de catastrophe, quoique l'intervention a couvert essentiellement l'environnement au détriment des autres domaines relatifs à la sécurité alimentaire, la santé humaine et animale et les relations sociales.

Les communautés vulnérables ont bénéficié de l'appui du PNUD dans l'amélioration de leurs moyens de subsistance et de résilience grâce à une gestion efficace des risques de catastrophes. L'efficacité du CPD est évidente dans la mise en œuvre de projets d'électrification des zones les plus démunies, particulièrement à travers l'utilisation des énergies renouvelables, bien que l'effet reste limité à des interventions pilotes.

Le PNUD a été efficace dans sa réponse au Covid 19 à travers l'élaboration et la mise en œuvre du plan de riposte en coopération étroite avec le ministère de la santé.

2. Durabilité

Le PNUD a réussi à assurer une certaine pérennité à travers l'institutionnalisation des bénéfices de son appui au renforcement des capacités des institutions nationales et des comités communautaires, et qui a pris la forme de la mise en place d'un mécanisme de surveillance et d'alerte précoce. Il n'y pas de doute que la stratégie du PNUD en matière des énergies renouvelables a contribué à la durabilité de ses interventions.

3. Impact

Les travaux de constructions et de réhabilitations liés à la lutte contre les risques de catastrophes ont eu un impact sur la création d'emploi ainsi qu'à la résilience des communautés locales. Le CPD a eu un impact

sur le développement des énergies renouvelables dont la part est montée de 32% de la production totale d'énergie du pays en 2015 à 40% en 2021.

E. Efficience du CPD

Les organisations nationales rencontrées par l'équipe d'évaluation sont presque unanimes concernant la lourdeur des procédures du PNUD en ce qui concerne les contrats, le recrutement, la passation de marchés, les paiements, etc... Les retards sont aussi dus à la réactivité parfois lente de la partie nationale. Avec l'apparition de la pandémie du COVID-19, beaucoup d'activités ont été annulées. Quant au budget du CPD, il est important de noter que la part de l'axe 1 dans le budget total ne dépasse pas 15%, ce qui montre que la réduction de la pauvreté et la création d'emplois n'ont pas été considérées comme une priorité.

F. Valeur ajoutée du PNUD

Les agences des Nations Unies opérant en Mauritanie ont été unanimes quant au rôle primordial du PNUD dans la coordination des interventions des agences des Nations Unies en Mauritanie et dans l'efficacité de cette coordination ainsi que dans les multiples domaines de collaboration entre le PNUD et les agences des Nations Unies. La force du PNUD en tant qu'agence multi-sectorielle est considérée aussi comme une faiblesse, car le PNUD entre en compétition avec les autres agences des Nations unies, plus particulièrement au niveau de la mobilisation de ressources des bailleurs de fonds. Le PNUD aurait, par conséquent, besoin de se positionner et de focaliser ses interventions au lieu de toucher à plusieurs domaines.

IV. Synthèse globale sur la question du Genre

L'analyse des résultats du CPD atteste de l'efficacité des interventions du PNUD dans la réduction des inégalités de genre en Mauritanie et dans l'institutionnalisation du genre dans les différents départements ministériels, alors que les cellules genre établies dans les ministères ne sont pas toutefois opérationnelles. Le PNUD a été efficace dans la création de meilleures possibilités d'emploi pour les femmes à travers le lancement de plusieurs activités génératrices de revenus. Le programme a induit des changements sur l'autonomisation des femmes et leur intégration dans la société, en plus de l'augmentation de leur confiance en elles-mêmes. Les femmes déclarent avoir une reconnaissance de leur rôle dans la société leur conférant, désormais, un positionnement nouveau dans leurs communautés.

Les interventions du PNUD ont contribué à la participation accrue des femmes et des jeunes à la vie politique. Le plaidoyer en faveur de la participation politique des femmes mobilise d'importants groupes de la société. Avec l'appui du PNUD, les femmes ont joué un rôle important dans les projets de sécurisation des frontières au Hodh El Charqui notamment et dans la prévention et, d'une manière générale, la lutte contre le radicalisme et l'extrémisme violent en Mauritanie.

Les interventions du PNUD ont contribué à améliorer les capacités des femmes, des jeunes à faire face aux risques de catastrophes. Les femmes ont pu ainsi jouer un rôle important dans les comités communautaires d'alerte précoce. Les AGR appuyées par le Programme ont permis aux femmes d'améliorer leur résilience face aux risques climatiques. Cependant, l'évaluation qui a été conduite sur les Minigrids montre que le projet est très peu entreprenant en matière de genre, de droits humains et d'inclusion sociale.

V. Recommandations

A. Axe 1

1. Mettre sur pied un programme de promotion et de soutien aux PME, d'entrepreneuriat et d'innovation, et plus particulièrement l'entrepreneuriat féminin et des jeunes. Cela nécessiterait le renforcement de la capacité des institutions intermédiaires du secteur privé afin d'assurer la durabilité de ce programme.

2. Développer un programme de réduction de la pauvreté et de création d'emplois à travers le développement des chaînes de valeur plus particulièrement dans le secteur agricole, l'élevage et la pêche. La création d'emplois et de revenus est la condition sine qua non pour faire face aux causes profondes du radicalisme.

B. Axe 2

1. Renforcer la consolidation de l'Etat de droit, des droits de l'Homme, de la paix et de la sécurité à travers la modernisation du secteur de la justice, la participation plus importante des jeunes et des femmes aux élections et à la vie publique et le renforcement de leur rôle dans la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent.

2. Renforcer la capacité des administrations régionales, de la société civile et des communautés locales à s'engager pleinement dans les processus de planification du développement local, à travers l'identification et l'évaluation des besoins des groupes cibles/bénéficiaires, la traduction des besoins dans la formulation et la mise en œuvre d'un plan de développement avec des objectifs, activités et indicateurs bien définis, et budget correspondant, et enfin à travers le suivi et l'évaluation.

3. Formuler un programme de renforcement des capacités des organisations de la société civile afin qu'elles puissent contribuer plus efficacement au développement économique et social du pays.

C. Axe 3

1. Le PNUD doit continuer son accompagnement des comités communautaires d'alerte précoce dans la collecte de l'information dans les domaines suivants : la sécurité alimentaire, la santé humaine, la santé animale, la nutrition des enfants de 0 à 5 ans, les relations sociales et l'environnement. Cet appui doit couvrir les administrations régionales concernées par les informations collectées afin de les accompagner dans la mise en œuvre d'une réponse adéquate dès la survenue de changements dans un des domaines cités plus-haut.

2. Dans le futur CPD, le PNUD doit être plus présent, de préférence en tant qu'agence de coordination et de mobilisation des différents partenaires, dans la mise en œuvre du Plan national du développement sanitaire- PNDS (2021- 2030). Le rôle du PNUD serait aussi d'amener les partenaires à s'aligner au PNDS.

3. Préserver l'environnement et assurer le Développement durable à travers l'accompagnement des efforts institutionnels de limitation des effets du changement climatique, le renforcement des systèmes de prévention et d'alertes dans le cadre de la gestion des catastrophes naturelles et la préservation de l'environnement face au développement des activités industrielles, minières, halieutiques et gazières.

I. INTRODUCTION

A. Le contexte du CPD 2018 - 2022

Le contexte dans lequel le CPD 2018-2022 de la Mauritanie a été formulé était caractérisé par la présence de disparités géographiques et d'inégalités entre les sexes, notamment dans les domaines de l'emploi, de la formation professionnelle, de la prise de décisions politiques et de l'accès aux capitaux et aux services de base. Le chômage touchait principalement les femmes et les jeunes (19 % pour les femmes et 21 % pour les jeunes de 14 à 34 ans en 2014)¹ alors que les secteurs de l'agriculture et de la pêche, qui absorbent la majorité de la main-d'œuvre locale, enregistraient de faibles taux de production et restaient vulnérables aux effets du changement climatique. Les disparités entre les zones rurales et les zones urbaines étaient dues, en partie, à une répartition inégale des ressources, au manque de compétitivité et de diversification économiques, et à une mauvaise gouvernance. Au nombre des autres défis figuraient un contrôle parlementaire médiocre, une faible participation des acteurs concernés à la planification du développement local, la corruption et un manque de transparence².

La Mauritanie était aussi vulnérable aux catastrophes liées au changement climatique alors que les autorités nationales avaient une faible capacité de coordination, de préparation et d'intervention en cas de situation d'urgence. Pour atténuer le risque lié au changement climatique, la Mauritanie avait réalisé des progrès dans le secteur de l'énergie en élaborant et en adoptant la Stratégie nationale de développement des énergies renouvelables, bien que les populations rurales en bénéficiaient le moins, 5 % seulement d'entre elles ayant accès à l'électricité.

En ce qui concerne la gouvernance politique, la représentation des femmes dans les différents échelons gouvernementaux, y compris dans le Parlement était à améliorer. Le pays se heurtait à des défis majeurs en ce qui concerne l'accès à la justice et la fourniture de services judiciaires, en particulier lorsqu'il s'agit des droits des femmes. Les insuffisances en matière de gouvernance, le manque de perspectives d'emploi et la porosité des frontières nationales entraînaient une hausse des activités illicites telles que le trafic d'armes, de drogues et d'êtres humains, auxquelles venaient s'ajouter la radicalisation, le terrorisme et la migration illégale. Les zones touchées par la radicalisation se trouvent non loin des frontières avec le Mali. Les taux de pauvreté y sont élevés et la fourniture de services sociaux et d'infrastructures publiques piètre. Les jeunes et les femmes de ces zones étaient particulièrement vulnérables. La paix, la sécurité et la lutte contre le terrorisme étant les principaux défis de la Mauritanie, le gouvernement avait approuvé la Stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale.

B. Objectifs du programme pays pour la période 2018 – 2022

Le programme de pays (CPD) pour la Mauritanie avait pour objectifs d'appuyer la stratégie de développement à long terme, de promouvoir une économie et une société sans exclusion (y compris la

¹ Enquête nationale sur les conditions de vie des ménages, 2014

² Descriptif de programme de pays (CPD) pour la Mauritanie (2018-2022)

croissance économique durable et partagée) et de briser les cycles de l'inégalité et de la pauvreté, en particulier dans les zones rurales où les populations sont les plus vulnérables.

A travers le CPD 2018-2022, le PNUD a envisagé d'apporter son soutien aux stratégies nationales et sectorielles de la Mauritanie, en particulier son soutien à la nouvelle vision stratégique du développement, la SCAPP pour la période 2016-2030. Cette stratégie qui cadre avec les ODD couvre tous les domaines pouvant directement ou indirectement contribuer à la lutte contre la pauvreté en Mauritanie. L'État mauritanien entendait réaliser les objectifs du SCAPP en menant les actions suivantes : i) faciliter le dialogue politique ; ii) réformer le climat des affaires ; iii) promouvoir les secteurs qui constituent les moteurs de l'économie ; et iv) élaborer un programme social reposant sur la qualité de l'éducation et des services de santé. Le PNUD a envisagé d'apporter son soutien dans les domaines où il dispose d'un avantage comparatif, notamment la croissance inclusive et durable, la bonne gouvernance (principalement en matière de justice, de lutte contre la corruption et de contrôle parlementaire) et la meilleure gestion des ressources naturelles.

Le CPD s'articule autour de trois priorités de développement de la Mauritanie :

- (1) La réalisation d'une croissance forte, inclusive et durable intégrée dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques ;
- (2) L'amélioration de la gouvernance, le renforcement des capacités institutionnelles et la lutte contre la radicalisation et la menace sécuritaire ; et
- (3) La promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et de la résilience face aux catastrophes et au changement climatique.

II. DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

Le programme du PNUD repose sur trois domaines thématiques : i) construction d'une croissance durable et sans exclusion intégrée à la conception et à l'exécution des politiques publiques par les institutions nationales chargées de la planification économique, ii) amélioration de la gouvernance et des capacités institutionnelles et lutte contre la radicalisation et les menaces à la sécurité, et iii) promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et de la résilience face aux catastrophes et aux changements climatiques. La stratégie est tributaire des liens entre ces trois axes.

Axe 1 : Croissance forte, durable et sans exclusion

L'axe 1 vise à la réalisation des trois produits suivants :

Produit 1. 1 : Les institutions nationales chargées des affaires économiques ont la capacité d'élaborer des stratégies et d'assurer la coordination intersectorielle, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation de politiques publiques soucieuses de l'égalité des sexes qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

Produit 1. 2 : Les groupes marginalisés (femmes et jeunes) dans les zones cibles ont de meilleures possibilités d'emploi.

Produit 1.3 : Les institutions ont accru leurs capacités et leurs compétences en matière de production et de diffusion de données ventilées et d'analyses de la vulnérabilité afin d'assurer un suivi régulier des niveaux de réalisation, y compris la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée.

Axe 2 : Amélioration de la gouvernance et des capacités institutionnelles et de la lutte contre la radicalisation et les menaces à la sécurité

L'axe 2 consiste en produits suivants :

Produit 2.1 : Les acteurs de la justice ont les capacités techniques et organisationnelles nécessaires en matière d'application des lois.

Produit 2.2 : Les acteurs des droits de l'homme des organisations de la société civile ont les capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour aider les victimes.

Produit 2.3 : Les groupes vulnérables (femmes, personnes extrêmement pauvres, personnes handicapées, victimes des séquelles de l'esclavage) ont accès à des services d'assistance juridique.

Produit 2.4 : Les acteurs de l'administration publique et des collectivités locales dans neuf wilayas (régions) ont les capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des politiques de développement tenant compte des disparités entre les sexes au niveau infranational.

Produit 2.5 : Des femmes et des jeunes participent comme candidates aux élections locales et nationales.

Produit 2.6 : Les jeunes et les femmes au niveau national et dans les zones frontalières ont une meilleure connaissance des dangers de la radicalisation et du terrorisme.

Axe 3 : Promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et de la résilience face aux catastrophes et aux changements climatiques

L'axe 3 comprend les produits suivants :

Produit 3.1 : Les institutions nationales ont les capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour assurer la coordination opérationnelle en matière d'environnement, la protection de l'écosystème et la gestion efficace des risques de catastrophe

Produit 3.2 : Les communautés vulnérables disposent de capacités, de ressources et d'un environnement propice pour améliorer la résilience des acquis du développement socioéconomique et des moyens de subsistance grâce à une gestion efficace des risques de catastrophes et des risques climatiques.

Produit 3.3 : Les acteurs nationaux disposent des capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour bien intégrer la réduction des risques de catastrophes et des risques liés aux changements climatiques, aux politiques et stratégies de développement et pour promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables.

Produit 3.4 : Les institutions nationales et les communautés rurales conçoivent et appliquent des modèles durables en matière d'accès à des sources d'énergie renouvelable.

Produit 3.5 : Les institutions nationales disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires à la gestion efficace des ressources en eau, compte tenu de la problématique hommes-femmes.

III. OBJECTIFS ET ETENDUE DE L’EVALUATION

A. Les objectifs

1. Objectif général

L’objectif général de l’évaluation est d’apprécier la manière dans laquelle les engagements politiques et stratégiques pris par le PNUD Mauritanie à travers le CPD 2018-2022 ont été respectés et dans quelle mesure les niveaux d’atteinte des effets du programmes du PNUD ont contribué ou contribuent à l’atteinte des effets du CPD et des objectifs nationaux durant la période 2018 -2022. L’évaluation porte une attention particulière au degré d’application des principes programmatiques du PNUD (approche basée sur les droits humains, égalité des genres, normes sociales et environnementales, gestion axée sur les résultats, et le renforcement des capacités).

2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l’évaluation consistent à :

- Evaluer le degré d’atteinte des résultats et effets attendus du CPD 2018-2022 et fournir en retour, les éléments nécessaires au PNUD pour répondre à ses obligations traditionnelles en termes de redevabilité vis-à-vis du Gouvernement et de tous ses partenaires techniques et financiers y compris les Bailleurs et les bénéficiaires cibles.
- Identifier et analyser les principaux facteurs internes et externes ayant favorisé ou entravé l’atteinte des objectifs du CPD et se prononcer sur l’importance des synergies développées et le degré d’implication des différents acteurs dans la réalisation des produits servant l’effet recherché.
- Examiner la pertinence de la stratégie de partenariat utilisée, les modalités d’établissement et de mise en œuvre des accords de partenariat entre le PNUD et les Agences SNU d’une part, et d’autre part, entre le PNUD et les autres partenaires multi-bilatéraux ; se prononcer sur le bien-fondé de la concentration de l’assistance du PNUD pour l’atteinte des objectifs visés à travers le CPD 2018-2022.
- Fournir au Bureau Pays PNUD Mauritanie les recommandations/orientations stratégiques et programmatiques les plus pertinentes issues de l’analyse du contexte actuel et futur, des enseignements communs, les leçons apprises ainsi que les expériences utiles pour la formulation du nouveau programme pays (CPD 2023-2027).

L’équipe d’évaluation a, en outre, vérifié :

- Si les questions d’égalité des sexes et d’environnement ont été incorporées ; si les ODD et leurs interactions ont été identifiés.

- Si le principe « Leave No-One Behind » et l'approche basée sur les droits ont été pris en compte lors de l'identification/la formulation des documents, et à quel degré celles-ci se sont retrouvées dans la mise en œuvre, la gouvernance et la supervision du Programme.

B. Analyse des parties prenantes

Les parties prenantes du programme sont :

- Les agences gouvernementales et leurs démembrements: le Ministère des Affaires Economiques et la Promotion des Secteurs Productifs ; le Ministère des Finances ; le Ministère de la Justice ; le Commissariat aux Droits de l'Homme ; le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille ; le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ; le Ministère de la Jeunesse et des Sports ; le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement ; le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ; la Direction de l'Electricité et de la Maitrise de l'Energie (DEME) ; le Ministère de l'Agriculture ; le Ministère de la Pêche ; Ministère de l'Education et de la Réforme ; Ministère de la Santé ; Ministère de la Transformation Numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration ; Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ; Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports ; Le Secrétariat Exécutif National de Lutte Contre le SIDA (SENLS) ; Le Programme National de Déminage Humanitaire (PNDH) ; l'Agence Nationale de la Statistique et des Analyses Démographiques et Economiques ; la Commission Nationale des Droits de l'Homme ; la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ; les autorités régionales (Wali , Hakem), les élus (maires, présidents des conseils régionaux, parlementaires) ; la Délégation Générale à la Sécurité Civile et à la Gestion des Crises (DGSCGC) ; la Coordination des Projets d'Emploi (CPE) ; la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT).
- Les organisations de la société civile : les organisations de défense des droits de l'homme, les associations locales de jeunes et de femmes et les communautés locales, ainsi que les organisations du secteur privé telles que l'Union Nationale du Patronat de Mauritanie (l'UNPM), la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture en Mauritanie (la CCIAM), la Jeune Chambre de Commerce, les associations de jeunes entrepreneurs.
- Les partenaires techniques et financiers : l'Union Européenne ; BMZ, Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement ; GIZ ; la Banque Mondiale ; German Development Bank ; le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) ; l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ; la Banque Africaine de Développement ; et le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le Programme Alimentaire Mondial (PAM). Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), et autres agences du Système des Nations Unies (SNU).

C. Les projets du CPD à évaluer

Les projets du CPD à évaluer sont présentés dans le tableau suivant :

Axe 1 : Promouvoir une croissance forte, durable et sans exclusion	Axe 2 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions	Axe 3 : Renforcement de la gouvernance : Bonne gestion de l'environnement
---	--	--

Projet d'appui à la réalisation et au suivi des objectifs pauvreté-environnement de la SCAPP et des politiques sectorielles en relation avec les ODDs en Mauritanie (APE – accord de Partenariat économique - Mauritanie) (aussi Effet 3)	Programme d'Appui à la Gouvernance Régionale et au Développement Local (PAGOURDEL)	Projet d'appui à la réalisation et au suivi des objectifs pauvreté-environnement de la SCAPP et des politiques sectorielles en relation avec les ODDs en Mauritanie (APE – accord de Partenariat économique –Mauritanie (aussi Effet 1)
Appui au renforcement des capacités favorables à une croissance inclusive	Prévention et résolution des conflits entre les populations hôtes et les réfugiés dans le Hodh El Chargui »	Renforcement des capacités locales pour la prévention des conflits dans la Moughataa de Bassiknou (aussi Effet 2)
Appui au renforcement des capacités favorables à une croissance inclusive phase II	Projet d'appui à la modernisation et l'accessibilité de la Justice	Promouvoir des mini-réseaux dans les provinces mauritaniennes à l'aide de technologies hybrides (MINIGRIDS)
Promouvoir des emplois et d'autres moyens de subsistance respectueux de l'environnement	Renforcement des capacités de gestion des frontières et accès à la sécurité pour la lutte contre le terrorisme dans la région du Hodh El Chargui	Programme « Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC) Mauritanie : Enclencher un processus de résilience en matière de sécurité alimentaire »
	Appui à la promotion de la culture démocratique et participation citoyenne	Projet d'appui à la Campagne de distribution de MILDA 2020
Zakat for SDG in Mauritania	Soutien aux Institutions Démocratiques et Modernisation de l'administration publique	Renforcer la résilience communautaire et la sécurité humaine des communautés vulnérables en milieu urbain grâce à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030
	Gestion des Frontières pour la stabilité et la sécurité humaine dans le SAHEL	Strengthening multi hazard disaster preparedness in Mauritania to build resilience among vulnerable populations
	Promotion de la participation politique des femmes en Mauritanie	Projet de renforcement de la capacité de résilience et de préparation des populations vulnérables face aux risques de catastrophes multiples en Mauritanie
	Peace Building Fund Bassiknou	Assistance Préparatoire Protection Environnement
	Projet d'appui au programme national du volontariat	Plan de riposte covid-19 – Mauritanie Programme Fonds Mondial Lutte Contre le Sida

D. Sources de fonds du CPD 2018 – 2022

Le budget total du PNUD pour la période 2018 – 2022 s'élève à environ 38 millions de dollars. Le budget a été financé essentiellement par le PNUD qui a contribué environ le tiers du budget, et par les agences des Nations Unies et la Mauritanie qui ont contribué chacun environ le quart du budget. Le reste du budget (16.7%) a été financé essentiellement par le Multi Partner Trust Fund, l'Union européenne et la GEF.

Tableau 1 : Source de fonds du budget du CPD 2018 – 2022 (US Dollars)

Sources de fonds du budget	2018	2019	2020	2021	Total	En % du budget total
UN Agencies	1,974,735	3,203,329	2,043,443	2,335,058	9,556,565	25.0
UNDP Regular Resources	1,776,509	1,891,943	4,001,297	4,730,284	12,400,033	32.4
GEF	606,260	340,000	295,142	243,104	1,484,506	3.9
European Union	521,760	346,125	315,798	487,369	1,671,052	4.4
Multi Partner Trust Funds	233,748	508,407	1,478,167	713,831	2,934,153	7.7
Mauritania	185,447	145,197	4,476,033	5,073,345	9,880,022	25.9
Austria		16,200	7,560	10,209	33,969	0.1
Luxembourg		8,100			8,100	0.02
Spain				251,000	251,000	0.6
TOTAL	5,298,459	6,435,001	12,617,440	13,844,200	38,195,100	100.0

Source : PNUD

IV. APPROCHE ET METHODES D'EVALUATION

L'évaluation a été conduite d'une manière hautement participative, comme le reflètent les outils de collecte de l'information et les entretiens avec les parties prenantes. Le processus d'évaluation a été mené en trois phases : une phase de démarrage (ou lancement), une phase de terrain et une phase de synthèse.

A. Principes directeurs de l'évaluation

L'équipe d'évaluation s'est engagée à respecter les principes directeurs suivants de l'évaluation :

- ✓ Appropriation des parties prenantes. L'équipe d'évaluation a entrepris une consultation complète impliquant autant de parties prenantes pertinentes que possible au cours de la phase du terrain. Elle a veillé à ce que les principaux partenaires et intervenants connaissent et soutiennent les

objectifs de l'évaluation. L'équipe a développé une conception d'évaluation qui engage les parties prenantes clés dans la mesure du possible dans un processus participatif.

- ✓ Respect des analyses, observations et expériences des bénéficiaires et acteurs locaux. L'équipe d'évaluation a veillé à ce que l'évaluation soit entreprise avec le plus haut niveau de confidentialité et d'intégrité ainsi que dans le respect des différences de culture, de coutumes, de croyances religieuses et de pratiques de toutes les parties prenantes.
- ✓ Professionnalisme, transparence et données fondées sur des preuves : ce principe s'équilibre avec l'indépendance et l'assurance qui sont requises pour une évaluation objective et constructive. Dans la mesure du possible, l'équipe d'évaluation a assuré la triangulation des résultats à travers différentes méthodes d'évaluation. Les consultants se sont assurés que les résultats peuvent être liés à des preuves claires et factuelles et ont triangulé les résultats de plusieurs manières : en utilisant différentes sources ; en recourant à diverses méthodes de collecte de données et, en recoupant l'analyse avec l'équipe du PNUD.
- ✓ Indépendance, neutralité & transparence : Les experts ont entrepris l'examen de manière impartiale et objective, sur la base de preuves solides. La mission s'est déroulée de manière transparente et collaborative, en tenant le PNUD régulièrement informé des progrès réalisés, ainsi que des changements potentiels proposés et des contraintes rencontrées dans l'achèvement de la mission.
- ✓ Protection et non-attribution : L'équipe d'évaluation a veillé à ne pas mettre en danger un individu ou un groupe de personnes lors de la collecte des données et à ce que leur contribution à la recherche n'entraîne aucune menace pour leur position ou leur sécurité.
- ✓ Intégration du genre : L'évaluation a examiné l'intégration de la perspective de genre aux différentes étapes du programme, ainsi que les effets/résultats différenciés de l'intervention par genre. La méthodologie de l'évaluation contemple l'utilisation de données ventilées par sexe et âge et démontre comment les interventions ont contribué à avancer vers l'égalité des sexes. Elle a mis particulièrement l'accent sur la contribution du programme à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD).

B. La matrice d'évaluation : les critères d'évaluation, les questions évaluatives et les indicateurs

1. Les critères d'évaluation

L'évaluation est basée sur les cinq critères d'évaluation (OCDE-CAD), à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact. L'équipe a ajouté un autre critère aussi important : la valeur ajoutée du PNUD et sa complémentarité et synergie avec les programmes/interventions des bailleurs de fonds et organisations internationales.

Il est à noter que la mesure de l'impact a certaines limitations du fait qu'il peut être perçu à la fin du cycle du programme (2022) ou plusieurs années après l'exécution du CPD, alors que les données statistiques sur les indicateurs quantitatifs d'impact pour l'année 2021-2022 tels que formulés dans le CPD ne sont

pas disponibles. Il est important de mentionner aussi que l'année de référence des indicateurs d'impact et l'année cible n'ont pas été indiquées dans le CPD pour la majorité de ces indicateurs. Sur recommandation du PNUD, l'équipe d'évaluation considèrera l'année 2014 comme année de référence et 2019 comme année cible. La difficulté de mesurer l'impact provient aussi du fait qu'il serait difficile de cerner les effets de la pandémie sur l'impact du programme. C'est pourquoi, nous proposons d'utiliser le terme « perspectives » pour l'impact ; en d'autres termes, l'évaluation apprécie la mesure dans laquelle les résultats achevés par le Programme pourraient contribuer à l'impact dans le long-terme. Elle essayera d'appréhender les impacts possibles et identifier les facteurs qui pourraient les affecter positivement ou négativement.

L'équipe d'évaluation a formulé des questions d'évaluation clés et des sous-questions liées aux critères d'évaluation ; les questions clés sont évaluées sur la base d'un certain nombre d'indicateurs. L'équipe d'évaluation a formulé de nouveaux indicateurs conformes aux objectifs du programme et qui fourniraient un cadre adéquat pour l'évaluation. L'évaluation répond aux questions fondamentales telles que décrites dans les termes de référence, à savoir :

- (1) S'assurer de la pertinence des orientations stratégiques et programmatiques du CPD 2018-2022.
- (2) Mesurer l'efficacité et l'efficience de la contribution du PNUD.
- (3) Evaluer les progrès réalisés et les perspectives en matière de l'égalité entre les sexes.
- (4) Appropriation Nationale, Renforcement des Capacités et Durabilité.
- (5) Définir les axes stratégiques pour la période 2023-2027.

L'évaluation met aussi l'accent sur la capacité du PNUD à s'adapter aux changements, particulièrement sa réponse aux effets du Covid 19, et la flexibilité que le PNUD a montré dans l'exécution du programme. Une attention particulière est placée à l'importance accordée par le PNUD à l'innovation dans ses interventions. L'équipe d'évaluation appréciera la mesure dans laquelle les ODDs ont été non seulement intégrés réellement dans le programme mais aussi dans son exécution.

2. La matrice d'évaluation

La matrice d'évaluation a été préparée selon le modèle présenté dans le Guide d'évaluation du PNUD. Elledétaille les questions clés et les sous-questions auxquelles l'évaluation répond, les sources de données, la méthode de collecte des données, les outils d'analyse applicables à chaque source de données, et la référence ou la mesure par rapport à laquelle chaque question sera évaluée (voir annexe 1 : Matrice d'évaluation).

3. Les questions clés d'évaluation

L'équipe d'évaluation répondra aux questions clés d'évaluation pour chacun des critères de l'évaluation, comme suit :

PERTINENCE

QE1 (Question d'évaluation 1) : Dans quelle mesure y a-t-il une évidence claire dans les objectifs et la structure du CPD (Document du Programme Pays) du respect des priorités de la stratégie nationale de développement ainsi que des stratégies pertinentes du PNUD ?

QE2 : Dans quelle mesure la conception du programme répond aux nécessités des bénéficiaires et réussit à s'adapter aux changements de contexte et besoins émergents des parties prenantes ?

EFFICACITE

Axe 1 : Promotion d'une croissance forte, durable et sans exclusion

QE3: Dans quelle mesure les institutions nationales chargées des affaires économiques ont la capacité d'élaborer des stratégies et d'assurer la coordination intersectorielle, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation de politiques publiques soucieuses de l'égalité des sexes qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus ?

QE4: Dans quelle mesure le programme a été efficace dans la création de meilleures possibilités d'emploi pour les groupes marginalisés (femmes et jeunes) ?

QE5: Dans quelle mesure les institutions ont accru leurs capacités et leurs compétences en matière de production et de diffusion de données ventilées et d'analyse de la vulnérabilité ?

Axe 2 : Amélioration de la gouvernance, le renforcement des capacités institutionnelles et la lutte contre la radicalisation et la menace sécuritaire

QE6 : Dans quelle mesure les acteurs de la justice ont développé leurs capacités techniques et organisationnelles nécessaires en matière d'application des lois

QE7 : Dans quelle mesure les acteurs des droits de l'homme des organisations de la société civile ont développé leurs capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour aider les victimes

QE8 : Dans quelle mesure des mécanismes communautaires pour la sécurité sont mis en place et contribuent au renforcement de la sécurité des frontières et à la lutte contre le terrorisme ?

QE9 : Dans quelle mesure les acteurs de l'administration publique et des collectivités locales dans huit wilayas (régions) ont développé les capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des politiques de développement tenant compte des disparités entre les sexes au niveau infranational

QE10 : Dans quelle mesure des femmes et des jeunes participent comme candidates aux élections locales et nationales ?

QE11 : Dans quelle mesure les jeunes et les femmes au niveau national et dans les zones frontalières ont une meilleure connaissance des dangers de la radicalisation et du terrorisme ?

Axe 3 : Promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et de la résilience face aux catastrophes et au changement climatique

QE12 : Dans quelle mesure les institutions nationales ont les capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour assurer la coordination opérationnelle en matière d'environnement, la protection de l'écosystème et la gestion efficace des risques de catastrophe ?

QE13 : Dans quelle mesure les communautés vulnérables disposent de capacités, de ressources et d'un environnement propice pour améliorer la résilience des acquis du développement socioéconomique et des moyens de subsistance grâce à une gestion efficace des risques de catastrophes et des risques climatiques?

QE14 : Dans quelle mesure les acteurs nationaux disposent des capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour bien intégrer la réduction des risques de catastrophe et des risques liés aux changements climatiques aux politiques et stratégies de développement et pour promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables ?

EFFICIENCE

QE15 : Dans quelle mesure le CPD a-t-il été géré d'une manière efficiente et les résultats ont-ils été produits de manière efficiente en ce qui concerne les coûts et les délais ?

DURABILITE

Q16 : Dans quelle mesure les avantages résultant des interventions du CPD se poursuivront grâce à une appropriation, un engagement et une volonté adéquats affichés par les partenaires clés et les autres parties prenantes ?

IMPACT

Q17 : Dans quelle mesure le programme a contribué à la promotion d'une croissance forte, durable et sans exclusion ?

QE18 : Dans quelle mesure le CPD a-t-il contribué à l'amélioration de la gouvernance et des capacités institutionnelles et de la lutte contre la radicalisation et les menaces à la sécurité ?

QE19 : Dans quelle mesure le programme a contribué à la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et de la résilience face aux catastrophes et aux changements climatiques ?

VALEUR AJOUTEE DU PNUD

QE20 : Dans quelle mesure le PNUD a-t-il pu accomplir à travers le programme ce qui n'aurait pas pu être réalisé aussi bien par les seules interventions des donateurs, ou des organisations régionales et internationales ?

C. Les outils de l'évaluation

Les principaux outils de collecte d'information qui ont été utilisés par la mission sur le terrain sont décrits ci-après :

Revue de documents : En plus des documents revus durant la phase de démarrage, l'équipe d'évaluation a recueilli du PNUD et de certaines parties prenantes les documents pertinents à l'évaluation (Annexe 2 : Liste des documents consultés).

Entrevues : Des rencontres ont été organisées avec le PNUD et les parties prenantes sous forme d'entrevues afin de répondre aux sous-questions. Un guide d'entretien a été préparé pour les catégories des institutions mauritaniennes visitées sur la base des questions évaluatives et des indicateurs respectifs.

Les sous-questions sont structurées en fonction des critères d'évaluation. Les questionnaires ont pris en considération la spécificité des catégories des institutions à visiter. Un autre guide d'entretien est adressé aux bailleurs et organisations internationales.

Les entrevues ont été conduites avec les parties prenantes pour les trois axes prioritaires du CPD (voir annexe 3 : Liste des parties prenantes rencontrées par l'équipe d'évaluation).

Groupes de discussion : L'équipe d'évaluation a organisé des groupes de discussion avec les bénéficiaires du programme, comme suit :

Axes	Bénéficiaires	Thème	Nombre estimé de participants	
			Hommes	Femmes
Axe 1	Femmes de Barkeol	Activités génératrices de revenus		27
	Femmes de Bassiknou	Coopératives		7
Axe 2	Jeunes à Aleg	Centre d'écoute	7	4
	Jeunes de Nema	Centre d'écoute	7	4
	Jeunes et femmes de Bassiknou	Rôle des jeunes et des femmes dans la lutte contre le radicalisme	5	4
Axe 3	Responsables SCAP-RU de Hsey Sidi (Barkeol)	Environnement	24	27

V. PRINCIPAUX RESULTATS DE L'EVALUATION

Les principaux résultats de l'évaluation sont présentés par axe en ce qui concerne l'efficacité, la durabilité et l'impact. Ils sont présentés globalement sur le programme pays en ce qui concerne la pertinence, l'efficacité et la valeur ajoutée du PNUD, car les résultats concernant ces trois derniers critères sont difficiles à cerner par axe. Les résultats concernant la question du genre seront intégrés par axe selon chacun des critères d'évaluation. Une synthèse globale du genre par axe sera aussi présentée.

A. PERTINENCE DU CPD

(1) Le CPD 2018 – 2022 est aligné aux priorités de la stratégie nationale de développement et les priorités nationale du pays ainsi que des autres stratégies pertinentes du PNUD

Le CPD est pertinent aux priorités du gouvernement mauritanien, plus particulièrement avec la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (2016-2030) qui est aussi alignée sur les objectifs de développement durable et intègre les 48 cibles de développement durable de l'Agenda 2030 selon les priorités définies dans les outils d'intégration, d'accélération, de soutien aux politiques et d'évaluation rapide intégrée. Le CPD est pertinent de par son alignement sur les priorités nationales du pays, en visant à atteindre plus particulièrement deux des trois objectifs stratégiques de la SCAPP, à savoir : (1) La promotion d'une croissance forte, durable et inclusive, à travers des transformations structurelles de l'économie et de la société qui favorisent plus particulièrement, l'émergence et le renforcement de secteurs créateurs de richesses et d'emplois à même d'assurer l'inclusion sociale et de satisfaire la demande interne, notamment à travers l'initiative privée et l'innovation; et (2) Le renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions notamment à travers la consolidation de l'Etat de droit et de la

démocratie, la cohésion sociale et l'équité, la sécurité, et le respect des droits humains, l'efficacité de la gestion économique, financière et environnementale, ainsi que l'approfondissement de la décentralisation. Le CPD est aligné aussi au troisième objectif de la SCAPP : « Le développement des ressources humaines et de l'accès aux services sociaux » à travers la composante concernant l'emploi productif et la promotion de la jeunesse³.

Le CPD est également aligné avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable, le Programme d'Action d'Addis-Abeba, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, l'Accord de Paris sur les changements climatiques, les accords multilatéraux sur l'environnement, et d'autres traités internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme. Le programme s'inscrit dans le plan stratégique du PNUD, le plan stratégique sur l'égalité des sexes, la stratégie de coopération Sud-Sud, et le plan visant à prévenir l'extrémisme violent.

(2) Le dessein du programme répond aux nécessités des bénéficiaires et réussit à s'adapter aux changements de contexte et besoins émergents des parties prenantes

La définition des problèmes sur la base des leçons apprises du passé ainsi que du nouveau contexte dans lequel le CPD 2018 – 2022 a été formulé est bien décrite dans le programme. En effet, Le CPD de la Mauritanie a été formulé dans un contexte caractérisé par la présence de disparités géographiques entre les zones rurales et les zones urbaines et d'inégalités entre les sexes, notamment dans les domaines de l'emploi, de la formation professionnelle, de la prise de décisions politiques et de l'accès aux capitaux et aux services de base. Le chômage touche principalement les femmes et les jeunes alors que les secteurs de l'agriculture et de la pêche, qui absorbent la majorité de la main-d'œuvre locale, enregistrent de faibles taux de production et restent vulnérables aux effets du changement climatique.

En ce qui concerne la gouvernance politique, la représentation des femmes dans les différents échelons gouvernementaux, y compris dans le Parlement, reste assez faible. Le pays se heurte à des défis majeurs en ce qui concerne l'accès à la justice et la fourniture de services judiciaires, en particulier lorsqu'il s'agit des droits des femmes. Au nombre des autres défis figuraient une faible participation des acteurs concernés à la planification du développement local, la radicalisation, le terrorisme et la migration illégale. Les zones touchées par la radicalisation se trouvent non loin des frontières avec le Mali.

La Mauritanie est aussi vulnérable aux catastrophes liées aux changements climatiques alors que les autorités nationales avaient une faible capacité de coordination, de préparation et d'intervention en cas de situation d'urgence. Pour atténuer le risque lié aux changements climatiques, la Mauritanie a réalisé des progrès dans le secteur de l'énergie en élaborant et en adoptant la Stratégie nationale de développement des énergies renouvelables, bien que les populations rurales en bénéficient le moins, 5 % seulement d'entre elles ayant accès à l'électricité.

Le CPD a prouvé sa flexibilité en s'adaptant durant la période de la mise en œuvre du programme à deux changements, essentiellement le Programme prioritaire élargi du Président de la République (PROPEP) et la pandémie (Covid 19). Des interventions pertinentes pour répondre à ces changements ont été mises en œuvre.

³ Ministère de l'économie et des finances, Stratégie nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), 2016-2030

Responsable gouvernemental :

« La réaction du PNUD a été rapide et efficace dans le cadre de la lutte contre la pandémie covid19 »

L'ensemble des hypothèses de base et des risques pris en considération dans le dessein du Programme sont crédibles et structurent un cadre logique (théorie de changement) convaincant. Le PNUD a repéré cinq domaines où des stratégies d'atténuation des risques doivent être adoptées : i) activités de programme ; ii) effets des changements climatiques et catastrophes ; iii) sécurité ; iv) capacités limitées des partenaires et des structures d'exécution des programmes au plan national; et v) conflits sociopolitiques, une attention particulière étant accordée aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes. Afin de gérer efficacement ces risques, un plan visant à atténuer les risques a été élaboré, en collaboration avec les parties prenantes nationales.

Les indicateurs adoptés dans le descriptif de programme pays sont alignés sur les indicateurs nationaux (plan national de développement), le plan -cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le plan stratégique du PNUD pour la période 2014 -2017 et les objectifs de développement durable.

Le CPD accorde une place particulière à la question du genre et aux interventions visant la réduction de l'inégalité entre les hommes et les femmes. Les indicateurs formulés dans le CPD peuvent être considérés comme sensibles au genre. Les interventions visant les femmes et les jeunes sont proposées dans les trois axes du Programme et répondent bien à leurs besoins. Bien que les interventions du PNUD en matière d'égalités du genre ont été pertinentes, l'analyse genre n'a pas, cependant, fourni des informations de qualité sur les causes fondamentales des inégalités et des discriminations qui soient de nature à orienter les interventions du PNUD⁴.

B. AXE 1 : EFFICACITE, DURABILITE ET IMPACT

1. Efficacité

(1)Le programme pays du PNUD 2018 – 2022 a été efficace dans l'amélioration des capacités du système de planification, de coordination et de programmation budgétaire de la Mauritanie, ainsi que dans le renforcement des capacités nationales dans la mise en œuvre des politiques publiques afin de réaliser les objectifs de développement durable. Le PNUD a été efficace dans l'intégration du genre dans toutes ses interventions de manière à réduire les inégalités de genre, quoique les cellules genre créées dans les différents ministères ne semblent pas assez actives. Les autorités nationales confirment que le PNUD est un acteur important de par son appui en expertise et son concours financier.

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour la période 2001-2015 a été remplacé en 2015 par la Nouvelle Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) pour la période 2016-2030. La capacité des partenaires pour la mise en œuvre de la SCAPP et de l'agenda 2030 a été renforcée grâce à l'intervention du PNUD et d'autres partenaires. En fait, la Mauritanie est un pays pilote dans les ODD : avec l'appui du PNUD, 46 cibles ODD ont été insérées dans la matrice de la SCAPP, et ont fait l'objet de rapports de suivi réguliers.

⁴ Kam Oleh, Evaluation des interventions du PNUD en matière de Promotion de l'égalité genre, mars 2020

C'est à travers le projet d'appui à la réalisation et le suivi de la SCAPP et des stratégies sectorielles – APE (septembre 2018 – 31 décembre 2021) que des réformes ont été réalisées. L'APE qui est l'Articulation Pauvreté Environnement rentre dans le cadre de la mise en œuvre de la SCAPP. L'APE a été efficace dans la préparation des rapports de mise en œuvre de la SCAPP et qui sont régulièrement préparés ainsi que la réactualisation (révision) des indicateurs de la SCAPP, l'élaboration du second plan d'action de la SCAPP, actuellement en cours et l'élaboration des SCRAPP des wilayas du Gorgol et du Trarza alors que les SCRAPP des autres wilayas sont en cours d'établissement.

Le CPD a été aussi efficace dans le renforcement de la capacité du Ministère chargé de l'Economie à développer de nouveaux outils et compétences en matière de formulation de politiques et stratégies en général, dans le domaine de l'emploi et des moyens de subsistance en particulier : les outils de compréhension du nouveau contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), mais aussi des interrelations possibles avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; le Modèle d'équilibre Général Calculable (MEGC) développé ; le renforcement des compétences de gestion des ressources en eau ; et le renforcement de l'opérationnalité des Cellules régionales de planification appuyés par des Volontaires des Nations Unies (VNU)⁵

Depuis 2015, le gouvernement a adopté la stratégie de l'intégration du genre, mais sa mise en œuvre fut un défi pour le gouvernement en raison de la faiblesse des capacités des ressources humaines et la faiblesse des outils nécessaires pour l'intégration du genre. Bien que les cellules genre aient été établies dans les ministères, leurs membres sont nommés sans qu'ils aient connaissance des questions du genre. Les cellules ne sont pas opérationnelles du fait que la capacité organisationnelle des administrations publiques dans l'intégration du genre est faible.

Le programme a été efficace à travers son assistance au ministère des Finances dans la mise en œuvre de la nouvelle Loi Organique relative aux Lois des Finances. Cet appui, finalisé au cours de l'année 2020, a consisté à la révision et la sécurisation de l'application de préparation du budget appelé "TAHDHIR". TAHDHIR a pour objectifs : (i) d'améliorer la qualité du travail des différents acteurs du processus de préparation du budget de l'Etat ; (ii) de produire tous les états de restitution nécessaires à la préparation budgétaire ; et (iii) de raccourcir les délais d'exécution des travaux à chacune des étapes et d'anticiper l'évolution de la nomenclature budgétaire notamment le budget programme⁶.

L'application de la nouvelle loi organique s'est traduite par une rénovation des principes et des outils de la gestion budgétaire. Le programme a été aussi efficace dans son appui aux réformes budgétaires, plus particulièrement à l'adoption de la programmation pluriannuelle des budgets et qui devient basée sur la gestion budgétaire par objectifs (GBO) au lieu de la budgétisation basée sur les activités. Son application requiert plusieurs années et se fera par étapes.

Le PNUD a, aussi, appuyé la Direction Générale des Impôts pour la mise en place d'une fiscalité environnementale. Cette assistance s'est traduite par la réalisation d'une étude et d'une formation des cadres de certains ministères (finance, environnement et pétrole, énergie et mines) sur la fiscalité

⁵ Evaluation d'effet - Analyse des interventions du PNUD en appui à la conception, à la mise en œuvre et au S&E des Politiques publiques pro-pauvres en Mauritanie, Rapport final, Novembre 2020.

⁶ Rapport de progrès novembre 2020, Projet d'appui à la réalisation et au suivi des objectifs pauvreté-environnement de la SCAPP et des politiques sectorielles en relation avec les ODDs en Mauritanie (APE Mauritanie)

environnementale. Un avant-projet de loi sur la fiscalité environnementale a été aussi élaboré. Les autres réformes consistent en la réalisation du code forestier et l'élaboration du code d'assainissement.

(2) Le programme a été efficace dans la mise en place de cellules régionales de planification et de suivi de la pauvreté dans toutes les Wilayas. Cependant, le suivi et l'évaluation de politiques publiques, qui est un des objectifs du CPD et de la SCAPP, n'ont pu être achevés durant la période 2018 – 2021 en raison du retard dans la création d'une unité spéciale de suivi et d'évaluation au ministère de l'économie.

Une nouvelle structure, la Direction Générale de l'Evaluation, des Stratégies et des Réformes (DGESR) a été créée, récemment, au ministère des affaires économiques et de la promotion des secteurs productifs (MAEPSP). Sa mission est l'évaluation des projets et programmes en vue d'en mesurer l'impact sur les populations, d'où la nécessité de mettre en place des outils d'évaluation précis. En fait, par le passé, le ministère se contentait de conduire des analyses de résultats des programmes, projets, politiques et stratégies sans l'utilisation d'outils d'évaluation véritables.

La création de la Direction entre dans le cadre de la mise en œuvre d'une des recommandations de la SCAPP et qui consiste en l'élaboration d'une Politique Nationale d'Evaluation en vue de (i) Promouvoir la culture évaluative au sein de l'Administration publique ; (ii) Mettre en place les outils nécessaires à l'appréciation des politiques publiques ; (iii) Contribuer à l'optimisation et à la rationalisation des ressources publiques ; (iv) Capitaliser les connaissances et diffuser les bonnes pratiques en matière de gestion publique ; (v) Renforcer la redevabilité et la bonne gouvernance au sein de l'Administration publique ; (vi) Développer une expertise nationale en évaluation. La mise en œuvre de cette politique contribuera à transformer l'Administration publique en une Administration moderne de développement, au service de l'intérêt général⁷.

La Direction générale de l'évaluation envisage de se concentrer sur l'évaluation des politiques publiques, ce qui va l'aider à identifier les réformes nécessaires suite aux résultats de ces évaluations et des leçons apprises. C'est la raison pour laquelle le ministère envisage de créer un corps d'évaluateurs des politiques publiques, et de commencer par l'évaluation de la SCAPP et le niveau d'atteinte des ODD. Le ministère a exprimé le besoin du renforcement de la capacité d'un groupe d'évaluateurs et leur accompagnement durant la mise en œuvre de ces évaluations. La DGESR envisage aussi de consacrer une place particulière aux réformes économiques, surtout celles qui créent un environnement favorable au secteur privé.

(3) Le Programme a été moins efficace dans la réduction de la pauvreté, la création de meilleures possibilités d'emploi et des moyens de subsistance pour les groupes marginalisés (femmes et jeunes) du fait des ressources limitées mises à la disposition de ce type d'intervention par le PNUD. Le PNUD a été efficace dans le lancement de plusieurs activités favorisant les femmes

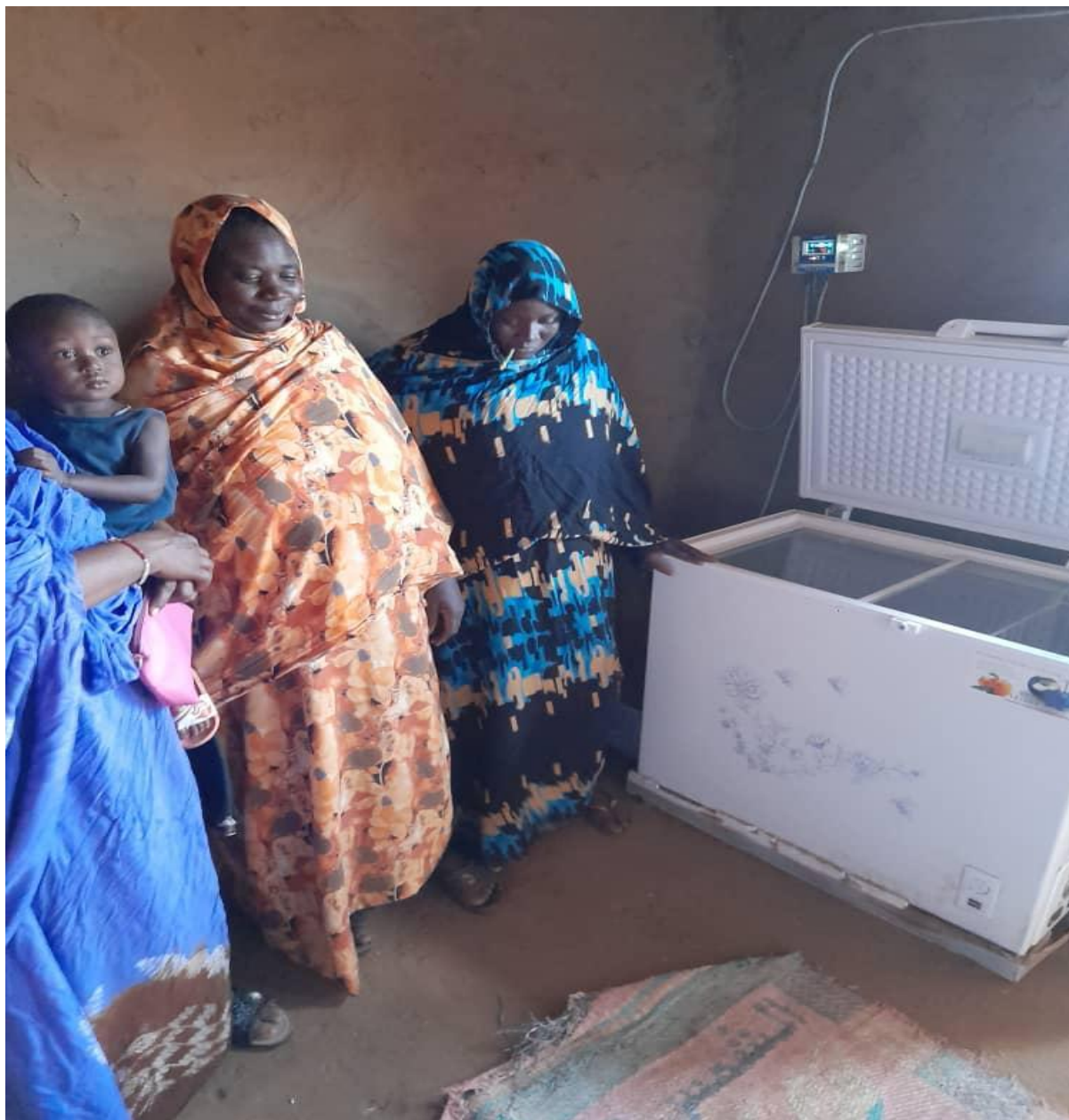
Le programme a mis à la disposition des populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, des moyens de subsistance alternatifs, résilients, respectueux de l'environnement et rentables. Plusieurs activités d'emploi ont été réalisées en faveur des femmes (maraîchage, agriculture, commercialisation, production). Les femmes ont aussi bénéficié de l'appui du PNUD dans la création d'AGR et de coopératives, ce qui leur a permis d'améliorer leur résilience et leurs moyens de subsistance. Trois cent

⁷ Ministère de l'économie et des finances, Stratégie nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), 2016-2030

quinze (315) femmes et jeunes représentant 104 Coopératives villageoises⁸ ont été formés sur la fabrication du savon et de jus à travers les produits de la cueillette disponibles en quantité dans la zone d'intervention du projet, la conservation des légumes, le maraîchage, la fabrication des foyers améliorés et sur la teinture. Il n'est pas, toutefois, évident que la formation ait effectivement aidé les groupes de femmes et jeunes à générer des revenus supplémentaires. Le rapport d'évaluation, cependant, montre que 94 coopératives communautaires, essentiellement composées de femmes rurales, ont bénéficié de l'appui du programme qui les a dotées de compétences de productions nouvelles. Cet appui s'est traduit par la création de 768 emplois, dont 510 pour les femmes. Au-delà des emplois directs, ces interventions ont amélioré les moyens d'existence et l'autonomie économique de 5097 personnes, parmi lesquelles 3568 femmes et 300 jeunes⁹. Le programme a aussi favorisé l'amélioration des conditions de vie en milieu rural en contribuant à la constitution de capacités techniques de pilotage du sous-secteur de l'électrification rurale, à travers le projet des minigrids dédié à relever le niveau des sources renouvelables dans le mix énergétique.

⁸ Rapport annuel de progrès (2020), Promouvoir des emplois et d'autres moyens de subsistance respectueux de l'environnement

⁹ ROAR 2019



L'un des Frigos des coopératives féminines de Barkeol

Le programme a appuyé les initiatives des femmes et des jeunes à travers la création des activités génératrices de revenu. Selon le rapport d'évaluation, quelque 768 personnes, majoritairement des femmes (66%) ont accédé à un emploi grâce aux activités génératrices de revenus et aux équipements collectifs déployés par le programme sur le terrain. Le programme a eu, en effet, une résonance tangible sur l'alimentation, la santé et le pouvoir d'achat des femmes bénéficiaires des villages de Kankossa¹⁰. Ainsi à travers le financement des moulins et des congélateurs solaires, les femmes et les

¹⁰ Evaluation d'effet - Analyse des interventions du PNUD en appui à la conception, à la mise en œuvre et au S&E des Politiques publiques pro-pauvres en Mauritanie, Rapport final, Novembre 2020.

jeunes ont créé d'autres activités comme la boucherie et la boulangerie ; ce qui a permis la génération de nouveaux emplois et de lutter contre la pauvreté.



Moulin à grains de la coopérative féminine d'un village de la commune de Barkeol

Les moulins et les congélateurs solaires attribués aux coopératives féminines dans les Moughataa de Barkeol (communes de Lebheir et de Laweissi) et de OuldYenge (communes de OuldYenge et Bouli) sont fonctionnels et contribuent au renforcement des moyens de subsistance des femmes. Il s'agit d'appui d'autonomisation suite à la survenue de la COVID 19 dont des AGR qui devraient bénéficier à 2000 personnes dont 70% de femmes.

En réponse à la question relative au projet actuel d'autonomisation des femmes par des AGR, fruit du partenariat entre le ministère de l'emploi et du PNUD, les intervenants masculins à Hsey Sidi (Laweissi) disent que c'est insuffisant. Les femmes bénéficiaires du frigo solaire se disent réjouies d'une telle acquisition et déclarent avoir organisé un mode de gestion tournant en vertu duquel chaque mois 4 femmes assurent la gestion du frigo et se partagent les bénéfices encaissés et passent le relais à 4 autres le mois suivant. L'efficacité du programme dans la lutte contre la pauvreté et la génération de revenus est très limitée, du fait qu'il faudra 20 mois pour que les 20 groupes de 4 femmes aient gérés le frigo. Pour le moulin à grain les femmes disent avoir des problèmes à le faire fonctionner. La gestion du moulin est analogue à celle du frigo : un binôme féminin pour gérer chaque mois et il faut 30 mois pour que tous les binômes aient géré la machine car les femmes sont au nombre de 60.

Citation d'une femme, chef de coopérative à Hsey Sidi :

« La formation a été utile pour nous et nous sommes encore intéressées par des formations similaires. Le frigo que nous avons reçu est très important pour nous car il nous permet d'avoir des revenus et donne l'occasion aux villageois de conserver les aliments notamment la viande plus longtemps. »

Les femmes rencontrées par l'équipe d'évaluation à Hesy Sidi, Barkeol, semblent actives et se disent entreprenantes. Elles sont réjouies de l'acquisition des congélateurs et des moulins. Elles affirment qu'elles participent pleinement à la vie villageoise et qu'elles ont remarqué que le travail productif valorise leur rôle et leur donne autorité. L'évaluation conduite sur le projet (Faye, effet 1) a montré que les femmes, en grande partie bénéficiaires de ces appuis, considèrent aussi que leur statut a été amélioré en faisant mieux voir leur contribution au bien-être de la communauté.



Groupe de discussion à Barkeol sur les coopératives féminines et la prévention des catastrophes naturelles

A la question relative aux activités dont les villageois ont bénéficié au cours des 4 dernières années, les réponses à une exception près mentionnent des formations sur la santé, sur la préservation de l'environnement, sur la gestion des crédits pour réaliser de petites activités économiques génératrices de revenus. La plupart des intervenants ajoutent que cela ne leur a pas servi parce qu'ils pensaient que la formation était une condition pour bénéficier d'appuis financiers. Les réponses féminines étaient plus valorisantes de la formation. A la question de savoir quelles sont leurs deux priorités, les membres du groupe de discussions, hommes et femmes ont mis l'accent sur l'eau potable et l'électricité promises depuis toujours et des financements pour réaliser des activités ayant de réelles retombées. Les villageois de Hesi Sidi, Barkeol ont affiché une attitude extrêmement dépendante de l'appui extérieur.

Les coopératives féminines à Bassiknou ne sont pas spécialisées dans un domaine particulier. Elles interviennent dans des activités consistant en l'artisanat, l'agriculture, la production de couscous, la teinture et la couture. Les types d'interventions dépendent des saisons (sont saisonnières). Elles opèrent actuellement sans l'appui du PNUD et demandent que les critères de sélection des coopératives pour le financement par le PNUD et l'Etat soient claires et transparentes.



Réunion avec des membres de coopératives féminines à Bassiknou

(4) Des progrès évidents ont été accomplis par l'Agence nationale de la statistique et de l'analyse démographique et économique (ANSADE) dans la désagrégation des données de l'emploi et de la pauvreté par sexe et âge, alors que l'observatoire de l'emploi n'est pas encore fonctionnel

Le rapport d'évaluation des interventions du PNUD en matière de Promotion de l'égalité genre¹¹ conduite en mars 2020 montre que la majorité des indicateurs relatifs au genre ne sont pas désagrégés bien que les cadres des résultats fixent clairement des objectifs (cibles des indicateurs) en matière d'égalité du genre et du sexe (EGS). Aussi, les interventions ont défini seulement des indicateurs et des références quantitatifs pour mesurer les progrès réalisés en matière d'EGS. Les données utilisées lors du suivi des interventions ont été faiblement ventilées en fonction de critères pertinents (sexe, âge).

En ce qui concerne l'Agence nationale de la statistique et de l'analyse démographique et économique (ANSADE) qui est le fruit de la fusion de l'Office National des Statistiques (ONS) et le Centre Mauritanien d'Analyse des Politiques (CMAP) et dont la réforme est en cours, il faut noter qu'elle n'avait pas de partenariat avec le PNUD ; ses principaux PTFs sont : la FAO, le FMI, la Banque mondiale, l'UNICEF et le FNUAP. L'ANSADE a conduit deux enquêtes emplois en 2012-2013 et 2017 et un module Emploi est intégré à l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV) pour l'année 2019-2020. La présentation des données par sexe est bien développée dans la dernière enquête 2017 et le sondage conduit en 2019-2020 (EPCV) ANSADE. Une troisième enquête devrait être exécutée mais le retard dans la mise en œuvre était dû au COVID. Il y a un déficit d'information sur la situation de l'emploi. Quant à l'observatoire national de l'emploi qui relève de la Direction Générale de l'ANAPEJ, il n'est pas assez fonctionnel en raison des réformes en cours à l'ANSADE. Toutefois, avec l'appui du PNUD, l'ANAPEJ a élaboré les profils d'emplois pour trois wilayas, à savoir : Nouakchott, Assaba et Brakna. Toutes les informations relatives à l'emploi figurent sur le site de l'institution.

La capacité de l'ANSADE dans l'utilisation efficace et innovante des NTICs et leur application aux statistiques n'est pas évidente. L'ANSADE a exprimé le besoin d'avoir de nouveaux outils informatiques et technologiques pour la collection et la gestion des données. L'agence a une capacité dans la collecte de données mais sa capacité à analyser les données, tirer des conclusions et faire des recommandations n'est pas évidente. Il faut noter que les rapports des enquêtes qu'elle réalise doivent comporter désormais obligatoirement des analyses plus approfondies en partenariat avec des structures de recherche afin d'aboutir à des conclusions scientifiques sur la base desquelles des recommandations seront faites aux décideurs.

2. Durabilité

Le renforcement des capacités des institutions nationales chargées des affaires économiques et des finances a prouvé avoir une appropriation nationale des résultats acquis et de la mise en œuvre des réformes mais sa durabilité à long-terme dépendrait de la mesure dans laquelle le PNUD et autres partenaires internationaux continuent à accompagner les institutions nationales à consolider les résultats acquis dans le futur.

L'appui du PNUD aux institutions nationales chargées des affaires économiques peut être considéré comme ayant des effets durables du fait de l'appropriation nationale des réformes et leur mise en œuvre

¹¹ Kam Oleh, Evaluation des interventions du PNUD en matière de Promotion de l'égalité genre, mars 2020

par les ministères concernés mais aussi en raison du suivi de l'exécution de la SCAPP qui est conduit régulièrement. Il suffit de rappeler également la mise en place de cellules régionales de planification et de suivi de la pauvreté dans toutes les Wilayas ainsi que les différentes lois qui ont été appuyées par le PNUD et adoptées par le gouvernement (comme la loi organique relative aux lois des finances, la fiscalité environnementale). L'appropriation nationale des résultats de l'appui du PNUD est aussi reflétée dans l'initiative du ministère de l'économie de créer une Direction spéciale d'évaluation et du suivi des politiques publiques. Le ministère de l'économie et le ministère des finances ont bien insisté sur la nécessité de l'accompagnement du PNUD dans le prochain CPD, sans lequel il serait difficile de pérenniser les acquis enregistrés durant la période 2018-2021.

Représentant d'une structure bénéficiaire de l'appui en renforcement des capacités dans le cadre du CPD 2018-2022 :

« L'appui dans les domaines institutionnels et de renforcement des capacités fourni par le PNUD est venu à point nommé et répond parfaitement à nos besoins, seulement les budgets alloués sont limités et les périodes d'exécution courtes ».

En ce qui concerne l'appui du PNUD à la création d'emplois et au renforcement de la résilience des populations vulnérables, la durabilité dans ce domaine est reflétée dans la continuation du groupe des femmes à Barkeol de bénéficier de l'opération des congélateurs solaires et de moulins à grain, ainsi que dans la grande appropriation exprimée de la part des femmes. Quant aux coopératives qui ont été appuyées par le PNUD, plusieurs d'entre elles sont peu fiables ; les femmes ont exprimé le besoin d'appui, y compris l'appui financier. Bien que les femmes aient exprimé leur appropriation des bénéfices des interventions du PNUD, elles affichent encore une attitude de forte dépendance vis-à-vis de l'appui financier.

3. Impact

Il est difficile de mesurer les indicateurs d'impact pour l'axe 1 en 2020 – 2021 par rapport à l'année qui précède la mise en œuvre du CPD 2018 – 2022, faute de données statistiques sur le pourcentage d'accroissement du taux d'emploi, réduction du taux de pauvreté et pourcentage d'amélioration du coefficient Gini. La difficulté provient aussi du fait que des facteurs imprévisibles comme la pandémie Covid 19 aient des effets négatifs sur l'emploi et le taux de pauvreté.

La mesure dans laquelle le CPD a contribué à la réduction de la pauvreté, du chômage et des inégalités de niveau de vie est calculée sur la base des données de 2014 et 2019. En effet, entre 2014 et 2019, la proportion de la population définie comme pauvre est passée de 30,9% à 28,2% (soit une baisse de 2,7 points sur la période). Entre 2014 et 2019, les inégalités de niveau de vie des ménages ont légèrement baissé ; cette baisse des inégalités est confirmée par l'Indice de Gini qui est passé de 0,34 en 2014 à 0,32 en 2019.

Quant au taux de chômage, il a légèrement baissé entre 2014 et 2019, passant respectivement de 12,85% à 12,2%. Le taux de chômage a reculé en milieu urbain de 17,22% en 2014 à 15,7% en 2019, alors que dans le milieu rural, le chômage a légèrement augmenté de 6,9% en 2014 à 7,6% en 2019¹².

Il est aussi possible d'identifier les perspectives d'impact au niveau des bénéficiaires du programme. L'introduction de la fiscalité environnementale aurait sans aucun doute un impact non seulement sur l'amélioration de l'environnement mais aussi sur l'accroissement des recettes de l'Etat qui, si utilisées proprement, contribuerait au développement économique, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

La création d'AGR et de coopératives qui a été appuyée par le PNUD aurait aussi des effets multiples à travers le développement d'activités liées à ces AGR et coopératives, comme le développement de l'élevage, de l'agriculture, l'agro-alimentaire et d'autres secteurs (commerce et services).

Aussi à travers le financement des moulins et des congélateurs solaires, les femmes et les jeunes ont créé d'autres activités comme la boucherie et la boulangerie ; ce qui a permis la génération de nouveaux emplois et de lutter contre la pauvreté.

L'impact est plus évident au niveau du changement social qui a affecté positivement la vie quotidienne des jeunes et des femmes. Les jeunes que l'équipe d'évaluation a rencontrés affirment que les activités du CPD leur a permis de s'émanciper et de s'informer davantage sur toutes les questions qui les intéressent. Le programme a induit des changements sur l'autonomisation des femmes et leur intégration dans la société, en plus de l'augmentation de la confiance en soi. Les femmes affirment qu'elles participent pleinement à la vie villageoise et qu'elles ont remarqué que le travail productif valorise leur rôle et leur donne autorité. La communauté regarde aujourd'hui les femmes d'une manière plus positive.

Synthèse globale de la question du genre : Axe 1

L'analyse des résultats du CPD atteste de l'efficacité des interventions du PNUD dans la réduction des inégalités de genre en Mauritanie. Depuis 2015, le gouvernement a adopté la stratégie de l'institutionnalisation du genre, mais sa mise en œuvre fut un défi pour le gouvernement en raison de la faiblesse des capacités des ressources humaines et la faiblesse des outils nécessaires pour l'intégration du genre. Bien que les cellules genre aient été établies dans les ministères, elles ne sont pas toutefois opérationnelles.

Le PNUD a été efficace dans la création de meilleures possibilités d'emploi pour les femmes à travers le lancement de plusieurs activités génératrices de revenus. Les coopératives communautaires et les AGR, essentiellement composées de femmes rurales, ont bénéficié de l'appui du programme qui les a dotées de compétences de productions nouvelles.

Les femmes ont remarqué que le travail productif valorise leur rôle et leur donne autorité. Les femmes considèrent aussi que leur statut a été amélioré en faisant mieux voir leur contribution au bien-être de la communauté. Le programme a induit des changements sur l'autonomisation des femmes et leur intégration dans la société, en plus de l'augmentation de la confiance en soi. Les femmes affirment

¹²EPCV 2014 et EPCV 2019

qu'elles participent pleinement à la vie villageoise ; la communauté regarde aujourd'hui les femmes d'une manière plus positive.

C. AXE 2 : EFFICACITE, DURABILITE ET IMPACT

1. Efficacité

(1) Le développement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs de la justice, en matière d'application des lois, dans le cadre du CPD2018-2022, a été moyennement efficace, du fait que peu de réalisations ont été accomplis car le projet Appui à la Modernisation et à l'Accessibilité de la Justice n'a pas encore été officiellement lancé depuis la signature de sa convention de mise en œuvre fin 2020. Cependant, le PNUD a été efficace dans son appui à la promulgation de la loi qui introduit la procédure déclarative pour les Associations.

L'intervention du PNUD, à travers le CPD 2018-2022, a, principalement, porté sur l'appui au Commissariat chargé des Droits de l'Homme, de l'Action Humanitaire et des Relations avec la Société Civile. Le développement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs des droits de l'homme pour aider les victimes a, dans le cadre de la mise en œuvre du CPD 2018-2022, concerné le CDHAHRSC et les acteurs locaux dans les zones frontalières (qui ont bénéficié du *Programme Sécurisation et Gestion des Frontières*) où vivent les réfugiés maliens.

L'élaboration de la Loi 004-2021, en date du 30/03/2021, portant sur les Associations, les Fondations et les Réseaux a été un moment fort de l'appui du PNUD au CDHAHRSC. La promulgation de cette loi est une véritable évolution, voire révolution, dans la gestion et l'organisation des mouvements associatifs. En effet, depuis 1964, la création de toute association se faisait selon une procédure d'autorisation qui comportait de nombreuses étapes et s'étalait, assez souvent, sur une longue période. L'autorisation d'exercer, pour toute association, sur toute l'étendue du pays, se déroulait, exclusivement, à Nouakchott.

La nouvelle Loi simplifie, amplement, la création et la reconnaissance des associations en introduisant la procédure déclarative et en n'exigeant, comme condition, que la spécification du domaine d'action de l'association. La décentralisation de reconnaissance est, désormais, consacrée ; une association peut être créée et reconnue, légalement, à n'importe quel point du pays où elle opère ou compte opérer. Avant la nouvelle loi, une trentaine d'Organisations des Droits de l'Homme étaient, légalement, reconnues et le Commissariat aux Droits de l'Homme travaille avec ces ODH dans le cadre des rapports alternatifs qu'elles présentent aux assises sur les DH.

Par ailleurs, les appuis du PNUD, en matière de développement des capacités des femmes et des jeunes, dans le domaine Droits de l'Homme, ont renforcé la cohésion sociale et la paix par l'amélioration de l'engagement des femmes et des jeunes, à travers la promotion des valeurs citoyennes chez ces deux importantes franges sociales. L'appui du PNUD a contribué à la participation accrue des femmes et des jeunes à la vie politique. Les données collectées sur le terrain confirment que la cohésion sociale et la paix ont été renforcées dans les communautés cibles.

Le CPD 2018-2022 a vu la conception et la préparation du Projet *Appui à la Modernisation et à l'Accessibilité de la Justice* en cours de lancement. Le document de ce projet, intervenant dans les zones rurales et ciblant les populations vulnérables, a été signé entre le Gouvernement Mauritanien et le PNUD en décembre 2020. Sa mise en œuvre devrait permettre le renforcement des capacités techniques et organisationnelles, des acteurs de la justice, nécessaires en matière d'application des lois. Des études structurelles sont, d'ores et déjà, en cours.

Le projet apportera un renforcement de capacités au personnel judiciaire, à l'ONA, à la CNDH et aux Mouslihs traditionnels. Malgré son non-lancement officiel, des actions sont en cours de réalisation à savoir :

- L'audit du système judiciaire mauritanien par un consultant international qui vient d'être recruté
- La révision, en cours, de la loi de 2015 relative à l'assistance judiciaire. L'absence d'une loi adaptée fait que l'assistance judiciaire n'est, actuellement, assurée que de façon informelle

La prochaine loi sur l'assistance judiciaire est très attendue dans la mesure où elle permettrait aux populations vulnérables de pouvoir ester en justice et d'avoir les moyens de se défendre afin de préserver les droits acquis et avoir ceux que leur confère la loi.

(2) Le CPD 2018-2022 a été d'une bonne efficacité pour ce qui est du rôle important joué par les femmes aux élections et leur participation comme candidates aux élections locales et nationales. D'une manière globale leur apport à la vie publique a été remarquable du fait du rôle de plaidoyer qui a mobilisé d'importants groupes de la société.

Grâce au rôle joué, notamment par le PNUD, les pouvoirs publics, les partis politiques et toutes les forces vives du pays reconnaissent l'importance du rôle des femmes dans la société et prennent conscience de la nécessité de leur participation conséquente à la vie publique en Mauritanie. Cette attitude, presque unanime, est une nouveauté qui était impensable il y a quelques années. Les femmes mauritaniennes ont, même en milieu traditionnel, une certaine reconnaissance et une place assez importante dans la société, bien que variable selon les communautés mais leur participation politique est, longtemps, demeurée marginale. Le plaidoyer en faveur de la participation politique des femmes mobilise d'importants groupes : les Oulemas, les femmes anciennes ministres, les réseaux de femmes parlementaires et de femmes élues locales.

L'appui du PNUD aux femmes a permis de booster leur taux de participation et de représentation politique au niveau des différentes instances élues communales, régionales et nationales. Le taux de représentation des femmes varie selon les sources : les dernières élections ont eu lieu en 2018 et le système de pourvoi des postes d'élus laissés vacants par leurs titulaires fait que le pourcentage des femmes élues fluctue.

Le code électoral sur la base duquel ont été organisées les élections de 2018 s'est finalement révélé défavorable aux femmes. Selon les résultats, publiés par la CENI, en 2018, la représentation des femmes, lors des élections de cette année, a reculé par rapport à celle de 2013. Au Parlement, les femmes représentent 19,74% en 2018 contre 22,44% en 2013 tandis qu'aux Conseils Municipaux elles totalisent 31,66% en 2018 contre 35,4% en 2013.

Pour les conseils régionaux (dont la première élection a eu lieu en 2018), la représentation des femmes était de 35,44%. Sur les 15 présidents de conseils régionaux, 2 sont des femmes (Nouakchott et Inchiri depuis moins d'une année) et aucune des 9 mairies de Nouakchott n'est dirigée par une femme.

Dans certains projets du CPD il n'y a pas de composante genre à proprement parler. C'est notamment le cas du projet Appui à la Modernisation et à l'Accessibilité de la Justice. Aussi les mécanismes de mise en œuvre de la stratégie nationale de l'institutionnalisation du genre (SNIG) restent peu efficaces et inappliqués.

Les femmes rencontrées lors de l'évaluation reconnaissent que des progrès sur le chemin de la participation politique et de l'autonomisation ont été réalisés mais il reste encore bien de pas à franchir.

L'une des militantes féminines affirme avec une certaine amertume :

« Tout le monde parle beaucoup du genre mais rien n'est, quasiment fait concrètement sur le terrain »

(3) Les centres d'écoute ont joué un rôle important d'implication des jeunes à la vie publique et leur sensibilisation sur des aspects divers qui rentrent dans le cadre de la consolidation de la culture démocratique ainsi que le renforcement des capacités dans les domaines qui les intéressent (informatique par exemple).

Les jeunes en Mauritanie sont très politisés et cette tendance s'est davantage accrue avec l'avènement des réseaux sociaux, leur canal d'expression et d'échange favori. La représentation des jeunes au parlement et aux conseils régionaux et communaux n'a pas été, par le passé, quantifiée mais leur présence sur la scène politique est visible. En vue de la renforcer davantage, l'initiative d'un projet de Loi, fixant un quota pour les jeunes au niveau des municipalités, des conseils régionaux et des députés, a été lancée avec l'appui du PNUD. Ce projet de Loi a bénéficié de l'appui de certains partis et pourra être adopté et appliqué dès les prochaines élections de 2023.

Plusieurs pistes de promotion de la participation des jeunes à la vie publique et de leur protection contre les comportements déviants ont été explorés dans le cadre des différents projets de PNUD entrant dans le cadre du programme de renforcement de la culture démocratique.

Les centres d'écoutes, appuyés par le PNUD, constituent le principal outil d'émancipation, de responsabilisation et de sensibilisation des jeunes sur toutes les questions qui les intéressent. Les créneaux d'échange que constituent les CE permettent aux jeunes de jouer un rôle positif au sein de la société.

Un centre d'écoute est un endroit dans lequel les jeunes reçoivent, selon un programme défini, des informations utiles sur la citoyenneté, la tolérance, la Santé de Reproduction, le danger des substances psychotropes et de l'extrémisme violent. Le centre d'écoute prodigue, aussi, des formations sur l'informatique, les Connaissances de la Vie Courantes et donne, à ses adhérents et visiteurs, l'occasion de suivre à la télévision les compétitions sportives locales et internationales mais aussi des émissions culturelles et des programmes divertissants.

Le CE de Nema était visité quotidiennement par 30 à 40 garçons et filles. Les jeunes le trouvent utiles et demandent l'ouverture de plusieurs CE à Nema en raison de l'extension de la ville afin de permettre à un

plus grand nombre, parmi eux, d'en bénéficier. Il est aujourd'hui fermé pour un problème de local et de factures d'eau et d'électricité impayées. Le Centre d'écoute d'Alegest quant à lui opérationnel depuis 2017. Le réseau local des jeunes le fait fonctionner.



Réunion avec des membres du Centre d'écoute d'Aleg

Le ministère de la jeunesse a mis à la disposition des jeunes du réseau d'Aleg un local, au sein de la maison des jeunes et paye la consommation du Centre d'écoute en eau et en électricité. Depuis sa création, le CE d'Aleg a formé 123 jeunes dont 12 ont, par la suite, eu des emplois. La formation se déroule tous les 6 mois et porte sur l'informatique, les ressources humaines, la gestion des conflits, la lutte contre la radicalisation ainsi que la cohésion sociale.

L'une des femmes présente dans la réunion conduite par l'équipe d'évaluation avec le Centre d'Ecoute d'Aleg déclare :

« Jamais je m'étais intéressée par l'activité associative mais lorsque j'ai participé à une activité du centre, je me suis après sentie utile pour ma ville, pour la jeunesse et j'ai regretté de ne pas avoir participé à des actions citoyennes et de sensibilisation par le passé »

En plus des centres précités, 3 autres CE équipés ont été installés, par le PNUD, à Bassiknou, Kankossa et Boutilimit et une Radio FM a été mise en place à Maghama.

Le PNUD a mis à profit la présence du ministère de la jeunesse, dans toutes les Moughataas du pays pour lancer des projets et des actions ponctuelles dans de nombreuses wilayas. Mais l'ancrage des projets en dehors de la direction de la jeunesse pose, parfois, un problème.

(4) La commission électorale nationale indépendante (CENI) qui organise les élections a vu ses capacités renforcées lors de la mise en œuvre du CPD 2018-2022, et bénéficié d'accompagnement en vue de l'élaboration d'un code électoral et du renforcement de la capacité des représentants des partis politiques et des journalistes. Quant à l'Assemblée nationale, unique chambre du Parlement, ses capacités dans la lutte contre la corruption ont été aussi consolidées.

Les autorités mauritaniennes, depuis le démarrage du processus démocratique, ont régulièrement organisé des élections, tant nationales et locales avec l'appui et l'assistance de la communauté internationale. L'appui et l'assistance du PNUD à l'organisme de gestion des élections (l'OGE) qu'est la CENI, en 2018, étaient intervenus à point nommé.

L'Assemblée nationale était à renouveler, en septembre 2018, simultanément avec l'élection des nouveaux conseils régionaux et des conseils municipaux. La CENI venait, elle aussi, d'être créée. Grâce au concours du PNUD, elle a été dotée de capacités techniques et organisationnelles en vue d'organiser des élections inclusives et crédibles. Les actions qui suivent ont été entreprises avec l'appui du PNUD :

- La sensibilisation des citoyens sur le vote (inscription sur les listes électorales, modalités du vote, etc..) par le biais d'une centaine d'ONG nationales formées à cet effet
- La formation de représentants des partis politiques
- La formation de journalistes
- L'élaboration d'un code électoral qui a été soumis à l'examen du Gouvernement

Le projet PNUD, sous financement danois, ayant permis ces actions, avait une durée prévisionnelle de 6 mois. Le retard de 45 jours de la signature de la convention a réduit sa période d'exécution à 4,5 mois entraînant, ainsi, la non-réalisation des actions suivantes initialement programmées :

- L'établissement d'un manuel sur la culture citoyenne
- L'élaboration du code d'éthique, d'égalité et de déontologie des acteurs politiques
- La tenue des ateliers interrégionaux en faveur des femmes et jeunes, élus régionaux

L'appui du PNUD, dans le but de promouvoir la culture démocratique et l'action citoyenne, notamment pour ce qui est du contrôle de l'action et de la gestion du Gouvernement par le parlement et les OSC, a permis, à l'Assemblée nationale, de mettre en place un Groupe Parlementaire de lutte contre la corruption. Une commission d'enquête parlementaire a été créée afin d'examiner certains dossiers gérés par les gouvernements successifs depuis 2009.

(5) Le CPD a été efficace dans le renforcement de la gouvernance régionale et du développement local dans les wilayas ciblées par le PAGOURDEL et, plus particulièrement, le renforcement des capacités des acteurs de l'administration publique et des collectivités locales dans l'utilisation des outils de planification. Le PNUD a été, à travers le PAGOURDEL, un précurseur de la régionalisation en valorisant le rôle des wilayas dans le développement local et national

Le ministère des Affaires Economiques assure, en Partenariat avec le PNUD, le suivi de la mise en œuvre de la SCAPP de manière régulière. Les rapports de mise en œuvre (RMO) sont annuellement publiés. Les autorités centrales et locales ont bénéficié d'un nombre important de formations en vue de renforcer leurs capacités en planification et en gestion des collectivités territoriales.

L'un des projets phares du PNUD, en matière de gouvernance, durant la période 2018-2020, a été le Programme d'Appui à la Gouvernance Régionale et au Développement Local, couramment dénommé PAGOURDEL. Il a couvert 9 des 13 conseils régionaux que compte le pays.

Le PAGOURDEL constitue, d'une certaine manière, la continuité du projet ARTGOLD qui intervenait dans 4 wilayas parmi les 9 Wilayas précitées. Le PAGOURDEL a permis d'introduire l'approche de renforcement de capacités et de développement régional. Les expériences développées par Art Gold et PAGOURDEL, acquises avant même la création des régions, ont été d'une grande utilité pour l'accompagnement de la régionalisation naissante en Mauritanie

Les réalisations du PAGOURDEL peuvent se résumer comme suit :

(a) Le renforcement de la gouvernance régionale et du développement local, à travers l'implication et l'engagement des acteurs concernés aux différents niveaux, l'élaboration du cadre juridique régissant les collectivités territoriales régionales et la mise sur pied d'outils de coordination et de concertation à l'échelle régionale (GTD) et départementale (DTD) qui a répondu à une nécessité et à une demande des parties prenantes au développement des wilayas notamment celle du Hodh Chargui où se concentre un grand nombre d'intervenants dont la plupart des PTFs opérant au niveau de la Mauritanie.

(b) L'introduction d'un cadre de planification stratégique intégré, sensible au genre qui permet de rationaliser et coordonner les interventions de développement, essentiellement à travers l'élaboration des programmes de développement régionaux, la finalisation de la stratégie nationale de développement économique local (SNDEL) ainsi que l'élaboration de lignes directrices d'identification des priorités et potentialités des Wilayas ciblées par le Programme dans les domaines de divers champs d'action comme la santé, l'éducation, la gestion locale, la gouvernance, l'environnement, le genre, les TIC, le

développement économique local. Cet outil a été très efficace dans le cadre de la riposte anticovid19 au niveau régional. Le PNUD a aussi appuyé la préparation d'une étude de faisabilité des agences de développement régional (ADR) dans trois Wilayas pilotes du programme à savoir l'Assaba, le Brakna et le Gorgol.

Les SCRAPP qui sont des déclinaisons de la SCAPP au niveau régional ont été élaborées pour toutes les Wilayas, les plans de Développement Régionaux sont en cours d'établissement sous divers Financements. La commune de Tidjikdja, Chef-lieu de la Wilaya du Tagant a élaboré un plan de développement économique local (PDEL). Il en est de même pour la Commune de Tevragh Zeina à Nouakchott et des 4 communes de la Moughataa de Bassiknou. Aussi les Communes de Rosso, Kaédi, Boghé, Tintane et Tevragh Zeina disposent de plans individuels de gestion des catastrophes élaborés dans le cadre du projet HSFT (*Renforcer la résilience communautaire et la sécurité humaine des communautés vulnérables en milieu urbain grâce à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030*).

L'appui du PNUD a aussi couvert les domaines suivants :

- La formation des SG des régions sur les nouvelles technologies de l'information, le droit, les finances
- La Création de sites web pour certaines régions
- La création d'un espace d'échange afin de s'inspirer des expériences du Maroc, de l'Union Européenne, de l'Espagne. Des rencontres ont été organisées en Mauritanie et au Maroc entre les conseils régionaux des deux pays et les présidents des conseils régionaux ont visité l'UE à Bruxelles

Malgré l'envergure du volet Développement des Capacités Techniques, Financières et Organisationnelles des Acteurs de L'administration Publique et des Collectivités Locales et ses réalisations, une des lacunes du Pagourdel est la faible enveloppe budgétaire, comparativement à ses objectifs et aux attentes des bénéficiaires. Le montant nécessaire au financement du projet n'a pu être mobilisé qu'à hauteur de 40%.

(6) Le CPD a été efficace dans la mesure où les jeunes et les femmes au niveau national et dans les zones frontalières ont acquis une meilleure connaissance des dangers de la radicalisation et du terrorisme. Le dispositif de gestion et sécurisation des frontières a été bâti sur un ensemble d'actions institutionnelles et de terrain qui se sont avérées concluantes. Les services de base dont bénéficient les réfugiés maliens installés en Mauritanie et notamment à Mbera ont aussi contribué à la réduction des tensions avec les populations autochtones.

Le PNUD a accordé une grande importance, dans le cadre de la mise en œuvre du CPD 2018-2022, à la zone frontalière avec le Mali, aussi bien pour ce qui est des aspects sécuritaires qu'en ce qui concerne les conditions de vies des réfugiés du camp de Mbera.

La wilaya du Hodh Chargui est une importante wilaya : elle a la population la plus nombreuse, après Nouakchott et possède une frontière longue de 1200 Km avec le Mali ; cinq régions maliennes lui sont limitrophes. Le Gouvernement mauritanien vient de la choisir comme wilaya d'expérimentation des politiques publiques.

La Moughataa de Bassiknou est un département, du Hodh Chargui, frontalier avec le Mali et qui abrite le camp de Mbera dans lequel trouvent refuge plus de 62000 maliens selon les statistiques récentes de l'UNHCR. Le nombre de réfugiés maliens est, certainement, plus important car les liens parentaux des Maliens avec les populations du Hodh Chargui leur permettent de se déplacer en Mauritanie en dehors du camp et même de toute la région. Aussi, l'état d'esprit de nombreux maliens qui trouvent que s'inscrire comme réfugié est réducteur, les amène à ne pas se déclarer que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du camp de Mbera.

L'arrivée des réfugiés maliens s'est répercutée sur la vie des habitants de Bassiknou qui a, d'un seul coup, accueilli plus de 150% de sa population. L'impact économique, social, sanitaire et environnemental ne s'est pas fait attendre. La pression sur les services de base, sur les pâturages et les points d'eau a été dure.

L'Etat mauritanien est venu en aide aux réfugiés maliens ; une autorité administrative du Hodh Chargui, déclare à ce sujet « nous traitons les réfugiés de la même manière que les mauritaniens. Seul le statut juridique des maliens entant que réfugiés les différencie ». Ils bénéficient, au même titre que les autochtones, des services de base disponibles (eau,électricité, soins médicaux, enseignement, activité de jeunesse, culture etc.) et aucun conflit majeur ne les a opposés aux populations autochtones.

Plusieurs projets de sécurisation des frontières et de lutte contre le radicalisme et l'extrémisme violent ont été exécutés grâce à l'appui et à l'assistance du PNUD au cours des 4 dernières années : projet à l'échelle du sahel (Projet Gestion des frontières pour la stabilité et la sécurité humaine dans le SAHEL), au niveau régional (Projet de Renforcement des Capacités de Gestion des Frontières et Accès à la Sécurité pour la Lutte contre le Terrorisme dans la Région du Hodh El Chargui) et au niveau départemental (Projet de Renforcement des capacités locales pour la prévention des conflits dans la Moughataa de Bassiknou).

Un membre du réseau des jeunes de Bassiknou :

« Il y a beaucoup de travail de sensibilisation qui a été fait en vue de lutter contre l'extrémisme violent notamment par le PNDDH mais l'absence d'une composante entrepreneuriat en faveur des jeunes et des femmes se fait sentir. »

Aussi, le PNDDH a une expérience et un savoir-faire connu dans le domaine de la sécurisation des frontières et son action s'inscrit dans le cadre de la stratégie du pays visant la sécurité des frontières et la lutte contre la prolifération des armes, de la drogue et des crimes transfrontaliers. Les véritables atouts de ce programme, outre les capacités techniques et organisationnelles, sont la proximité avec les citoyens vivant dans les zones frontalières, l'action à travers les comités villageois et l'amélioration de l'accès des populations aux services de base et infrastructures.

La stratégie basée sur cet ensemble de projets a permis :

- Une large et active présence des femmes et des jeunes sur le front office de la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent : ils constituent l'ossature des comités villageois (40% de jeunes et 40% de femmes).
- Plusieurs formations, sur divers thèmes, ont été organisées par le PNDDH au profit des comités villageois. Les femmes et les jeunes rencontrés, au HodhChargui, par l'équipe d'évaluation,

qualifient ces formations d'importantes et d'utiles et disent s'en servir quotidiennement dans leur travail de sensibilisation sur le terrain.

- Les comités villageois de Bassiknou jouent un rôle important de médiation, de sensibilisation et d'échanges d'informations avec les habitants et entre les habitants autochtones et ceux du camp de Mbera.
- Une Radio FM, qui joue un rôle important dans la sensibilisation et l'information, a été installée, par le PNUD, à Bassiknou
- Les jeunes, eux-mêmes, à travers le réseau de la Moughataa, ont entrepris d'intenses travaux de sensibilisation par le canal de la radio et à travers les Sketch et messages informatifs en marge de toutes manifestations. Ils organisent des tournois et compétitions sportives avec les jeunes de Mbera ainsi que des festivals, alternativement, à Bassiknou et Mbera.

L'une des femmes membre du comité villageois de sécurisation des frontières à Bassiknou :

« Depuis que je suis au comité villageois, si j'appelle n'importe qui, il réagit positivement, car il sait que soit je lui donnerai une information qui lui est utile ou que je sollicite son appui pour résoudre un problème d'intérêt général »

(7) Le PNUD a contribué d'une manière significative au renforcement des capacités des autorités locales pour promouvoir conjointement la sécurité communautaire et la cohésion sociale, dans le cadre de la gestion des frontières, et qui est traduit par la capacité du personnel de gestion des frontières de collaborer, efficacement, avec les populations locales sur les questions sécuritaires.

Le PNUD a appuyé les autorités locales et les comités régionaux de gestion des frontières dans :

- La mise en place de la Commission Nationale de Gestion des frontières et des Comités régionaux de gestion des frontières par arrêté du ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, n° 0590/MIDEC du 10 juillet 2018 portant création d'une Commission Nationale et des Comités Régionaux de Gestion des Frontières.
- L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies visant l'amélioration des échanges entre les organes responsables de la gestion des frontières et la population locale des régions transfrontalières.
- L'Organisation de deux ateliers de formation au profit de 60 membres des comités régionaux de gestion des frontières en Assaba (Kiffa les 11 et 12 juillet 2018) et au Hodh Al Gharbi (Aioun les 13 et 14 juillet 2018). Cette formation a été dispensée à un groupe de hauts responsables concernés par la gestion intégrée des frontières (hakems, Responsables de Police des frontières, Gendarmes, Douanes, Sécurité routière GSR, Magistrats, Imams de mosquées, présidents de comités villageois, femmes et jeunes présidents d'associations féminines et de jeunesse).

A l'issue de ces ateliers, 90 % du personnel de gestion des frontières étaient en mesure de collaborer, efficacement, avec les populations locales sur les questions sécuritaires.

(8) Le projet sécurisation des frontières réalisé dans le sillage du CPD 2018-2022, a eu des résultats très probants en termes de contrôle des traversées des frontières et des ALPC

Dans un contexte géographique très défavorable et face à des mentalités et coutumes ancrées d'utilisation courante des armes, l'atteinte d'un tel objectif a été rendu possible par :

- L'acquisition et l'installation d'un portique de détection des armes légères de petits calibres au niveau du poste frontière de Fassala.
- La formation des agents de sécurité sur le fonctionnement et la maintenance du Portique.
- L'organisation d'une campagne de sensibilisation sur les dangers de la prolifération des ALPC en direction de 48 membres de comités villageois et des groupes de jeunes et de femmes vivants dans la zone frontalière avec le Mali.
- La tenue d'une sensibilisation sur les dangers de la prolifération des ALPC, les commerces illicites des armes, le long des frontières ainsi que la législation nationale en la matière, à l'intention des associations des jeunes et des femmes en milieu rural. La sensibilisation des jeunes au niveau de 58 villages et 45 campements nomades se trouvant dans la zone frontalière sur les dangers de la prolifération des ALPC et les commerces illicites des armes le long des frontières.

(9) Le Renforcement de la modernisation de l'administration publique dans le cadre du CPD a été efficace en raison des réponses assez rapides du PNUD aux requêtes des administrations publiques

En plus de l'appui aux régions, aux communes et aux institutions démocratiques, le PNUD a aidé à la modernisation de l'administration publique par des projets, des appuis ponctuels et des interventions en situation d'urgence. L'assistance rapide et efficace du PNUD dans le cadre de la Riposte contre la pandémie Covid19 et l'accompagnement assuré au programme mauritanien de relance (PROPEP) ont été salués par l'ensemble des responsables publics rencontrés lors de la mission d'évaluation du CPD 2018-2022.

Les principales actions d'appui du PNUD, en vue du renforcement de la modernisation de l'administration publique, sont :

- Le recensement et l'audit physiques des Personnels des Ministères de l'Enseignement Fondamental et de la Réforme de l'Education et de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle
- La formulation d'un programme national de modernisation de l'administration publique et d'un projet pilote d'assistance
- Le renforcement des capacités de la Cour des Comptes à travers son équipement en matériels bureautiques et informatiques
- L'appui à la Reforme des procédures de passation des marchés publics
- L'appui à l'élaboration des textes de base importants : i) la Loi sur les Associations, les Fondations et les Réseaux (loi 004-2021 du 30/03/2021, ii) le Code Forestier et iii) le Code d'Electricité

2. Durabilité

La durabilité des projets de l'axe 2 du CPD 2018-2022 est variable selon les projets et les domaines d'intervention. Sa tendance pour le cycle finissant de programmation se présente pour les volets de la gouvernance comme suit :

(1) La durabilité des actions du CPD au titre de la promotion de la Justice ne peut être évaluée au stade actuel d'avancement de la mise en œuvre du projet.

L'ambitieux projet *Appui à la Modernisation et à l'Accessibilité de la Justice* est en cours de lancement ; sa convention est signée depuis décembre 2020. En raison des importantes réformes qu'il introduira, des mesures doivent être prises, à temps, afin de garantir l'atteinte et la durabilité des produits qui en sont attendus.

(2) Les actions de promotion des Droits de l'homme entreprises dans le cadre du CPD 2018-2022 peuvent être considérées comme durables.

La loi consacrant la procédure déclarative et décentralisée de la reconnaissance des OSCs est une vieille demande de la société civile et des organisations de défense des Droits de l'Homme ; elle devient, par conséquent, un acquis qui serait difficile de remettre en cause.

En dépit des résultats hautement positifs, enregistrés au niveau de la reconnaissance et de la liberté d'action des ODH, force est de reconnaître qu'elles dépendent, encore, de l'appui de l'Etat et des autres partenaires, qu'elles ne sont pas spécialisées et qu'elles ne maîtrisent pas toutes les connaissances liées au vaste champ des Droits de l'Homme qui englobe 48 thématiques. Ces associations n'ont pas, jusqu'ici, les compétences requises pour préparer des projets et mobiliser des fonds en vue de les réaliser.

(3) L'appui du PNUD à la participation des femmes et des jeunes à la vie publique est d'une certaine durabilité.

Un plaidoyer conséquent en vue d'une meilleure participation politique des femmes a émergé. Les femmes sont, de plus en plus, présentes dans la vie publique et cette tendance évolue de jour en jour. Les projets du PNUD, exécutés entre 2018 et 2021, s'inscrivent pleinement dans cette logique et des résultats très positifs ont été enregistrés. La machine de changement de mentalités et de comportement à cet égard est en marche. Même si l'émancipation des femmes évolue de manière durable, cet élan reste fragile tant que l'autonomisation économique des femmes n'a pas eu lieu.

Une militante féministe, membre des réseaux des plaidoyer en faveur des droits et de l'autonomisation des femmes :

« Tout le monde parle du genre mais en réalité beaucoup reste à faire en vue d'une meilleure participation des femmes à la vie publique et d'une véritable autonomisation des femmes ».

Les projets du CPD 2018-2022, en faveur de la jeunesse, ont été une réussite en dépit des nombreux écueils rencontrés. La conscientisation des jeunes et l'approche participative suivie pour les impliquer davantage dans la lutte contre l'extrémisme violent a été concluante. Le mouvement associatif jeune

regorge d'initiatives citoyennes et caritatives et joue pleinement son rôle dans la vie publique. L'appropriation des modes universels d'action politique et sociale est de plus en plus visible. Le changement de mentalités et de comportement, dans ce domaine, est patent.

Les centres d'écoute, les comités villageois, les mouvements d'éveils et les partis politiques sont des lieux de rencontres et aussi d'actions des jeunes. Les résultats de l'appui du PNUD à la jeunesse sont porteurs mais des problèmes de durabilité surgissent dans certains cas. La radio FM de Bassiknou, moyen privilégié de lutte contre l'extrémisme violent, en zone frontalière et canal de cohésion sociale et d'entraide, entre les communautés locales et les réfugiés de Mbera, était à l'arrêt, lors du passage de l'équipe d'évaluation, à Bassiknou, le 11 octobre 2021. Le CE de Néma était, à la même période, non fonctionnel en raison de l'absence de local pour l'abriter et de la non prise en charge des consommations en eau et en électricité. Ce centre d'écoute était très actif et les jeunes rencontrés déclarent avoir besoin de ses services ; ils ont même souhaité avoir plusieurs CE au niveau de la ville en pleine expansion.

Le CE d'Aleg est, par contre un bon exemple de durabilité et d'appropriation. Le PNUD n'appuie plus le CE mais ce dernier est devenu une structure partenaire de l'USAID, du Projet SAFIRE et bien d'autres organismes et projets. Beaucoup de jeunes s'y adressent, d'ailleurs, pour tout problème rencontré. L'une des raisons de cette durabilité est la contribution financière, même modeste des jeunes au fonctionnement de ce centre d'écoute assez exemplaire.

(4) La durabilité de l'appui du CPD à la CENI et l'Assemblée nationale n'est pas évidente eu égard au renouvellement cyclique des députés et membres de la CENI pendant que les administrations des deux structures ont généralement de faibles capacités techniques et organisationnelles. Certains acquis tels le projet de code électoral peuvent constituer des actions durables.

La CENI et l'Assemblée nationale sont des institutions importantes qui ont, presque toujours, bénéficié de différents appuis notamment du PNUD. Le caractère cyclique de leur renouvellement à chaque fin de législature conjuguée au manque, en leur sein, de personnel administratif et technique, expérimenté, stable, et en nombre suffisant, rend incertaine la durabilité des assistances qu'elles reçoivent et amoindrit la portée du transfert de compétences qu'elles pouvaient recevoir de leurs différents partenaires.

(5) La durabilité des renforcements de la décentralisation dans le cadre du CPD est reflétée dans les outils de planification mis en place dans les différentes wilayas, cependant, cette durabilité dépendrait, dans une large mesure, de la capacité des administrations régionales de mettre en œuvre les plans de développement.

La durabilité et l'appropriation, par les bénéficiaires, des différentes réalisations et des divers outils mis en place, dans le cadre du CPD, restent un souci majeur. Pour les projets complètement achevés (PAGOURDEL et sécurisation des frontières), il apparaît sur le terrain que la durabilité commence à s'essouffler une année après la clôture desdits projets. Un tel constat est lié à un ensemble de facteurs dont le plus important est l'absence d'une composante réellement économique de création d'emploi et/ou de lutte contre la pauvreté. Même l'appropriation et la durabilité des outils un peu phares des projets, tels les cadre de concertations, les comités villageois, les campagnes médiatiques de sensibilisation sur les préventions des risques et catastrophes, battent de l'aile.

Le recours aux plans de développement et autres outils programmatiques régionaux et locaux induit des difficultés : la cohérence entre la programmation au niveau national (SCAPP), Régional (SCRAPP et Plan de développement régional) et communal (PDC) n'est pas évidente.

(6) La durabilité des réalisations en matière de sécurisation et gestion des frontières est reflétée dans la continuité des activités des comités de coordination et leur appropriation des interventions relatives à la sécurisation des frontières

Les jeunes et les femmes sont très actifs et les comités de coordination sont en place et fonctionnent. Ce constat de performances de gestion et sécurisation des frontières au titre du CPD peut être affecté par le faible niveau des capacités techniques et organisationnelles de la majeure partie des autorités locales.

3. Impact

L'impact de l'axe 2 est mesuré par les indicateurs suivants :

- Pourcentage de femmes dans les parlements nationaux
- Indice de perception de la corruption
- Perception du terrorisme comme un crime par les jeunes et les femmes
- Mesure dans laquelle il existe un libre accès aux données relatives aux budgets, aux dépenses et à la passation de marchés publics

(1) Pourcentage de femmes dans les parlements nationaux : Le CPD a estimé que le pourcentage de femmes dans le parlement augmentera de 21% en 2016 à 33% en 2021. Les données les plus récentes reviennent aux dernières élections parlementaires en 2018, et qui montrent que le pourcentage a reculé à 19.74% (selon les résultats publiés par la CENI). Il faut attendre les nouvelles élections en 2023 pour pouvoir mesurer l'impact du CPD concernant la participation des femmes dans le Parlement.

(2) Indice de perception de la corruption : l'indice devait monter selon le CPD de 29% en 2016 à 39% en 2022. Il faut mentionner que l'indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International montre que l'indice était de 27% en 2016 et s'est amélioré pour atteindre 29% en 2020. Le rang de la Mauritanie au niveau mondial s'est amélioré aussi de 142eme rang en 2016 à 134eme rang en 2020¹³.

(3) Perception du terrorisme comme un crime par les jeunes et les femmes : Il est difficile de mesurer le changement de la perception du terrorisme en l'absence de données récentes qui devaient être basées, selon le CPD, sur une étude sur les déterminants socioéconomiques du terrorisme en Mauritanie, et qui est supposée être conduite tous les quatre ans, probablement en 2022.

(4) Quant à la mesure dans laquelle il existe un libre accès aux données relatives aux budgets, aux dépenses et à la passation de marchés publics, il faut noter que l'impact est évident du fait que le site du trésor publie toutes les dépenses, l'évolution d'exécution des budgets de fonctionnement et d'investissement. Les sites des ministères et autres structures publiques publient les plans annuels de passation des marchés et les appels d'offres des travaux et fournitures ainsi que les demandes de propositions pour les prestations intellectuelles. Les commissions de passation des marchés et l'autorité de régulation des marchés publics les publient aussi.

¹³Transparency International, Indice de perception de la corruption, 2020

Il est important de mentionner que les interventions de l'axe 2 ont eu un impact sur la participation des femmes dans la vie politique et leur autonomisation croissante. Les interventions du CPD sur la promotion de la citoyenneté et de la culture démocratique à travers les centres d'écoutes ont commencé à attirer un nombre croissant de jeunes et de femmes des communautés locales. L'impact est aussi reflété dans la demande de jeunes d'établir des centres d'écoutes dans d'autres endroits et d'étendre leur champ d'activité à plusieurs domaines y compris la promotion de l'entrepreneuriat.

Synthèse globale de la question du genre : Axe 2

Les interventions du PNUD ont contribué à la participation accrue des femmes et des jeunes à la vie politique et qui est reflétée dans leur représentation aux postes électifs (parlementaires, régionaux et communaux) et leur présence accrue dans les hautes fonctions gouvernementales. Les interventions du PNUD ont contribué à l'institutionnalisation du genre dans les différents départements ministériels.

Au niveau politique, institutionnel et juridique, des efforts remarquables ont été accomplis par le Gouvernement avec l'appui du PNUD pour promouvoir un environnement favorable à la réduction des inégalités de genre.

Avec l'appui du PNUD, les femmes ont joué un rôle important dans les projets de sécurisation des frontières au Hodh Elcharghi notamment et dans la prévention et, d'une manière générale, la lutte contre le radicalisme et l'extrémisme violent en Mauritanie.

Il ya lieu de noter que le plaidoyer en faveur de la participation politique des femmes mobilise d'importants groupes : les Oulémas, les leaders d'opinion, les femmes anciennes ministres, les réseaux de femmes parlementaires et de femmes élues locales et prend, désormais, l'allure d'une revendication, assez commune, que partage l'ensemble de la classe politique.

Sur les plans social et associatif, les femmes sont, aussi, pionnières et dirigent de nombreuses ONGs caritatives et citoyennes qui agissent dans la sensibilisation sur les sujets d'intérêt public et la prévention des risques de terroristes, sanitaires et environnementaux. Les femmes rencontrées, par l'équipe d'évaluation, à l'intérieur du pays, déclarent, quel que soit l'endroit où elles se trouvent, avoir une reconnaissance de leur rôle dans la société leur conférant, désormais, un positionnement nouveau dans leurs communautés.

D. AXE 3 : EFFICACITE, DURABILITE ET IMPACT

1. Efficacité

(1) Il y a évidence que le programme pays du PNUD a montré son efficacité dans le renforcement des capacités techniques, financières et organisationnelles des institutions nationales pour assurer la coordination opérationnelle en matière d'environnement, la protection de l'écosystème et la gestion efficace des risques de catastrophe, quoique l'intervention a couvert essentiellement l'environnement au détriment des autres domaines relatifs à la sécurité alimentaire, la santé humaine et animale et les relations sociales.

Les capacités techniques, financières et organisationnelles des institutions nationales pour assurer la coordination opérationnelle en matière d'environnement, la protection de l'écosystème et la gestion efficace des risques de catastrophe ont été renforcées essentiellement à travers le projet ECHO dont l'exécution a pris deux ans 2018-2019. Le projet a ciblé l'une des régions les plus pauvres en Mauritanie, la Wilaya de l'Assaba, notamment les communes de Lebheir et de Laweissi dans la Moughataa de Barkeol et les communes de Blajmil et Hamoud dans la Moughataa de Kankossa.

Avant l'exécution du projet, il n'existait aucun mécanisme de coordination et de préparation dans la zone d'intervention. Grâce aux actions dudit projet, un mécanisme de coordination est mis en place et contribue à aider les communautés vulnérables à mieux se préparer face aux catastrophes. Il prend sa source au niveau local, jusqu'au régional en passant par les niveaux communal et départemental.

Le processus de planification de la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) a été mené en collaboration avec des structures gouvernementales telles que la Protection civile, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, l'Office National de la Météorologie et le ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Les collectivités locales (régionales et communales) sont un partenaire clé du PNUD dans ces domaines. Les partenaires du projet sont l'UE, le PAM et OXFAM.

Le projet a contribué (i) à mettre en place un mécanisme de surveillance et d'alerte précoce multirisques ainsi que des protocoles de réponse au niveau local. Il est composé d'un SCAP-RU (Système Communautaire d'Alerte Précoce et Réponse aux Urgences), d'OSV (Observatoire de Suivi des Vulnérabilités), et de Comités Départementaux de Gestion des Crises (CDGC), (ii) à renforcer les capacités de collecte des données et des vulnérabilités, ainsi que des capacités locales de réaction rapide aux catastrophes, et (iii) à établir des liens entre les trois premiers niveaux à savoir, le local, communal et départemental. Au niveau régional, la création d'une Base de Données et la mise en place d'un Comité Régional de Prévention et de Gestion des Crises (CRPGC) sous le leadership du Wali de l'Assaba sont des facteurs déterminants pour établir complètement le lien entre les différents niveaux¹⁴.

Responsable communautaire ayant bénéficié de la formation sur les SCAP RU :

« La formation et la sensibilisation à elles seules ne servent à rien si elles ne sont pas accompagnées de financement pour des activités génératrices de revenus. On avait mal compris le projet ECHO car on pensait que la formation et la sensibilisation étaient des conditionnalités pour avoir des appuis financiers et finalement ça n'a pas été le cas ».

Le projet s'articule autour de l'alerte précoce afin de prévenir les catastrophes et incidents à travers les SCAP-RU et réseaux à tous les niveaux (Communauté, commune, Moughataa, Wilaya). Il a aussi équipé les communes en stocks de contingences (équipements en premiers secours). Tous les outils ont été mis en place et l'Etat devrait assurer la continuité. Même si les SCAP-RU et réseaux ne fonctionnent pas comme durant la phase d'exécution du projet, ils ont été utilisés par la wilaya lors de la sensibilisation sur la prévention de la pandémie Covid 19.

Le PNUD a appuyé à travers le projet ECHO les autorités locales et les comités villageois, départementaux et régional de gestion des risques dans : (1) L'Organisation d'un atelier de formation au

¹⁴ Rapport final ECHO, 18/7/2019

profit de 40 membres des acteurs étatiques et non étatiques de la Wilaya de l'Assaba sur la gestion locale des risques à Kiffa du 12 au 15 Février 2018 ; et (2) L'élaboration de 4 plans de contingence au profit des communes cibles.

Le projet a permis la mise en place de 16 comités communautaires d'alerte précoce. La direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DRSGC) de l'Assaba, à Kiffa, a confirmé à l'équipe d'évaluation que ces comités collectent l'information et la remonte à la commune qui les envoie à la moughataa et celle-ci les envoie à la wilaya. Les informations collectées concernent :

- La sécurité alimentaire
- La santé humaine
- La santé animale
- Nutrition des enfants de 0 à 5 ans
- Les relations sociales
- L'environnement

Le choix des personnes recueillant les données se fait selon des critères précis : être fixe dans la zone, disponible, volontaire et savoir lire et écrire. Les membres des comités d'alerte sont dotés de téléphones portables pour communiquer les informations urgentes. Chaque comité est supposé transmettre un rapport mensuel. Après l'achèvement du projet seuls 25% des 200 personnes membres des SCAP-RU formés dans le cadre du projet continuent partiellement à faire le travail de collecte et à le communiquer, en ce qui concerne plus particulièrement les informations relatives aux feux de brousse et pâturages. Les femmes vu la mobilité des hommes ont joué un rôle important dans ce projet. Il n'est pas évident que la collecte des informations ait été aussi conduite pour les autres aspects du projet, vu qu'ils concernent d'autres services régionaux et l'équipe d'évaluation n'a pu vérifier cet aspect.

Responsable de la protection civile et de protection contre les catastrophes, structure bénéficiaire du projet ECHO :

« Le rôle des SCAP RU et autres relais d'alerte précoce contre les catastrophes naturelles est très important dans la mesure où il permet d'avoir des informations en temps réel sur les conditions de vie des populations et leur environnement. Ces relais de communication ont été utilisés par les autorités administratives dans le cadre de la sensibilisation sur le Covid19 et se sont révélés efficaces »

Le PNUD a été aussi efficace dans le renforcement de la résilience communautaire et la protection des communautés des zones vulnérables urbaines contre les insécurités liées aux catastrophes, à la santé, à l'alimentation, à l'environnement et à l'économie et a renforcé leur sécurité grâce à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Les interventions ont consisté essentiellement à un lancement de campagnes de sensibilisation et de formation des gouvernements locaux dans plusieurs villes en Mauritanie en matière de résilience, de réduction des risques de catastrophe, d'approche de la sécurité humaine et de mise en place d'une plateforme d'apprentissage sur les risques urbains et la sécurité humaine. Selon le rapport d'évaluation mené sur le projet relatif au renforcement de la résilience communautaire et la sécurité humaine des communautés vulnérables en milieu urbain, les capacités et les connaissances au niveau local sur la réduction des risques de

catastrophes, la résilience et la sécurité humaine ont été renforcées par l'information, la sensibilisation, la formation, les visites d'échanges. Plus de 2000 personnes ont participé aux séances de sensibilisation sur la RRC et la sécurité humaine. Les ateliers de formation ont permis de renforcer les connaissances sur la gestion et prévention des risques, bien que le niveau des capacités reste faible. Un total de 12 parties prenantes a été impliqué et des partenariats ont été développés pour promouvoir la sécurité humaine et le renforcement de la résilience¹⁵.

Le projet a consisté aussi en l'identification des lacunes et des défis en matière de risque urbain ainsi que le développement de plans d'action de résilience, comprenant des éléments de sécurité humaine dans cinq communes ciblées participantes¹⁶.



Groupe de discussion à Barkeol sur la prévention des catastrophes naturelles et les SCAP RU

(2) Les communautés vulnérables ont bénéficié de l'appui du PNUD dans l'amélioration de leurs moyens de subsistance et de résilience grâce à une gestion efficace des risques de catastrophes et des risques climatiques

¹⁵ Evaluation finale du projet de renforcement de la résilience des communautés et la sécurité humaine des communautés vulnérables en milieu urbain grâce à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 », 2019

¹⁶ « Renforcer la résilience communautaire et la sécurité humaine des communautés vulnérables en milieu urbain grâce à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 », Rapport Final – 2019

Le programme a appuyé certaines interventions communautaires particulièrement dans la Wilaya de l'Assaba visant à réduire les risques et catastrophes. L'appui à la Wilaya de l'Assaba est une continuation des interventions conduites à travers le projet AMCC1 dans l'Assaba et le Brakna durant la période 2014 – 2018. Les interventions ont consisté, entre autres, à l'appui aux initiatives communautaires à travers le financement de 32 projets.

Les villages ont bénéficié des constructions et des réhabilitations des ouvrages de production comme les digues, diguettes, barrages et seuils de ralentissement qui sont de nature à maîtriser les eaux de ruissellement, limiter les érosions et favoriser l'exploitation des sols à des fins agricoles. Par exemple, les programmes de pare-feu exécutés par l'État avec l'appui des partenaires limitent la propagation et feux de brousse et préservent les pâturages. Les programmes de mise en défens ont facilité la régénération de certaines espèces végétales locales et ont permis de constituer des réserves fourragères. La formation des auxiliaires vétérinaires limite la perte d'animaux grâce à l'intervention opportune de ces vétérinaires (vaccination du cheptel)¹⁷. Le projet a aussi appuyé la structure en charge de la météo et la dotation des villages en pluviomètres en plus de conseils aux paysans relatifs aux jours propices aux semences.

Les villageois ont aussi bénéficié d'un appui financier pour la création d'AGR et qui leur a permis d'améliorer leur résilience. Il est important de noter que les interventions du programme dans la création des AGR ont pris en considération les effets des activités économiques sur l'environnement. Par exemple, les AGR centrées sur le dépôt du gaz butane et gérés par les femmes contribuent à limiter la coupe du bois. Les travaux communautaires requérant une main d'œuvre abondante pour leur réalisation ont contribué à la génération de revenus pour les membres des communautés à savoir les femmes et les jeunes ainsi qu'à leur résilience en s'attachant plus à leurs villages et à limiter l'émigration interne.

(3) L'efficacité du CPD2018-2022 est évidente dans la mise en œuvre de projets d'électrification des zones les plus démunies et vulnérables, particulièrement à travers l'utilisation des énergies renouvelables, bien que l'effet reste limité à des interventions pilotes

Depuis 2011/2012, le gouvernement s'oriente vers les énergies renouvelables. En 2013, la Stratégie Nationale des Energies Renouvelables a été mise en place avec l'appui du PNUD et l'Organisation Internationale de l'Energie Renouvelable (l'IRENA). Un plan directeur de production de l'énergie renouvelable a été établi pour la période (2013-2030). Actuellement, le ministère de l'Energie prépare une déclaration de politique énergétique avec l'appui de ses principaux PTFs (PNUD, BM, UE et AFD). Une Stratégie Nationale d'électrification rurale a été mise sur pied.

Le PNUD qui par le passé se limitait à un rôle d'assistance institutionnelle s'est orienté vers le financement des projets de développement en participant au cours des deux dernières années à des projets d'électrification : le projet MINIGRID et le Projet d'électrification rurale en zones isolées (PERZI).

Le projet Minigrad a deux composantes : un appui institutionnel et un appui en équipements (centrales et réseaux). L'appui institutionnel a porté sur : l'élaboration du code d'électricité, la régulation, l'appui à l'agence nationale de météorologie, les cahiers des charges pour les délégataires, la formation des délégataires, la formation des formateurs sur les énergies renouvelables, le don à l'école des métiers de la SOMELEC d'un laboratoire didactique pour former les techniciens de la société d'électricité sur les

¹⁷ Établissement de la situation de référence des moyens d'existence et opportunités d'emploi pour les communautés de la wilaya de l'Assaba, R3 – RAPPORT FINAL, décembre 2019

énergies renouvelables. D'après le PNUD, ce volet du projet a été exécuté à 95%. Pour la deuxième composante, le projet Minigrad a achevé la mise en place des réseaux alors que les centrales sont dans une phase avancée.

Les interventions du PNUD ont contribué à améliorer les capacités des femmes, des jeunes à faire face aux risques de catastrophe. L'évaluation qui a été conduite sur les Minigrads montre que le projet est très peu entreprenant en matière de genre, de droits humains et d'inclusion sociale. Dans les travaux stratégiques, il n'est envisagé à aucun niveau de fenêtre pour favoriser le positionnement des femmes dans le sous-secteur, ni un renforcement de capacité à aller chercher les plus démunis et à promouvoir les droits. Au niveau opérationnel, alors que les femmes sont significativement présentes sur la chaîne de valeur pêche-transformation-commercialisation, aucune approche spécifique ne leur est dédiée dans les 4 villages du littoral. Ces lacunes du projet lui viennent de son cadre logique complètement silencieux sur ces dimensions. Le projet manque aussi de stratégies pour accompagner les bénéficiaires dans la valorisation des investissements opérationnels attendus sur le littoral¹⁸.

(4) Réponse du PNUD au Covid 19

Depuis la survenue de la Covid 19, la coopération entre le ministère de la santé et le PNUD a été intense bien que le PNUD ne fût pas parmi les partenaires du ministère. La coopération a porté sur :

- L'établissement et la mise en œuvre du plan de préparation de l'arrivée de la pandémie lorsque la Covid 19 est apparue dans les pays voisins.
- L'élaboration et la mise en œuvre du plan de riposte dont la durée est de 2 ans : sensibilisation, communication, appui à la coordination, mobilisation des ressources, provision des expertises requises et équipements pour le télétravail, gestion des déchets, outils et produits utilisés pour la prévention
- L'établissement et la mise en œuvre du plan de cohabitation : vaccination, poursuite des mesures préventives en prenant en compte la nécessité de la continuité des activités économiques et de développement.

Il faut noter que le ministère de la santé vient de réactualiser le Plan national du développement sanitaire-PNDS (2021- 2030), aligné sur les ODD, suite à l'évaluation et l'analyse du Programme 2017-2020 sur la base de l'Enquête Démographique sur la Santé (EDS). Le ministère a exprimé le besoin de l'appui du PNUD et autres partenaires à la mise en œuvre de ce plan.

Le PNUD a apporté son appui pour la riposte contre la Covid 19 et au PROPEP ; Il faut remarquer la souplesse avec laquelle le PNUD a traité les requêtes relatives au Covid19 et au PROPEP.

2. Durabilité

Le PNUD a réussi à assurer une certaine pérennité à travers l'institutionnalisation des bénéfices de son appui au renforcement des capacités techniques, financières et organisationnelles des institutions nationales pour assurer la coordination opérationnelle en matière d'environnement, la protection de l'écosystème et la gestion efficace des risques de catastrophe.

¹⁸Evaluation à mi-parcours du projet "Promouvoir des mini-réseaux dans les provinces mauritaniennes à l'aide de technologies hybrides (MINIGRIDS)", Rapport final, Décembre 2019

L'institutionnalisation a pris la forme de la mise en place d'un mécanisme de surveillance et d'alerte précoce, l'appropriation par les structures nationales gouvernementales du projet plus particulièrement au niveau de la Protection civile et la mise en place de comités communautaires. Il n'est pas évident, cependant, que ces comités soient actuellement actifs, à l'exception des 25% des comités de l'Assaba qui poursuivent la collecte de données.

L'amélioration des moyens de subsistance et de résilience des populations vulnérables grâce à une gestion efficace des risques de catastrophes et des risques climatiques peut être considérée comme durable puisqu'elle a consisté en appui de constructions et de réhabilitations des ouvrages de production qui sont de nature à maîtriser les eaux de ruissellement, limiter les érosions et favoriser l'exploitation des sols à des fins agricoles. Ces constructions nécessiteraient cependant la prise en charge par les wilayas de leur entretien dans le cas de possibles dégâts. Les AGR créés dans le cadre de la protection de l'environnement et qui contribuent à la génération de revenus pour les communautés peuvent être considérées comme pérennes.

Il n'y a pas de doute que la stratégie du PNUD en matière des énergies renouvelables a contribué à la durabilité de ses interventions dans ce domaine. En effet, le PNUD s'est orienté vers le financement de projets de développement (électrification et minigrids) tout en offrant un appui institutionnel à travers le renforcement des capacités et l'appui à l'élaboration de réformes au niveau du code d'électricité et des énergies renouvelables.

3. Impact

Les indicateurs qui mesurent l'impact de l'axe 3 sont liés à la part des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie, le pourcentage de la population rurale ayant accès à l'électricité, et la part des pertes économiques liées aux risques annuels naturels (géophysiques et climatiques notamment) dans le produit intérieur brut.

La mesure du dernier indicateur ne peut être appréciée faute de données statistiques, et du fait que la Mauritanie n'a pas connu ces dernières années de catastrophes climatiques. Cependant, les travaux de constructions et de réhabilitations des ouvrages de production comme les digues, diguettes et barrages dont les villages de l'Assaba ont bénéficié pour réduire les risques de catastrophes ont eu un impact sur la création d'emploi pour leur réalisation. La création d'emploi a contribué à la génération de revenus pour les membres des communautés à savoir les femmes et les jeunes ainsi qu'à leur résilience en s'attachant plus à leurs villages et à limiter l'émigration interne.

Les données concernant les deux premiers indicateurs montrent que l'impact a été presque insignifiant. La part des énergies renouvelables qui était estimée, selon le CPD, de monter de 32% en 2015 à 50% en 2020, a en fait atteint 40% en 2021¹⁹. Le pourcentage de la population rurale ayant accès à l'électricité n'a pas changé les cinq dernières années, maintenant le pourcentage de 5% ²⁰alors que le niveau cible devait atteindre 15% en 2022.

¹⁹Rapport d'activité de la SOMELEC au 31/12/2020

²⁰Information fournie par le coordinateur du projet Minigrid

Synthèse globale sur la question du Genre : Axe 3

Les interventions du PNUD ont contribué à améliorer les capacités des femmes, des jeunes à faire face aux risques de catastrophe. Les femmes ont pu ainsi jouer un rôle important dans les comités communautaires d'alerte précoce.

Elles ont bénéficié des interventions du programme dans la création des AGR qui ont pris en considération les effets des activités économiques sur l'environnement. Les AGR ont permis aux femmes d'améliorer leur résilience face aux risques climatiques. Les AGR créés dans le cadre de la protection de l'environnement et qui contribuent à la génération de revenus pour les communautés peuvent être considérées comme pérennes.

Cependant, l'évaluation qui a été conduite sur les Minigrids montre que le projet est très peu entreprenant en matière de genre, de droits humains et d'inclusion sociale. Au niveau opérationnel, alors que les femmes sont significativement présentes sur la chaîne de valeur pêche-transformation-commercialisation, aucune approche spécifique ne leur est dédiée dans les 4 villages du littoral.

E. EFFICIENCE DU CPD

La gestion de l'information des activités du CPD s'effectue à travers le système intégré (ATLAS) qui permet le renseignement des indicateurs, l'actualisation et l'analyse des risques, l'établissement des rapports de suivi périodiques, le suivi des contrats et l'élaboration du plan des missions (visites de terrain notamment). Les rapports de mise en œuvre et d'étapes sont régulièrement établis.

Un certain nombre de risques doivent aussi être pris en compte et, dans la mesure du possible, gérés, pour une plus grande efficacité dans la mise en œuvre des projets, à savoir : les retards récurrents d'acquisition de biens et services, au niveau du PNUD Mauritanie, constituent un gros risque de perturbation de la programmation et ont beaucoup retardés la mise en œuvre des projets au cours de l'année 2020²¹. Les organisations nationales rencontrées par l'équipe d'évaluation sont presque unanimes concernant la lourdeur des procédures du PNUD en ce qui concerne les contrats, le recrutement, la passation de marchés, les paiements, etc... Les retards sont aussi dus à la réactivité parfois lente de la partie nationale. Avec l'apparition de la pandémie du COVID-19, beaucoup d'activités ont été annulées alors que les restrictions liées aux regroupements et aux déplacements ont affecté l'efficacité du programme.

Plusieurs bénéficiaires des projets du CPD 2018-2022 :

« La lenteur des procédures du PNUD et son mécanisme de passation de marchés se répercutent négativement sur l'image de l'agence onusienne et handicapent sérieusement l'exécution de ses projets ».

²¹ Rapport de progrès novembre 2020, Projet d'appui à la réalisation et au suivi des objectifs pauvreté-environnement de la SCAPP et des politiques sectorielles en relation avec les ODDs en Mauritanie (APE MAURITANIE)

L'efficacité du programme a été aussi affectée par l'absence d'un comité de pilotage ou l'absence de réunions régulières de tels comités pour un certain nombre de projets, par exemple, le Comité de pilotage de l'APE qui a été peu opérationnel ne s'est réuni qu'une fois en 2020²². L'absence d'un comité de pilotage pour le projet Minigrids réunissant les acteurs clés identifiés dans le document de projet a gêné l'intégration du projet, empêché des apprentissages mutuels entre composantes stratégique et opérationnelle²³.

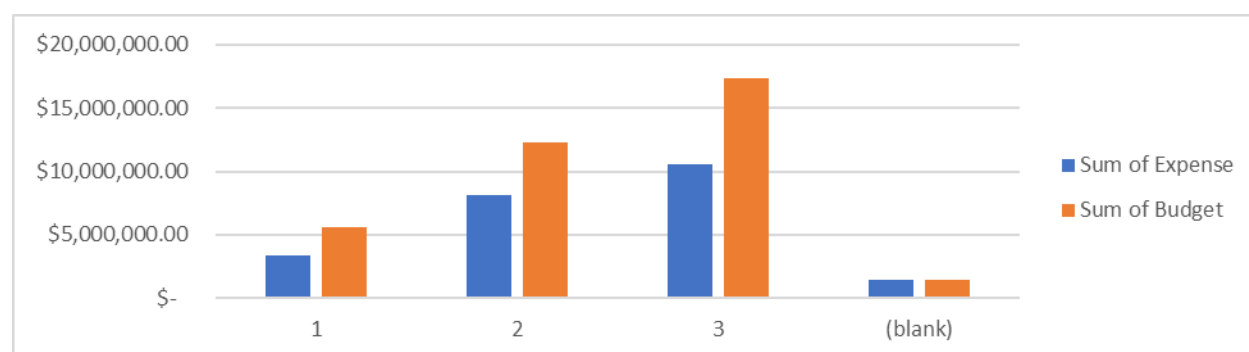
Quant au budget du CPD, il est important de noter que la part de l'axe 1 dans le budget total ne dépasse pas 15%, ce qui montre que la réduction de la pauvreté et la création d'emplois n'a pas été considérée comme une priorité. La plus grande part du budget a été consacrée à l'axe 3 (47.3%), l'axe 2 étant financé par le tiers du budget. Il faut mentionner que la part des dépenses totales dans le budget total (un peu moins que 65%) peut être justifiée par la pandémie qui a entravé la mise en œuvre des projets.

Tableau 2. Dépenses et budget du CPD 2018 – 2022 par axe

AXE	Dépenses (US\$)	Pourcentage des dépenses totales (%)	Budget (US\$)	Pourcentage du budget total (%)	Pourcentage des dépenses dans le budget total par axe (%)
1	3,399,451	14.45	5,619,309	15.33	60.5
2	8,087,189	34.37	12,245,812	33.41	66.0
3	10,588,690	45.00	17,338,823	47.31	61.1
NA	1,453,991	6.18	1,445,572	3.94	100.0
Grand Total	23,529,321	100.00	36,649,516	\$100.00	64.2

Source : PNUD

Figure 1. Dépenses et budget du CPD 2018 – 2022 par axe



²² Rapport de progrès, Projet d'appui à la réalisation et au suivi des objectifs pauvreté-environnement de la SCAPP et des politiques sectorielles en relation avec les ODDs en Mauritanie (APE Mauritanie), novembre 2020

²³ Cheikh Faye, Evaluation à mi-parcours, "Promouvoir des mini-réseaux dans les provinces mauritaniennes à l'aide de technologies hybrides (MINIGRIDS)", décembre 2019.

F. VALEUR AJOUTEE DU PNUD

La valeur ajoutée du PNUD est appréciée par la mesure dans laquelle les activités, les résultats et les objectifs du programme reflètent des avantages pour les interventions du PNUD, et la mesure dans laquelle le PNUD a pu renforcer son rôle de leader parmi les agences des Nations Unies.

Les agences des Nations Unies opérant en Mauritanie et avec lesquelles l'équipe d'évaluation s'est entretenue ont été unanimes quant au rôle primordial du PNUD dans la coordination des interventions des agences des Nations Unies en Mauritanie et dans l'efficacité de cette coordination. Les relations avec le PNUD sont considérées comme excellentes. La coordination a permis au PNUD et autres agences d'éviter la duplication dans les interventions, de coordonner leurs activités et même de coopérer ensemble dans un certain nombre de projets. Les réunions de coordination ont été utiles du fait qu'elles ont permis aux agences le partage d'information, les échanges d'expérience, et aussi d'identifier les domaines de coopération.

La valeur ajoutée du PNUD dans la coordination provient du fait qu'il est considéré comme une agence neutre et multi-sectorielle. D'après certaines agences, la direction du PNUD est fermement engagée en faveur de la coordination et de la coopération. Le PNUD joue un rôle de plaidoyer auprès du gouvernement et est le leader dans son appui à la mise en œuvre de la SCAPP et de son suivi. Le PNUD est considéré comme ayant une grande expertise et il est mieux placé pour accompagner le gouvernement à préparer les stratégies de développement.

Les domaines de collaboration et de projets communs entre le PNUD et les agences des Nations Unies sont multiples ; ils couvrent : la résilience, la décentralisation (PAGOURDEL) ; l'environnement ; la jeunesse et la mise en place de centres d'écoute ; l'engagement communautaire ; les innovations comme celles des financements innovants (zakat) ; la promotion en ce qui concerne le genre ; la gouvernance ; la SCAPP et la SCRAPP régional ; la prévention du SIDA ; l'alliance Sahel, etc...

La force du PNUD en tant qu'agence multi-sectorielle est considérée aussi comme une faiblesse, car le PNUD entre en compétition avec les autres agences des Nations unies, plus particulièrement au niveau de la mobilisation de ressources des bailleurs de fonds. Les intérêts des agences peuvent ainsi diverger avec le PNUD, ce qui le place ainsi dans une position délicate et difficile. Le PNUD aurait besoin ainsi de se positionner et de focaliser ses interventions au lieu de toucher à plusieurs domaines. Une des agences considère que le PNUD a besoin de travailler sur la communication et la transparence qui peut être améliorée ; comme par exemple, le manque d'information sur certains projets financés par le PNUD au Hodch Chargui. La rotation des fonctionnaires du PNUD est considérée comme assez élevée, alors que la mémoire institutionnelle est faible, ce qui fait qu'un temps assez précieux passe pour que les nouveaux fonctionnaires comprennent le contexte.

VI. CONCLUSIONS PAR AXE : EFFICACITE, DURABILITE ET IMPACT

A. AXE 1

Efficacité : Le PNUD a été efficace dans l'amélioration des capacités du système de planification et de programmation budgétaire de la Mauritanie, dans le renforcement de la capacité des partenaires pour la mise en œuvre de la SCAPP et de l'agenda 2030 et dans la mise en place de la réforme des finances. Une coordination plus étroite du PNUD avec les autorités mauritaniennes est nécessaire, particulièrement en ce qui concerne les réformes économiques et l'appui à la nouvelle structure du ministère des Affaires économiques, la Direction générale de l'évaluation. Le Programme a été, cependant, moins efficace dans la réduction de la pauvreté, la création de meilleures possibilités d'emploi et des moyens de subsistance pour les groupes marginalisés, bien que le PNUD ait mis à la disposition des populations vulnérables des moyens de subsistance alternatifs, résilients, respectueux de l'environnement et rentables.

Le programme a été peu efficace dans la formulation et la mise en œuvre de projets spécifiques aux femmes dans plusieurs domaines y compris l'entrepreneuriat féminin, le leadership, l'inclusion financière, etc...Le CPD a été cependant peu efficace dans la formulation et la mise en œuvre de projets spécifiques aux femmes et cela dans divers domaines : l'appui à l'entrepreneuriat féminin dans le cadre d'un projet à long terme, le renforcement du leadership féminin, les interventions de plaidoyer pour l'élaboration, l'adoption et la promulgation d'une loi sur la parité ainsi que l'inclusion financière à travers une loi garantissant l'accès des femmes au crédit.

Durabilité : La durabilité des interventions du PNUD au niveau du renforcement des capacités des institutions nationales dans la mise en œuvre des politiques publiques dépendrait, dans une large mesure, des dispositions que le PNUD prendrait dans l'accompagnement de ces institutions dans la mise en œuvre des réformes. La durabilité des bénéfices des interventions du PNUD, dans la création de meilleures possibilités d'emploi, pour les groupes marginalisés (femmes et jeunes), n'est pas évidente. Les congélateurs solaires et les moulins à grain de Barkéol bien qu'ils continuent à fonctionner avec une grande appropriation de la part des femmes, leur entretien n'a pas été prévu dans le projet, et pour les bénéficiaires, il est au-delà de leurs possibilités financières. La continuité de fonctionnement des équipements dépendrait de l'appui que recevraient les gérantes de la part du PNUD, y compris l'appui financier.

Impact : Le CPD a contribué à la réduction de la pauvreté, du chômage et des inégalités de niveau de vie entre 2014 et 2019. Il n'y a pas de doute que le programme contribuera à des effets multiples avec la création des AGRs pourvu qu'un accompagnement de ces Activités Génératrices de Revenus se poursuive dans le futur. L'impact serait perçu avec la mise en œuvre de la fiscalité environnementale et par conséquent l'accroissement des recettes de l'Etat. L'impact est plus évident en ce qui concerne les femmes dont l'émancipation, l'autonomisation et la confiance en soi se sont accrues grâce au programme du PNUD.

B. AXE 2

Efficacité : L'efficacité a été un point fort de l'axe 2 du programme pays. La plupart des partenaires et bénéficiaires rencontrés font ce constat qui a aussi été confirmé lors des visites de terrain. La mise en œuvre de l'axe 2 du CPD a, globalement, été réalisée de manière assez adéquate en dépit des changements d'organigrammes des ministères en août 2019 et surtout de l'arrivée de la pandémie Covid19 en mars 2020. Les projets et actions exécutés ont été efficaces pour répondre aux besoins des bénéficiaires. Il y a, aussi, des mesures prises dans l'urgence, telles la riposte au Covid19 et la mobilisation des fonds pour le plan mauritanien de relance, post Covid19, le PROPEP.

Le Renforcement de l'appareil judiciaire, la mise en place des mécanismes de protection et d'assistance juridique pour les groupes vulnérables et la modernisation des institutions de justice, grâce à l'utilisation de nouvelles technologies, sont des attendus importants du pilier Gouvernance du CPD 2018-2022. Ils ne verront, cependant, pas le jour, dans le temps d'exécution imparti à ce programme pays, du fait que le projet *Appui à la Modernisation et l'Accessibilité de la Justice* est en cours de lancement.

Le Développement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs des droits de l'homme pour aider les victimes, a été concrétisé à travers : i) la promulgation de la Loi portant sur les Associations, les Fondations et les Réseaux, ii) la formation des jeunes et des femmes vivant dans les zones frontalières sur la citoyenneté, les Droits de l'Homme et iii) la médiation en cas de conflits et en particulier s'ils opposent populations autochtones et réfugiés.

La participation politique des femmes et des jeunes a connu un essor véritable et plusieurs actions de promotion du leadership, visant les femmes et les jeunes, ont été réalisées.

Le recul de représentation politique de femmes à l'Assemblée nationale et aux Conseils Municipaux est plus le résultat de l'introduction de la proportionnelle au niveau des Moughataa qui avaient plus de deux députés. Au scrutin proportionnel de la députation passent, en général, les têtes de listes car la compétition est rude ; les femmes qui occupent souvent la deuxième place au niveau des listes en pâttissent. Avec la création de nouvelles Moughataas, à l'intérieur du pays, au sein des circonscriptions qui avaient plus de deux députés, cet obstacle disparaîtra.

Les jeunes quant à eux ont été actifs et avec le développement des groupes de pression, ils jouent au sein de la société un rôle, au moins, égal à celui des partis politiques dans les domaines de la lutte contre la corruption, de la discrimination et de la préservation de la liberté d'expression et des Droits de l'Homme

Le Développement des capacités techniques, financières et organisationnelles des acteurs de l'administration publique et des collectivités locales a été entrepris au titre du CPD 2018-2022. Les administrations centrales partenaires du PNUD, dans le cadre de la mise en œuvre du CPD, en ont bénéficié. Les régions ont eu un important appui sans lequel elles n'auraient, peut-être, pas pu émerger en tant que collectivités territoriales en charge du développement économique et social au niveau des wilayas. Les communes ont également reçu des appuis.

L'étude et la prévention des dangers de la radicalisation et du terrorisme ont bénéficié d'une attention particulière qui a permis d'aboutir à des résultats probants. Les dispositifs de gestion des frontières, les mécanismes de prévention des conflits mettant en avant les femmes et les jeunes ont été des succès. Cet

élan devra être maintenu surtout avec le regain de fragilité sécuritaire au niveau de la plupart des pays sahéliens.

Cependant l'absence d'un programme intégré prenant en compte les causes profondes de l'insécurité dans les zones frontalières et de la radicalisation est une insuffisance qui nécessite d'être corrigée. Des solutions réelles aux problèmes des populations autochtones et des réfugiés qui souffrent de la pauvreté et du chômage sont à apporter.

Durabilité : Le retard de la mise en œuvre du projet *Appui à la Modernisation et l'Accessibilité de la Justice* peut être, partiellement, comblé par une facilitation des procédures en vue de réduire, autant que faire se peut, les délais d'exécution sans préjudice pour la régularité et la transparence.

La restructuration du système judiciaire aura des implications qui couvriront la promotion des Droits de l'Homme, l'amélioration du climat des affaires, le renforcement de l'Etat de droit et l'enracinement de la démocratie.

L'appui à la CENI était rapide et approprié mais le fait que tous les 5 ans cette structure change de Président, de membres et même de personnel administratif et financier, rend, difficilement, durable tout appui à cette institution. C'est, aussi, presque le cas, de l'Assemblée nationale avec son organisation actuelle. L'appui futur à ces deux institutions devra permettre de les doter d'administrations professionnelles fonctionnelles et durables afin de capitaliser les appuis et assurer les transferts de compétences.

La durabilité des réalisations, outils et généralement d'acquis enregistrés grâce à la mise en œuvre de l'Axe2 du Programme pays 2018-2022 est assez fragile. Des accompagnements et des phases complémentaires de projets ciblant les mêmes domaines restent les biens venus en vue d'une meilleure pérennisation des bénéfices tirés de l'exécution de l'axe Gouvernance du CPD finissant.

Impact : L'indice de perception de la corruption s'est légèrement amélioré durant la période 2016 – 2020, alors que les données ne sont pas disponibles pour mesurer l'impact sur le pourcentage de femmes dans le Parlement et la perception du terrorisme par les jeunes et les femmes. L'impact est évident quant au libre accès aux données relatives aux budgets, aux dépenses et à la passation de marchés publics. L'impact est aussi évident dans la participation accrue des jeunes et des femmes dans les communautés locales.

C. AXE 3

Efficacité : L'efficacité du programme est reflétée dans le renforcement des capacités des institutions nationales et régionales dans la coordination opérationnelle essentiellement en matière d'environnement ainsi que dans le renforcement de la capacité comités communautaires dans la collecte des informations en leur transmettant de la commune à la moughataa et de cette dernière à la wilaya, quoique l'équipe d'évaluation n'a pu vérifier si la collection de données par les comités couvre tous les domaines considérés dans le projet et si les différents échelons de l'administration ont pris les mesures nécessaires suite aux données recueillies. Il n'y a pas de doute, cependant, que le programme a atteint les résultats escomptés concernant la mise à la disposition des communautés vulnérables de l'infrastructure nécessaire

visant à réduire les risques et catastrophes ainsi que l'appui à la création d'AGR en vue d'améliorer les moyens de subsistance de la population.

Durabilité : Bien que le PNUD ait renforcé la capacité des institutions nationales et la mise en place d'un système de coordination opérationnelle en matière d'environnement et la gestion efficace des risques de catastrophe, il n'est pas évident que les institutions nationales et les comités communautaires poursuivront leur travail sans un accompagnement du PNUD, car 25% seulement des 200 personnes membres des comités formés dans le cadre du projet continuent partiellement à faire le travail de collecte et à le communiquer. L'infrastructure mise à la disposition des communautés vulnérables pour réduire les risques de catastrophes peut être considérée comme durable quoique l'entretien de cette infrastructure par les administrations régionales concernées serait nécessaire. Quant aux AGR créées et qui peuvent être considérées comme durables à court terme, leur durabilité à long-terme dépendrait de l'appui que recevraient les bénéficiaires dans la gestion de leurs micro-entreprises. Le fait que le PNUD s'est orienté vers les questions stratégiques à travers le financement des projets d'électrification et des minigrids est sans doute un aspect positif qui assurerait leur pérennité. Cette dernière serait beaucoup plus renforcée avec la création d'un cadre législatif et réglementaire approprié et un accompagnement socio-économique est nécessaire pour promouvoir les énergies propres.

Impact : La contribution du Programme dans l'accroissement de la part des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie ainsi que dans l'accès de la population rurale à l'électricité a été presque insignifiante. L'impact est évident dans la contribution du programme dans l'accroissement de la résilience des populations locales en s'attachant plus à leurs villages grâce aux travaux de construction visant à réduire les crises de catastrophe.

VII. CONCLUSIONS POUR LES 3 AXES : PERTINENCE, EFFICIENCE ET VALEUR-AJOUTEE DU PNUD

Pertinence : La pertinence du CPD est reflétée dans son alignement en ce qui concerne deux des trois objectifs stratégiques de la SCAPP, à savoir : La promotion d'une croissance forte, durable et inclusive et le renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions. Le CPD est aussi aligné avec le programme de développement durable 2030 et le plan stratégique du PNUD. Le dessein du programme répond bien aux nécessités des bénéficiaires, quoique la réduction de la pauvreté et la création d'emplois n'ont pas eu la place désirée comparativement avec les autres interventions du programme. Le CPD a, cependant, prouvé sa flexibilité en répondant aux besoins immédiats des bénéficiaires, en ce qui concerne en particulier les effets de la pandémie.

Efficiencia : Bien que la gestion de l'information du CPD peut être considérée comme efficiente, la lourdeur des procédures du PNUD a engendré des retards dans la mise en œuvre des activités, ce qui a affecté l'efficiencia du programme. L'efficiencia a été aussi affectée négativement par la pandémie qui a eu des effets de réduction des dépenses par rapport au budget alloué. Bien que le PNUD ait montré sa flexibilité en déplaçant des fonds des programmes à des activités pour limiter les effets de la pandémie,

néanmoins, il devrait prendre en considération la possibilité de risques qui pourraient émerger dans le prochain CPD.

Valeur ajoutée du PNUD : La valeur ajoutée du PNUD par rapport aux organisations des Nations Unies est essentiellement l'efficacité de son rôle de coordination et le fait que c'est une agence multi-sectorielle permettant le partage d'information et l'échange d'expériences sur des thèmes variés. La force du PNUD en tant qu'agence multi-sectorielle est considérée aussi comme une faiblesse, car il entre en compétition avec les autres agences des Nations unies, ce qui nécessiterait du PNUD une meilleure focalisation de ses programmes qui lui permettrait de se différencier des autres agences des Nations Unies.

VIII. ENSEIGNEMENTS TIRES

1. Une coordination plus étroite du PNUD avec les autorités mauritaniennes à travers des réunions régulières et la constitution et/ou l'opérationnalisation des comités de pilotage permettraient d'améliorer l'efficacité et l'efficience des projets.
2. L'intégration du genre dans les différents projets du CPD, bien que nécessaire, n'est pas suffisante en elle-même. Celle-ci doit être accompagnée de réformes dans la législation, plus particulièrement la loi sur la parité et l'inclusion financière, ainsi que la formulation et la mise en œuvre de programmes pour les femmes et qui répondraient aux conditions spécifiques des femmes en Mauritanie, en mettant l'accent sur leur autonomisation, l'entrepreneuriat féminin et le leadership.
3. La durabilité des bénéfices des interventions du PNUD dans la création de meilleures possibilités d'emploi pour les groupes marginalisés (femmes et jeunes) dépendrait de l'institutionnalisation des interventions par les administrations régionales et les ONG nationales qui prendraient la relève et l'accompagnement des bénéficiaires après la fin du projet.
4. L'effet limité du CPD sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté est essentiellement dû au faible rôle du secteur privé qui est considéré comme le secteur clé dans la création d'emplois. Le secteur privé ne peut prendre effectivement son rôle sans l'adoption de réformes concernant l'amélioration du climat d'affaires et le renforcement des institutions de ce secteur.
5. La nécessité de bien préparer les projets de telle sorte que dès leur signature l'exécution commence. Le projet de justice signé depuis presque une année n'a pas encore été officiellement lancé.
6. L'étendue des projets et leur courte durée constituent des goulots d'étranglement pour la bonne exécution et la durabilité des projets ; il sera nécessaire d'en tenir compte dans l'avenir en étalant les durées de mise en œuvre.
7. La participation active des femmes et des jeunes à la vie publique ne se mesure pas seulement et nécessairement par leur présence comme candidats aux élections et même en tant qu'élus mais par leur capacité de pouvoir influencer la culture démocratique et le respect des droits de l'homme.

8. La durabilité des projets dépend en grande partie de la compréhension par les bénéficiaires de la philosophie du projet et ses attentes. Les charges financières nécessaires pour le fonctionnement et la maintenance éventuelle après l'achèvement de la mise en œuvre du projet doivent être supportées par le bénéficiaire ou l'Etat ; une clause dans la convention de mise en œuvre du projet en question, signée entre le PNUD et l'Etat ou le partenaire, doit explicitement le préciser.
9. La question du genre doit être définie, de manière explicite dans les documents de projets (PRODOCs), avec précision d'indicateurs SMART de mesure de l'atteinte des objectifs visés. Des audits de la prise en compte du genre sont nécessaires à mi-parcours et en fin de projet pour apprécier la prise en compte du genre.
10. L'appui à la CENI et à l'Assemblée nationale est cyclique et d'appropriation faible en raison du renouvellement systématique des deux institutions. Au lieu de l'approche classique d'intervenir au moment de la formation de la nouvelle CENI et pour le Parlement juste après l'élection, une préparation de l'appui aux deux institutions en impliquant autant que possible le personnel permanent (non désigné comme les membres de la CENI et non élu comme les députés) pour réaliser rapidement les actions habituelles d'appui aux deux structures.
11. La promotion de la décentralisation et du développement local soutenue par le PNUD avant la régionalisation est une approche novatrice qu'il faut continuer à suivre afin de consolider les acquis importants enregistrés dans ces domaines.
12. L'implication des femmes et des jeunes dans la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme, conjuguée au partenariat avec les structures spécialisées de l'Etat, dans la sécurisation des frontières, notamment le PNDDH, est une initiative heureuse dont les résultats ont été probantes. Il s'agit d'une bonne pratique pouvant être étendue aux autres wilayas frontalières avec le Mali.
13. L'appui à la modernisation de l'administration publique a été assez limité et plutôt ponctuel. La demande dans ce domaine est forte surtout en renforcement de capacités techniques et organisationnelles. Un programme d'appui et d'accompagnement de l'administration publique est souhaitable lors du prochain CPD.

IX. RECOMMANDATIONS

A. AXE 1

1. Mettre sur pied un programme de promotion et de soutien aux PME, l'entrepreneuriat et l'innovation, et plus particulièrement l'entrepreneuriat féminin et des jeunes. Cela nécessiterait le renforcement de la capacité des institutions intermédiaires du secteur privé (Chambre de Commerce, de l'Agriculture et de l'Industrie ainsi que les autres associations du secteur privé) afin d'assurer la durabilité de ce programme.
2. Développer un programme de réduction de la pauvreté et la création d'emplois à travers le développement des chaînes de valeur plus particulièrement dans le secteur agricole, l'élevage et la pêche.

La création d'emplois et de revenus est la condition sine qua non pour faire face aux causes profondes du radicalisme.

B. AXE 2

1. Renforcer la consolidation de l'Etat de droit, des droits de l'Homme, de la paix et de la sécurité à travers la modernisation du secteur de la justice, la participation des jeunes et des femmes aux élections et à la vie publique et le renforcement du rôle des jeunes et des femmes dans la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent.

2. Renforcer la capacité des administrations régionales, de la société civile et des communautés locales, en particulier les jeunes et les femmes, à s'engager pleinement dans les processus de planification du développement local, à travers l'identification et l'évaluation des besoins des groupes cibles/bénéficiaires, la traduction des besoins dans la formulation et la mise en œuvre d'un plan de développement avec des objectifs, activités et indicateurs bien définis, et budget correspondant, et enfin à travers le suivi et l'évaluation.

3. Formuler un programme de renforcement de la capacité des organisations de la société civile afin qu'elles puissent contribuer plus efficacement au développement économique et social du pays.

C. AXE 3

1. Le PNUD doit continuer son appui et l'accompagnement des comités communautaires d'alerte précoce dans la collection de l'information dans les domaines suivants : la sécurité alimentaire, la santé humaine, la santé animale, la nutrition des enfants de 0 à 5 ans, les relations sociales et l'environnement. Cet appui doit aussi couvrir les administrations régionales concernées par les informations collectées afin de les accompagner dans la mise en œuvre d'une réponse adéquate à des changements survenus dans un des domaines cités plus-haut.

2. Dans le futur CPD, le PNUD doit être plus présent, de préférence en tant qu'agence de coordination et de mobilisation des différents partenaires, dans la mise en œuvre du Plan national du développement sanitaire- PNDS (2021- 2030). Le rôle du PNUD serait aussi d'amener les partenaires à s'aligner au PNDS.

3. Préserver l'environnement et assurer le Développement durable à travers l'accompagnement des efforts institutionnels de limitation des effets du changement climatique, le renforcement des systèmes de prévention et d'alertes dans le cadre de la gestion des catastrophes naturelles et la préservation de l'environnement face au développement des activités industrielles, minières, halieutiques et gazières.

X. LES AXES STRATEGIQUES D'ORIENTATION POUR LE PROGRAMME 2023 – 2027

A. Le Contexte

La mise en œuvre du CPD 2018-2022 a, incontestablement, produit un certain nombre d'acquis essentiels mais qui gagneraient à être consolidés. L'emploi et la lutte contre la pauvreté, la gouvernance, l'environnement et le développement durable sont les axes du CPD finissant et ont, tous, connu des améliorations appréciables. Le contexte politique, économique et social, en Mauritanie, a connu une grande évolution au cours des quatre dernières années.

Le contexte politique

Sur le plan politique, l'élection présidentielle, de juin 2019, a constitué une forme d'alternance dans la gouvernance du pays. Une enquête parlementaire sur la gestion des affaires publiques, par les différents gouvernements, qui se sont succédés, depuis 2009, a eu lieu et des procès sont en cours de préparation. Les régions, nouvelles collectivités territoriales, mises en place depuis fin 2018, se cherchent, encore, un rôle véritable dans la gestion des affaires des wilayas.

Une certaine accalmie politique règne. Seuls les réseaux sociaux font exception au silence politique qu'observent la majorité et l'opposition. Il en résulte, parfois, des interpellations de blogueurs et utilisateurs des réseaux sociaux. Au registre des Droits de l'Homme aucune irrégularité majeure n'a été signalée et la liberté d'association a été renforcée par la nouvelle Loi 004-2021 relative à la création des Associations, Fondations et Réseaux.

La sécurité dans le Sahel s'est, de plus en plus, dégradée et le regain d'activismes des groupes terroristes est prévisible en raison des conditions politiques, économiques et sociales qui prévalent dans la sous-région. La survenue de la pandémie Covid19 a exacerbé cette situation déjà assez difficile. La mise en œuvre du CPD 2018-2022 en a tenu compte, à partir de 2020, mais les besoins des populations à couvrir restent nombreux.

Le contexte socioéconomique

La pauvreté sévit notamment en milieu rural en dépit des efforts déployés pour la vaincre ou au moins l'amoindrir. Selon l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) réalisée en 2019, la pauvreté a connu en Mauritanie une légère régression durant la période 2014-2019 en passant de 30,9% à 28,2%. Elle est demeurée, cependant, comme toujours, très persistante en milieu rural : plus des 2/5 de la population rurale sont pauvres et 20% des ruraux vivent sous le seuil de l'extrême pauvreté. Les quatre régions les plus pauvres, entre 2014 et 2019, restent toujours le Guidimagha, le Tagant, le Brakna et l'Assaba. Elles abritent, à elles seules, plus de 43,1% des pauvres du pays. Les proportions des ménages habitant dans ces wilayas et vivant en dessous du seuil de la pauvreté sont : 48,6% pour le Guidimagha, 45% pour le Tagant, 41,1% pour le Brakna et 39,4% pour l'Assaba.

Aussi, les pourcentages les plus élevés de personnes vivant en dessous du seuil d'extrême pauvreté se trouvent dans ces mêmes wilayas : Guidimagha (26,2%), Tagant (25,6%), Assaba (22,4%) et Brakna

(21,4%)²⁴.

D'une manière générale plus d'un mauritanien sur cinq, habitant en milieu rural, vit sous le seuil de la pauvreté contre 4,5% en milieu urbain. La contribution du milieu rural à l'extrême pauvreté représente plus de 80%. Il ressort des résultats de cette récente enquête que la pauvreté persiste en milieu rural malgré les efforts entrepris au cours des dernières décennies.

Cette tendance s'est amplement renforcée avec les impacts négatifs de la pandémie qui sont encore appelés s'accroître davantage dans l'avenir.

En effet, les conséquences économiques de la Covid19 ont été fâcheuses. Le confinement d'abord puis le couvre-feu, qui a duré plus de 18 mois, ont appauvri la population active travaillant dans le secteur informel (56% de la population active totale en 2017 selon l'ANSADE) et vivant au jour le jour. Au niveau du secteur formel les suppressions d'emplois ont été nombreuses et les emplois précaires fréquents. La pauvreté a, donc, gagné du terrain depuis le début de la pandémie et une telle évolution risque de continuer si des mesures urgentes ne sont pas prises et appliquées

L'exploitation de l'important Champ gazier Tortue Ahmeyim, conjointement avec le Sénégal, prévue à partir de 2024, offrira de nouvelles perspectives de développement mais engendrera de nouveaux risques et défis environnementaux.

L'environnement marin a subi de grandes détériorations au cours des dernières années qui, conjuguées à la surexploitation des ressources halieutiques, ont conduit à la raréfaction des produits de la pêche et au renchérissement de leurs coûts au niveau local.

Une telle situation économique générale aura, nécessairement, des implications multiples, coûteuses économiquement, graves socialement et dangereuses sur le plan de la sécurité et de la lutte contre l'extrémisme violent. Les jeunes et les femmes constituent les franges les plus vulnérables et les plus touchées par les retombées négatives actuelles et futures la crise économique.

B. LES AXES STRATEGIQUES PRINCIPAUX DU CPD 2023-2027

1. Reduction de la pauvreté et création d'emplois à travers l'appui aux réformes économiques visant la promotion d'un secteur privé compétitif et dynamique

Comme le secteur privé a un rôle primordial dans la création d'emplois et la croissance économique et par conséquent la réduction de la pauvreté, il est proposé que le PNUD conçoive un programme consacré essentiellement au secteur privé avec les objectifs spécifiques suivants :

- La promotion des PME, l'entrepreneuriat et l'innovation, et plus particulièrement l'entrepreneuriat féminin et des jeunes
- La promotion d'entreprises sociales qui contribueraient au développement des compétences et la création d'emploi
- L'amélioration de l'accès aux sources de financement et plus particulièrement l'inclusion financière pour les femmes

²⁴EPCV 2014 et 2019

- Le renforcement de la capacité des institutions du secteur privé (Chambre de Commerce, de l'Agriculture et de l'Industrie ainsi les autres associations du secteur privé) afin qu'elles puissent mieux servir leurs membres et conduire les activités de plaidoyer avec les autorités gouvernementales car la responsabilité des réformes incombe aussi au secteur privé et non pas exclusivement au gouvernement.
- L'accompagnement du ministère des affaires économiques dans l'exécution des évaluations des politiques publiques et par conséquent l'identification des réformes économiques suite aux évaluations produites.

2. Renforcement des capacités des administrations régionales (collectivités territoriales et services décentralisés de l'Etat), de la société civile et des communautés locales, en particulier les jeunes et les femmes, à s'engager pleinement dans les processus de planification du développement local et la mise en œuvre des programmes de développement

L'objectif est d'accroître la capacité des administrations régionales et des organisations de la société civile à s'engager dans les processus du développement local principalement dans les domaines suivants :

- Capacité à identifier et évaluer les besoins des communautés locales et des groupes cibles/bénéficiaires
- Capacité à engager les parties prenantes concernées, en particulier les communautés locales y compris les mouvements de la jeunesse qui étaient appuyés par le PNUD, dans l'identification et l'évaluation des besoins des bénéficiaires
- Capacité à traduire les besoins dans la formulation et la mise en œuvre d'un plan de développement avec des objectifs, activités et indicateurs bien définis, et budget correspondant.
- Capacité de suivi et d'évaluation

3. Préservation de l'environnement à travers l'accompagnement des efforts institutionnels de limitation des effets du changement climatique, le renforcement des systèmes de prévention et d'alertes dans le cadre de la gestion des catastrophes naturelles et la préservation de l'environnement face au développement des activités industrielles, minières, halieutiques et gazières.

4. Renforcer la consolidation de l'Etat des de droit, des droits de l'Homme, de la paix et de la sécurité

Pour ce faire il faudra :

- Moderniser le secteur de la justice
- Promouvoir la participation des jeunes et des femmes aux élections et à la vie publique
- Renforcer le rôle des jeunes et des femmes dans la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent
- Consolider et étendre les acquis enregistrés, dans le cadre du CPD 2018-2022, en terme de sécurisation des frontières à toute la zone frontalière avec le Mali
- Appuyer le volontariat et les actions citoyennes d'intérêt général

Annexe 1 : Matrice d'évaluation

Critère d'évaluation correspondant	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Outils/ méthodes de collecte des données	Indicateurs/ Norme de réussite	Méthode d'analyse des données
PERTINENCE	1. Dans quelle mesure y a-t-il une évidence claire dans les objectifs et la structure du CPD (Document du Programme Pays) du respect des priorités de la stratégie nationale de développement ainsi que des autres stratégies pertinentes du PNUD ?	1.1 Dans quelle mesure le programme est aligné à la stratégie nationale de développement à long terme (SCAPP) pour la période 2016-2030, au Plan stratégique du PNUD pour la période 2017-2021 et au Cadre de Partenariat pour le Développement Durable (CPDD) pour la période 2018-2022 ?	CPD Documents de projets	Analyse documentaire	1.1.1 Degré d'alignement du CPD à la stratégie nationale de développement à long terme (SCAPP) pour la période 2016-2030, au Plan stratégique du PNUD pour la période 2017-2021 et au Cadre de Partenariat pour le Développement Durable (CPDD) pour la période 2018-2022	Analyse qualitative
		1.2 Dans quelle mesure l'analyse des problèmes est définie sur la base du passé, des leçons apprises et du contexte actuel ? 1.3 Dans quelle mesure la définition des indicateurs répond bien à la logique implicite de l'intervention et facilite l'implémentation et le contrôle ?	CPD Documents de projets Partenaires et autres parties prenantes	Entrevues	1.2.1 La définition des objectifs et des résultats attendus du CPD a pris en compte la nécessaire participation des différentes parties prenantes 1.3.1 L'ensemble des hypothèses de base et des risques pris en considération dans le dessin du Programme sont crédibles et structurent un cadre logique (theory of change) convaincant 1.3.2 Evidance de la pertinence et validité du programme par rapport aux nouvelles stratégies sectorielles mises en place 1.3.3 La structure de gestion du	Analyse qualitative

					CPD s'est avérée crédible et adéquate aux tâches et responsabilités	
		1.4 Dans quelle mesure le dessin du programme est flexible pour s'adapter aux nécessités des bénéficiaires et des besoins des parties prenantes ?			1.3.4 Le genre et les droits de l'homme, y compris les droits des personnes handicapées, sont pris en compte dans le CPD	
		1.5 Dans quelle mesure le dessin du programme est flexible pour s'adapter aux changements du contexte ?			1.4.1 Evidence d'adaptation du CPD à l'évolution du contexte et aux enseignements tirés de l'expérience précédente	
	2. Dans quelle mesure la conception du projet a-t-elle pris en compte la durabilité à long terme du projet grâce à la mise en place de dispositifs adéquats de renforcement des capacités et arrangements institutionnels ?		CPD et projets	Analyse documentaire	2.1 Evidence de l'appropriation des interventions du projet par les principales parties prenantes 2.2 Les dispositions institutionnelles pour la durabilité à long terme des résultats du projet sont décrites de manière adéquate	Analyse qualitative
EFFICACITE : PROMOTION D'UNE CROISSANCE FORTE, DURABLE ET SANS EXCLUSION						
	3. Dans quelle mesure les institutions nationales chargées des affaires économiques ont la capacité d'élaborer des stratégies et d'assurer la coordination intersectorielle, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation de politiques	3.1 Dans quelle mesure les institutions nationales au niveau central et régional disposent des capacités et d'outils pour élaborer, mettre en œuvre et suivre des politiques, stratégies et plans de développement cohérents qui préservent l'environnement et les	Rapports annuels et de suivi Partenaires et autres parties prenantes	Analyse documentaire Entrevues	3.1.1 Mesure dans laquelle des politiques, systèmes et/ou mesures institutionnelles sont mis en place aux niveaux national et infranational afin de créer et de renforcer des emplois et des moyens de subsistance 3.1.2 Nombre de rapports sur le suivi et la mise en œuvre de la	Analyse qualitative

	publiques soucieuses de l'égalité des sexes qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus ? ressources naturelles et sensibles au genre ? 3.2 Dans quelle mesure les institutions nationales au niveau central et régional sont outillées pour favoriser l'accroissement et assurer la traçabilité des investissements qui contribuent à la réduction de la pauvreté et la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et sensibles au genre ?			stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée 3.1.3 Mesure dans laquelle l'observatoire national de l'emploi est opérationnel	
4. Dans quelle mesure le programme a été efficace dans la création de meilleures possibilités d'emploi pour les groupes marginalisés (femmes et jeunes) ?	4.1 Dans quelle mesure les capacités de production et de gestion des actifs productifs des communautés sont renforcées et développées	Rapports annuels et de suivi Partenaires et autres parties prenantes Bénéficiaires	Analyse documentaire Entrevues Groupes de discussion	4.1.1 Nombre de nouveaux emplois créés	Analyse qualitative
	4.2 Dans quelle mesure des moyens de subsistance alternatifs, résilients, respectueux de l'environnement et rentables, sont renforcés et développés au profit des groupes de femmes et des jeunes			4.2.1 Nombre de personnes (femmes et jeunes) tirant profit du renforcement des moyens de subsistance	
	5.1 Dans quelle mesure les capacités du système statistique national sont renforcées en vue de la collecte, du traitement, de l'analyse et la diffusion des données désagrégées	Rapports annuels et de suivi Partenaires et autres parties	Analyse documentaire Entrevues	5.1.1 Le système national de collecte de données fournit des données géographiques ventilées par sexe sur de nouveaux domaines (gouvernance et paix, sécurité et changements climatiques)	Analyse quantitative

		(wilaya, sexe, âge) ?	prenantes			
EFFICACITE : AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE, LE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET LA LUTTE CONTRE LA RADICALISATION ET LA MENACE SECURITAIRE						
			Rapports annuels et de suivi Partenaires et autres parties prenantes	Analyse documentaire Entrevues	6.1 Nombre de tribunaux aux niveaux national et infranational organisés et bien équipés pour fournir des informations judiciaires	Analyse qualitative
		7.1 Dans quelle mesure les groupes vulnérables (femmes, personnes extrêmement pauvres, personnes handicapées, victimes des séquelles de l'esclavage) ont accès à des services d'assistance juridique ?	Rapports annuels et de suivi Partenaires et autres parties prenantes	Analyse documentaire Entrevues	7.1.1 Nombre d'organisations opérationnelles de la société civile légalement autorisées à représenter les victimes dans le système de justice 7.1.2 Nombre de personnes ayant accès à des services d'assistance juridique, ventilé par sexe	Analyse qualitative
	8. Dans quelle mesure des mécanismes communautaires pour la sécurité sont mis en place et contribuent au renforcement de la sécurité des frontières et à la lutte contre le terrorisme ?	8.1 Dans quelle mesure les risques de tension entre les populations hôtes et les réfugiées sont réduits ?	Rapports annuels et de suivi Partenaires et autres parties prenantes Bénéficiaires	Analyse documentaire Entrevues Groupes de discussion	8.1.1 Des mécanismes de prévention/résolution des conflits pour la réduction d'inégalités et de la discrimination sont mis en place et opérationnels 8.1.2 Les femmes et les jeunes participent activement dans la gestion des frontières et la lutte contre le terrorisme	Analyse qualitative
		8.2 Dans quelle mesure les populations hôtes et les réfugiées ont un accès équitable aux services de			8.2.1 Les populations hôtes accèdent à des revenus et des services de base adéquats et adoptent des attitudes pour la	

		base			cohabitation et la cohésion sociale.	
		8.3 Dans quelle mesure les capacités du dispositif régional de gestion intégrée des frontières sont renforcées ?			8.3.1 Le dispositif de coordination de la gestion des frontières dans la Moughataa de Bassikounou est opérationnel 8.3.2 Les capacités techniques et logistiques du dispositif de gestion de frontières sont améliorées pour contrôler les armes légères de petit calibre (ALPC) et le mouvement de personnes	
	9. Dans quelle mesure les acteurs de l'administration publique et des collectivités locales dans huit wilayas (régions) ont développé les capacités techniques, financières et organisationnelles pour concevoir et mettre en œuvre des politiques de développement tenant compte des disparités entre les sexes au niveau infranational	9.1 Dans quelle mesure le mécanisme et pilotage du cadre stratégique pour le Développement Economique Local (DEL) ont été développés ? 9.2 Dans quelle mesure des 'écosystèmes' régionaux de services d'appui au développement productif et à l'emploi sont mis en place ?	Rapports annuels et de suivi Partenaires et autres parties prenantes	Analyse documentaire Entrevues	9.1.1 Niveau des capacités des gouvernements et administrations infranationaux en termes de planification, de budgétisation et de suivi de la prestation des services de base 9.1.2 Nombre de plans de développement fondés sur la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée qui fonctionnent au niveau régional 9.1.3 Un mécanisme décentralisé de financement du DEL est mis en place et opérationnel	Analyse qualitative
		9.3 Dans quelle mesure l'échelon régional dans un système de gouvernance territoriale multi-acteur et multi niveau aligné à la localisation des ODD a-t-il été renforcé ?			9.3.1 Les mécanismes et processus de concertation et planification stratégique à l'échelle régionale sont opérationnels dans les wilayas d'intervention 9.3.2 Un cadre de référence et des outils pour la localisation des ODD sont opérationnels au niveau régional et local	
		9.4 Dans quelle mesure le			9.4.1 Un dispositif de Suivi et	

		dispositif de Suivi et d'évaluation des activités de développement au niveau régional et de gestion du Programme a été développé ?			d'évaluation des activités de développement au niveau régional est renforcé et opérationnalisé	
	10. Dans quelle mesure des femmes et des jeunes participent comme candidates aux élections locales et nationales.	10.1 Dans quelle mesure la participation des femmes et des jeunes dans la gestion publique, notamment au niveau des partis politiques et des sphères de décisions publiques est accrue ? 10.2 Dans quelle mesure les capacités des acteurs institutionnels, particulièrement les femmes candidates et élus, et celle de la société civile sont renforcés	Rapports annuels et de suivi Partenaires et autres parties prenantes Bénéficiaires	Analyse documentaire Entrevues Groupes de discussion	10.1.1 Nombre de femmes participant en tant que candidates aux élections locales et nationales appuyées par le PNUD 10.1.2 Nombre de jeunes participant comme candidats aux élections locales et nationales appuyés par le PNUD 10.2.1 Les acteurs nationaux bénéficient d'un dispositif amélioré pour favoriser le leadership et la participation politique des femmes conformément aux standards internationaux	Analyse qualitative
		10.3 Dans quelle mesure les capacités de la Commission Électorale Nationale Indépendante, du Conseil Constitutionnel et de la Cour Suprême ont été renforcées afin de leur permettre de jouer un rôle plus important et constructif dans le nouveau cycle électoral ?			10.3.1 Les institutions chargées des opérations électorales sont renforcées et opérationnels et travaillent d'une manière sensible au genre	
		10.4 Dans quelle mesure les capacités des parlementaires, des partis politiques et de la société civile dans le domaine de l'éducation électorale, de la citoyenneté et de l'observation électorale			10.4.1 Les acteurs démocratiques promeuvent la culture démocratique et la participation citoyenne	

		et la promotion de l'éducation électorale et civique des populations en général ont été renforcées ?				
	11. Dans quelle mesure les jeunes et les femmes au niveau national et dans les zones frontalières ont une meilleure connaissance des dangers de la radicalisation et du terrorisme ?	11.1 Dans quelle mesure les capacités des communautés locales et des autorités locales pour promouvoir conjointement la sécurité communautaire et la cohésion sociale ont été renforcées ? 11.2 Dans quelle mesure un système de coordination, de suivi et d'évaluation du projet Sahel a été mis en place ?	Rapports annuels et de suivi Partenaires et autres parties prenantes Bénéficiaires	Analyse documentaire Entrevues Groupes de discussion	11.1.1 Pourcentage de jeunes (et femmes) déclarant avoir connaissance du danger de l'extrémisme violent 11.2.1 Evidence de la mise en opération du système de coordination, de suivi et d'évaluation du projet Sahel	Analyse qualitative
EFFICACITE : LA PROMOTION D'UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA RESILIENCE FACE AUX CATASTROPHES ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE						
	12. Dans quelle mesure les institutions nationales ont les capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour assurer la coordination opérationnelle en matière d'environnement, la protection de l'écosystème et la gestion efficace des risques de catastrophe ?	12.1 Dans quelle mesure des plans relatifs à la réduction des risques ont été développés 12.2 Dans quelle mesure le	Rapports annuels et de suivi Partenaires et autres parties prenantes	Analyse documentaire Entrevues	12.1.1 Mesure dans laquelle il existe un mécanisme de coordination institutionnelle efficace 12.1.2 Nombre de plans relatifs à la réduction des risques et/ou à la réduction intégrée des risques et de plans d'adaptation et cadres institutionnels et mécanismes de coordination des différentes parties concernées qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes 12.1.3 Nombre de documents gouvernementaux dans lesquels les normes sociales et environnementales ont été intégrées 12.2.1 Un Plan départemental pour	Analyse qualitative

		développement économique local contribue davantage à matérialiser les dividendes de la paix pour les populations vulnérables ?			la gestion intégrée des ressources est établi et mis en œuvre	
					12.2.2 Les capacités des autorités locales pour soutenir le développement économique local (DEL) sont renforcées.	
					12.2.3 Nombre de plans de développement qui préservent l'environnement et les ressources naturelles et sensibles au genre	
	13. Dans quelle mesure les communautés vulnérables disposent de capacités, de ressources et d'un environnement propice pour améliorer la résilience des acquis du développement socioéconomique et des moyens de subsistance grâce à une gestion efficace des risques de catastrophes et des risques climatiques ?		Rapports annuels et de suivi Partenaires et autres parties prenantes Bénéficiaires	Analyse documentaire Entrevues Groupes de discussion		Analyse qualitative
		13.1 Dans quelle mesure les enfants et les adolescents (filles et garçons) agissent en tant qu'acteurs locaux de la paix ?			13.1.1 Une analyse des conflits menée par des jeunes identifie les priorités des adolescents et des jeunes adultes (de moins de 25 ans) pour un développement pacifique et inclusif	
		13.2 Dans quelle mesure la capacité du système local à gérer les ressources naturelles de manière pacifique est améliorée ?			13.2.1 Nombre de ménages bénéficiant durablement de projets de gestion des risques de catastrophe et des risques climatiques	
		13.3 Dans quelle mesure la résilience communautaire et la sécurité humaine des communautés vulnérables en milieu urbain grâce à la mise en œuvre du Cadre de			13.3.1 Etendue de la mise en œuvre de stratégies globales de réduction des risques de catastrophe 13.3.2 Mesure dans laquelle la promotion de nouveaux	

		Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 a été renforcée ?			partenariats innovants pour la sécurité humaine et la résilience a été renforcée.	
		13.4 Dans quelle mesure les autorités mauritaniennes ont mis en œuvre des stratégies, programmes et plans ayant intégré les objectifs Pauvreté- Environnement en vue de la réduction de la pauvreté ?				
	14. Dans quelle mesure les acteurs nationaux disposent des capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour bien intégrer la réduction des risques de catastrophe et des risques liés aux changements climatiques aux politiques et stratégies de développement et pour promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables ?	14.1 Dans quelle mesure les capacités des autorités administratives décentralisées, déconcentrées de l'Etat et des communautés bénéficiaires en matière de prévision, préparation et réponse aux urgences face aux multiples risques de catastrophes naturelles ont été renforcées ?	Rapports annuels et de suivi Partenaires et autres parties prenantes	Analyse documentaire Entrevues	14.1.1 Mesure dans laquelle un système renforcé est déjà mis en place pour accéder au financement de l'action climatique, de fournir ce financement et de le contrôler et de communiquer des informations et de procéder à des vérifications à ce sujet 14.1.2 Mesure dans laquelle la capacité des acteurs nationaux dans l'utilisation des énergies renouvelables a été renforcée	Analyse qualitative
		14.2 Dans quelle mesure les institutions nationales et les communautés rurales ont la capacité de concevoir et d'appliquer des modèles durables en matière d'accès à des sources d'énergie renouvelable			14.2.1 Nombre total de citoyens, ventilé par sexe, dont l'accès à l'énergie a été amélioré grâce à une intervention appuyée par le PNUD 14.2.2 Pourcentage de ménages dirigés par une femme bénéficiant d'un meilleur accès à l'énergie	
		14.3 Dans quelle mesure un environnement permettant d'attirer la participation du secteur privé par la réduction des risques politiques, réglementaires, législatifs et financiers pour le développement de mini-			14.3.1 Un cadre politique et institutionnel propice à la création de mini-réseaux hybrides 14.3.2 La viabilité financière des mini-réseaux est assurée	

		réseaux hybrides a été créé ?				
		14.4 Dans quelle mesure les capacités pour exploiter, gérer et entretenir des systèmes de mini-réseaux hybrides dans le pays ont été renforcées ?			14.4.1 Démonstration d'un modèle opérationnel fonctionnel aux fins de la viabilité technique et financière de mini-réseaux hybrides	
		14.5 Dans quelle mesure les institutions nationales disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires à la gestion efficace des ressources en eau, compte tenu de la problématique hommes-femmes ?			14.5.1 Mesure dans laquelle les aptitudes à mettre en œuvre des plans nationaux et locaux de gestion intégrée des ressources en eau ont été améliorées	
EFFICIENCE						
	15. Dans quelle mesure le CPD a-t-il été géré d'une manière efficiente et les résultats ont-ils été produits de manière efficiente en ce qui concerne les coûts et les délais ?	15.1 Dans quelle mesure les résultats du PCD ont-ils été achevés avec une utilisation optimale des ressources humaines et financières	Documents relatifs au budget PNUD	Analyse documentaire Entrevues	15.1.1 Coût des intrants par rapport aux résultats obtenus 15.1.2 Absence d'écarts entre les dépenses prévues et les dépenses réelles 15.1.3 Pourcentage des dépenses relatives à la gestion du programme par rapport aux dépenses totales	Analyse quantitative
		15.2 Dans quelle mesure les résultats et les activités du Programme ont-ils été achevés à temps malgré le changement du contexte ?			15.2.1 Adaptation des plans de travail annuels au changement du contexte 15.2.2 Mise en œuvre à temps du programme (Plans de travail annuels) 15.2.3 Degré de flexibilité des processus et procédures du CPD	Analyse qualitative
		15.3 Dans quelle mesure le			15.3.1 Evidence d'une gouvernance	

		suivi, la gestion des connaissances et la gestion des risques sont intégrés dans la mise en œuvre du projet et améliorent son efficacité ?			et d'une structure de gestion de CPD adéquates et des dispositions institutionnelles du programme 15.3.2 Evidence de la qualité du système de suivi, de la gestion de l'information et des rapports 15.3.3 Étendue de la gestion des risques pendant la mise en œuvre du CPD 15.3.4 Etendue des enseignements tirés pendant la mise en œuvre du programme	
DURABILITE						
	16. Dans quelle mesure les avantages résultant des interventions du CPD se poursuivront grâce à une appropriation, un engagement et une volonté adéquats affichés par les partenaires clés et les autres parties prenantes ?		Rapports annuels et de suivi Partenaires et autres parties prenantes Bénéficiaires	Analyse documentaire Entrevues Groupes de discussion		Analyse qualitative
		16.1 Dans quelle mesure les résultats et les bénéfices du programme continueraient après l'exécution des interventions du PNUD ?			16.1.1 Niveau de capacité institutionnelle organisationnelle des partenaires clés 16.1.2 Perception des partenaires clés quant à savoir s'ils considèrent avoir l'appropriation du programme/projets 16.1.3 Degré de continuation des bénéfices des projets du CPD pour les bénéficiaires	

		16.2 Dans quelle mesure les autorités mauritaniennes et parties prenantes poursuivront les interventions du CPD particulièrement celles qui sont relatives à l'achèvement des ODD ?			16.2.1 Volonté des parties prenantes concernées de poursuivre la mise en œuvre une fois le financement des interventions du programme terminé	
IMPACT	17. Dans quelle mesure le programme a contribué à la promotion d'une croissance forte, durable et sans exclusion ?		Rapports annuels et de suivi Partenaires et autres parties prenantes	Analyse documentaire Entrevues	17.1 Pourcentage d'accroissement du taux d'emploi par sexe, âge, région (moughataa) 17.2 Pourcentage de réduction du taux de pauvreté 17.3 Pourcentage d'amélioration du coefficient Gini 17.4 Pourcentage d'indicateurs des objectifs de développement durable associés à des données ventilées	Analyse quantitative
	18. Dans quelle mesure le CPD a-t-il contribué à l'amélioration de la gouvernance et des capacités institutionnelles et de la lutte contre la radicalisation et les menaces à la sécurité ?		Rapports annuels et de suivi Partenaires et autres parties prenantes	Analyse documentaire Entrevues	18.1 Pourcentage de femmes dans les parlements nationaux 18.2 Indice de perception de la corruption 18.3 Perception du terrorisme comme un crime par les jeunes et les femmes 18.4 Mesure dans laquelle il existe un libre accès aux données relatives aux budgets, aux dépenses et à la passation de marchés publics	Analyse quantitative
	19. Dans quelle mesure le programme a contribué à la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et		Rapports annuels et de suivi Partenaires	Analyse documentaire Entrevues	19.1 Part des énergies renouvelables 19.2 Pourcentage de la population rurale ayant accès à l'électricité	Analyse quantitative

	de la résilience face aux catastrophes et aux changements climatiques?		et autres parties prenantes		19.3 Part des pertes économiques liées aux risques annuels naturels (géophysiques et climatiques notamment) dans le produit intérieur brut	
VALEUR AJOUTEE DU PNUD	20. Dans quelle mesure le PNUD a-t-il pu tirer parti de sa position unique et de son avantage comparatif pour obtenir des résultats et renforcer son rôle de leadership au sein de la communauté des donateurs et organisations internationales ?	20.1 Qu'est-ce que le PNUD a pu accomplir, à travers le programme, qui n'aurait pas pu être réalisé aussi bien par des programmes/projets alternatifs, d'autres donateurs ou d'autres parties prenantes ?	Rapports annuels et de suivi Partenaires et autres parties prenantes	Analyse documentaire Entrevues	20.1.1 Étendue de la sensibilisation et du feedback positifs reçus sur le soutien unique du PNUD parmi les bénéficiaires directs et indirects et les autres parties prenantes 20.1.2 Le PNUD est reconnu comme partenaire stratégique par les parties prenantes 20.1.3 Mesure dans laquelle le programme présente des avantages pour les interventions du PNUD grâce à leur complémentarité avec d'autres programmes et projets connexes des donateurs	Analyse qualitative

Annexe 2 : Liste des documents consultés

1. Rapport Annuel de Progrès, 2019 et 2020, *Projet « Promouvoir des emplois et d'autres moyens de subsistance respectueux de l'environnement »*,
2. Document de projet, « *Promouvoir des emplois et d'autres moyens de subsistance respectueux de l'environnement* », 2018
3. Document de projet, « *Promouvoir des emplois et d'autres moyens de subsistance respectueux de l'environnement en Assaba*», 2020
4. Document de projet « *Promouvoir des emplois et d'autres moyens de subsistance respectueux de l'environnement* », 2021
5. Rapport de progrès, 2019, « *Appui au renforcement des capacités favorables à une croissance inclusive* »
6. Cheikh FAYE, Consultant International, *Evaluation d'effet Analyse des interventions du PNUD en appui à la conception, à la mise en œuvre et au S&E des politiques publiques pro-pauvres en Mauritanie, Rapport Final - Novembre 2020*
7. Document de projet, « *Projet d'appui à la réalisation et au suivi des objectifs pauvreté-environnement de la SCAPP et des politiques sectorielles en relation avec les ODDs en Mauritanie (APE – accord de Partenariat économique – Mauritanie, Octobre 2018)* »
8. Rapport de progrès, novembre 2020, « *Projet d'appui à la réalisation et au suivi des objectifs pauvreté-environnement de la SCAPP et des politiques sectorielles en relation avec les ODDs en Mauritanie (APE – accord de Partenariat économique – Mauritanie)* »
9. Rapport final – décembre 2019, « *Etablissement de la situation de référence des moyens d'existence et opportunités pour l'emploi pour les communautés de la wilaya de l'ASSABA* »
10. Rapport annuel 2017, 2018, 2019 et 2020, « *Programme d'Appui à la Gouvernance Régionale et au Développement Local*" (PAGOURDEL) »
11. Cheikh Faye, Consultant International, *Evaluation à mi-parcours "Programme d'Appui à la Gouvernance Régionale et au Développement Local" (PAGOURDEL)"- Rapport Final – Octobre 2019*
12. Rapport Annuel 2018, *Projet « Renforcement de la Gestion des frontières et lutte contre le terrorisme dans le HodhEchargui »*
13. Raymond ONANA, Consultant International, *Evaluation finale du Projet de Renforcement des Capacités de Gestion des Frontières et Accès à la Sécurité pour la Lutte Contre le Terrorisme dans la Région du Hodh El Chargui - Décembre 2019*
14. Rapport annuel, décembre 2020, *Projet « Prévention et résolution des conflits entre les populations hôtes et les réfugiés dans le HodhChargui »*,
15. Rapport annuel 2018 et 2019, « *Programme conjoint : Promotion à la participation politique des femmes en Mauritanie* »
16. KAM Oleh, Consultant International, *Evaluation des interventions du PNUD en matière de promotion et de l'égalité genre, 2020*
17. Rapport de Progrès : 2019 et 2020, *Projet « Appui à la promotion de la culture démocratique et participation citoyenne »*

18. Rapport annuel 2019 et Rapport final novembre 2020, *Projet de « renforcement des capacités locales pour la prévention des conflits dans la Moughataa de Bassiknou »*
19. Rapport de mise en œuvre du Plan de travail 2018, « *Gestion des Frontières pour la stabilité et la sécurité humaine dans le SAHEL (Mauritanie)* »
20. Rapport de progrès 2020, *Projet « Soutien aux Institutions Démocratiques et Modernisation de l'administration publique »*,
21. Document de projet, « *Projet d'Appui à la lutte antivectorielle* », 2020
22. Rapport Annuel 2019, *Projet « Promotion à la participation politique des femmes en Mauritanie »*,
23. Rapport annuel de progrès, 2019 et 2020, *Projet « promouvoir des mini-réseaux dans les provinces mauritaniennes à l'aide de technologies hybrides (MINIGRIDS) »*
24. Cheikh Faye Consultant International, *Evaluation à mi-parcours du projet promouvoir des mini-réseaux dans les provinces mauritaniennes à l'aide de technologies hybrides (MINIGRIDS), 2020*
25. Rapport d'étape 2020, « *Projet d'appui à la Campagne de distribution de MILDA 2020* »
26. Rapport de progrès, 2019, *Projet « Renforcer la résilience communautaire et la sécurité humaine des communautés vulnérables en milieu urbain grâce à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 »*,
27. Document de projet, ECHO, “*Strengthening multi hazard disaster preparedness in Mauritania to build resilience among vulnerable Populations*”, 2017
28. Rapport final, 2019, ECHO “*Strengthening multi hazard disaster preparedness in Mauritania to build resilience among vulnerable Populations*”,
29. Document de projet, *Convention de contribution de l'union européenne, Alliance mondiale contre le changement climatique en Mauritanie : « Enclencher un processus de résilience en matière de sécurité alimentaire »*, 2014
30. PNUD, *Mauritanie CPD 2018-2022 Final.FR.pdf*
31. Bureau indépendant d'évaluation, *Evaluation des résultats des activités de développement, Mauritanie, 2016*
32. *Covid-19 Réponse intégrée du PNUD*
33. PNUD, *Bureau for Policy and Programme Support (BPPS), SDG integration*
34. The Headquarters Programme Appraisal Committee (HQ PAC, *Country Programme Document for Mauritania, September 2017*)

Annexe 3 : Liste des personnes/organisations consultées

1. PNUD

Nom	Position
Adama Dian Barry	Représentante résidente adjointe
El Hassen Teguedi	Responsable S&E
Kane Abdallah Mamadou	Assistant Associé de Programme S&E
Lacina Konaté	Directeur des opérations
Fah Brahim Jidou	Leader Thématique Gouvernance et Développement Local
Sidi Khelifa,	Chargé de programmes Gouvernance et Développement Local
Diagana Mallet	Leader Thématique Environnement et Développement Durable
Ousmane Dia	Chargé de programmes Environnement, Changement Climatique
Ly Mamadou	Expert Emploi Moyens de Subsistance
Ba Mamadou	Coordinateur SGP
Issa Bellal	Economiste National
Fama Kane	Coordinatrice APE
Mohamed Khairy	Coordinateur MINIGRID
Moktar Diakité	Assistant Associé de Programme
Lalla Aicha	AccLab
Nasredine Mohamedou	AccLab
Abdel Kader Khdeim	AccLab
Nicolleta Enamo	Responsable Genre
Rym Ghazzali	Consultant d'appui en passation des marchés
Mohamed Cheikh	Expert GTR, HodhChargui

2. Organisations nationales

Institution	Nom	Position
AMM	Sidi Khelifa	SG
ANSADE	Ba Oumar Khalidou	DGA
	Mohamed Cheikh Hbib	Coordinateur
Assemblée Nationale	Abdallahi Saleh	SG
AU SECOURS (ONG)	Abderahmane Fall	Président
Cellule de Planification et de coordination/MS	Diop Cheikh Oumar	Coordinateur
CDHAHRSC	Sidi Mohamed Cheikhna Limam	Directeur des Droits de l'Homme
CENI	Ahmed Khairou	SG
	N'Diaye Kane	Chargé de Mission
	Kane Thialet	Comptable
Commune de Bassiknou	Cheikh Mohamed Sidi	Maire
Commune El Megye	Abdoullah Sidi Hanena	Maire
Commune Tevragh Zeina	Tekber Taghi	Adjointe au Maire
DEME/MPME	Moud Lemgheifri	Directeur des Etudes et du Développement
DGCT/MIDEC	Abdi Horma,	DG
DGESR/MAEPSP	Cheikhna Cheikh Ahmed Beddad	DG

	Dahmane Beich	DGA
	Hadrami Khattry	Directeur de l'évaluation des politiques publiques
DGJ/MCJS	Mohamed Sidi Mohamed	DG
DGPESD/MAEPSP	Abderahme Deddi	DGA
	Sidi Mohamed Zenvour	Directeur SCAPP
	Sidaty Sidaty	DGA SCAPP
	Sidi Mbareck Allouch	CS SCAPP
	Mohamed Ahmedou	Responsable administratif et financier
DSC/MASEF	Saleck Jeireb	Directeur
Ministère des finances	Mokhtar Ahmed Ely,	Chargé de mission, Directeur National APE
Ministère de la santé	Docteur Anne Tidjane	Directeur des maladie transmissibles
MEDD	Mohamed Yahya Lafdal	chargé de Mission
Moughataa de Bassiknou	Cheikh Maciré	Hakem
MPME	Brahim Eba Adballahi	Directeur de l'Electricité et de la Maitrise de l'Energie (DEME)
PAMAJ	Hamoud Sid'Ahmed	Coordinateur
PNDDH/MIDEC	Colonel Mohamedou Baham	Coordinateur
Radio Mauritanie	Brahim Hamdinou	Chef FM à Bassiknou
REFELA	Marieme Mint Bedy	Présidente
	Aicha Ivekou	Présidente
	Fatimata Sow,	Représentante à TévraghZeina
Wilaya Assaba	Brahim Khalidou Diallo	Directeur Régional de la Sécurité Civile et de la Gestion des catastrophes
Wilaya HodhChargui	Cheikh Abdallahi Ewah,	Wali

3. Organisations internationales

Institution	Nom	Position
Ambassade du Japon	Moe Kanazawa	Chargée de la Coopération
Banque Africaine de développement (BAD)	Amine Mouaffak	Chargé de Programme Pays Résident
Banque mondiale	Cristina Panacosantos	Responsable des opérations
Délégation Union européenne (UE)	Madeleine Onclin	Chargée de la Coopération
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)	Laurent Meillan	Représentant
Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)	SeynathAidara	Représentant assistant FNUAP Mauritanie
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	Louis Falcy	Administrateur en charge de développement
Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF)	Judith Leveillee	Représentante adjointe
Le Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations Unies.	Paulo OLIVEIRA	Directeur de pays adjoint
Organisation mondiale de la santé (OMS)	Seydou DIA	Coordinateur du secteur de la santé

Annexe 4 : Termes de référence - Evaluation du Programme Pays PNUD en Mauritanie pour la période 2018-2022

1. Contexte

Le Programme de Pays pour la Mauritanie pour la période 2018-2022 fut adopté par le Conseil d'Administration du PNUD dans sa session ordinaire du 22-26 janvier 2018. Ce document de programme, fruit d'un long processus de formulation conduit conjointement, traduit la volonté du Gouvernement mauritanien et le PNUD à œuvrer ensemble pour la réalisation des priorités nationales de développement de la Mauritanie.

Le programme de pays a été élaboré en référence à trois stratégies : (1) la stratégie nationale de développement à long terme (SCAPP) qui traduit la vision de développement pour la Mauritanie pour la période 2016-2030. Cette stratégie cadre avec les ODD et en intègre 48 cibles jugées prioritaires par la Mauritanie. (2) le Plan stratégique du PNUD pour la période 2017-2021 et (3) le Cadre de Partenariat pour le Développement Durable (CPDD) pour Mauritanie pour la période 2018-2022. Ainsi, le CPD s'articule autour de trois priorités de développement de la Mauritanie :

- (1) La réalisation d'une croissance forte, inclusive et durable intégrée dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques ;
- (2) L'amélioration de la gouvernance, le renforcement des capacités institutionnelles et la lutte contre la radicalisation et la menace sécuritaire; et
- (3) La promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et de la résilience face aux catastrophes et au changement climatique.

Depuis le démarrage du programme en avril 2018, le contexte d'exécution a fortement évolué. Au niveau national, un nouvel exécutif issu des élections présidentielles de juin 2019 est à la tête du pays. Tout en endossant la stratégie de développement du pays (SCAPP), le nouveau gouvernement a lancé un nouveau programme ambitieux de xxx \$ dénommé Programme Prioritaire du Président de la République. Au niveau mondial, l'apparition de la pandémie du Covid-19 a bouleversé les priorités tant l'impact socio-économique de la crise était fortement ressenti par tous les segments de l'économie et les couches vulnérables en particulier. Le Gouvernement a, à cet effet, développé et mis en œuvre, avec l'appui de ses partenaires, notamment le PNUD, le programme national de riposte. D'importants ajustements, de réorientations de ressources et une mobilisation de ressources conséquentes ont été nécessaires afin de répondre au nouveau contexte.

Au niveau du suivi de la mise en œuvre du programme, deux évaluations majeures (évaluations d'effet et évaluations thématiques) ont été réalisées en plus de plusieurs autres évaluations de projet. En 2020, l'évaluation thématique portant sur l'analyse genre dans les interventions du programme et l'évaluation de l'effet CPD relatif à l'appui du Programme à la gestion des ressources naturelles, le changement climatique, et à la réduction de risque de catastrophes ont permis d'apprécier les progrès réalisés et fournir des recommandations sous quelle forme poursuivre ces interventions dans une future programmation.

L'évaluation du CPD, intervient après celle du premier plan d'action de la SCAPP conduite par le Gouvernement avec l'appui du PNUD. Elle intervient également dans une période où le Gouvernement penche sur l'élaboration, du second plan d'action de la SCAPP pour la période 2021-2025.

Il est attendu de la présente évaluation du CPD, en plus d'une appréciation des progrès accomplis vers la réalisation des cibles du programme, une analyse diagnostic du contexte actuel du pays assortie de propositions pertinentes et novatrices en termes d'orientations stratégiques pour la formulation du CPD 2023-2027.

2. Justification de l'évaluation

Cette évaluation intervient à la fin du cycle actuel de planification puisque l'actuel programme de pays arrive à terme en 2022. Les conclusions et les recommandations de cette évaluation devront contribuer substantiellement à l'analyse diagnostic du contexte actuel du pays et fournir des recommandations pertinentes en termes d'orientations stratégiques pour la formulation du CPD 2023-2027.

3. Portée de l'évaluation et ses principaux objectifs

Cette évaluation s'étend non seulement sur les effets du programme d'une manière générale, mais aussi sur la manière dont les engagements politiques et stratégiques pris par le PNUD Mauritanie à travers le CPD 2018-2022 ont été respectés et dans quelle mesure les niveaux d'atteinte des effets du programmes du PNUD ont contribué ou contribuent à l'atteinte des effets du CPDD et des objectifs nationaux entre la période 2018 -2022. Une mention sera faite sur le degré d'application des principes programmatiques du PNUD (approche basée sur les droits humains, égalité des genres, normes sociales et environnementales, gestion axée sur les résultats, et le renforcement des capacités).

En définitive, cette évaluation devra offrir au Gouvernement et au PNUD l'opportunité de renouer le dialogue autour de leur cadre de coopération et d'apprécier l'évolution du contexte national et le positionnement stratégique du PNUD. Des appréciations devront être également portées sur l'utilisation rationnelle des ressources mobilisées, l'actualité et la pertinence des risques et des hypothèses, les mécanismes de pilotage et de coordination du CPD.

Les principaux objectifs de cet exercice sont :

- Evaluer le degré d'atteinte des résultats et effets attendus du CPD 2018-2023 et de fournir en retour, les éléments nécessaires au PNUD pour répondre à ses obligations traditionnelles en termes de redevabilité vis-à-vis du Gouvernement et de tous ses partenaires techniques et financiers y compris les Bailleurs et les bénéficiaires cibles ;
- Identifier et analyser les principaux facteurs internes et externes ayant favorisé ou entravé l'atteinte des objectifs du CPD et se prononcer sur l'importance des synergies développées et le degré d'implication des différents acteurs dans la réalisation des produits servant l'effet recherché.
- Examiner la pertinence de la stratégie de partenariat utilisée, les modalités d'établissement et de mise en œuvre des accords de partenariat entre le PNUD et les Agences SNU d'une part, et d'autre part, entre le PNUD et les autres partenaires multi-bi latéraux ; et se prononcer sur le bien-fondé de la concentration de l'assistance du PNUD pour l'atteinte des objectifs visés à travers le CPD 18-22.
- Fournir aux Bureau Pays PNUD Mauritanie des recommandations/orientations stratégiques et programmatiques les plus pertinentes issues de l'analyse du contexte actuel et futur, des enseignements communs, des leçons apprises ainsi que des expériences utiles pour la formulation du nouveau programme pays (CPD 2023-2027).

4. Questions de l'évaluation

L'évaluation devra répondre aux questions fondamentales suivantes réparties en cinq catégories ou analyses. Les cinq critères d'évaluation - la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact – seront appliqués pour cette évaluation.

1) S'assurer de la pertinence des orientations stratégiques et programmatiques du CPD 2018-2022 :

- Dans quelle mesure les effets du CPD et leurs stratégies de mise en œuvre sont pertinents par rapport au CPDD 2018-2022 et aux priorités nationales exprimées pour la même période à travers les principaux documents et plans stratégiques de développement du pays ?
- Quels sont les facteurs externes qui ont contribué à la réalisation ou non des effets escomptés ?

2) Mesurer l'efficacité et l'efficience de la contribution du PNUD :

- Quels sont les niveaux de réalisation des effets du CPD 18-22 du PNUD Mauritanie: résultats et défis majeurs ?
- Dans quelle mesure les résultats obtenus au niveau des effets du CPD ont-ils contribué aux effets du CPDD et du Plan Stratégique du PNUD ?
- Dans quelle mesure la stratégie du Bureau Pays PNUD (y compris la stratégie de mobilisation des ressources, de Suivi et Evaluation, de partenariat et de communication) et la gestion des opérations d'une manière générale sont focalisées d'une manière cohérente sur les progrès vers les effets escomptés du CPDD y compris les priorités nationales?
- Quelles sont les pistes et propositions pertinentes concernant les domaines et stratégies qui doivent être modifiés ou qui ont besoin d'améliorations significatives pour la formulation du nouveau programme pays.

3) Evaluer les progrès réalisés et les perspectives en matière de l'égalité entre les sexes :

- Evaluer, à travers la transversalité du genre, les résultats transformationnels des interventions y afférents, dégager les facteurs contextuels positifs (socio-économique, normatif et socio-anthropologiques) qui ont rendu possibles les résultats et dresser les profils de facteurs de résistance sur lesquels le futur CPD devra actionner sa stratégie de transformation qualitative des rapports sociaux homme-femme en vue de l'équité des sexes.
- Dans quelle mesure le Programme pays PNUD 18-22 a-t-il contribué à la promotion de l'égalité entre les sexes, à l'autonomisation de la femme et à l'émergence des mécanismes d'inclusion?

4) Appropriation Nationale, Renforcement des Capacités et Durabilité

- Comment est-ce que l'appropriation Nationale du Programme Pays a été prônée ?
- Quels effets durables ont été produits par les capacités nationales et locales qui ont été développées et renforcées par le programme pays?

5) Définir les axes stratégiques pour la période 2023-2027

L'atteinte (même partielle) des objectifs majeurs du CPD 2018-2022 structurés à travers ses trois effets devraient conduire à une nouvelle dynamique du cadre de coopération entre le PNUD et le Gouvernement mauritanien, susceptible d'induire une relance socio-économique tirée par un certain nombre de secteurs porteurs et d'actualité. Dans ce cadre, cet exercice devra, sur la base de l'analyse approfondie de l'évolution du contexte national et international, ainsi que les priorités nationales, identifier et proposer des recommandations/orientations stratégiques et programmatiques les plus pertinentes pour la formulation du nouveau programme pays (CPD 2023-2027).

5. Méthodologie de l'évaluation

Il s'agit d'une évaluation sommative et prospective dont une grande partie des données primaires proviendront des rapports des principales évaluations réalisées dans le cadre de l'exécution du programme pays actuel. En fonction des gaps de données et d'informations les évaluateurs pourront utiliser des moyens et canaux adaptés pour la collecte des données et informations complémentaires en vue d'élaborer les conclusions, leçons tirées /meilleures pratiques et recommandations attendues. La méthodologie comprendra :

- a) Une revue documentaire : la revue portera principalement sur une exploitation approfondie des rapports des évaluations à mi-parcours des effets du CPD 2018-2022, des rapports de revue du CPDD, les rapports d'évaluation des programmes et projets exécutés ou en cours de mise en œuvre par le PNUD au titre du cycle actuel (2018-2022), les rapports nationaux sur le développement humains (RNDH), les Rapports Annuels Axés sur les Résultats (ROAR), tous les documents relatifs aux programmes/projets liés à l'effet, les accords de partenariat, les rapports d'évaluation de la SCAPP et ses rapports annuels de mise en œuvre ;
- b) Une analyse des tendances, défis et perspectives issues des rencontres (interview, séances de travail) avec les différents acteurs tant au niveau national qu'au niveau des sites (structures gouvernementales, partenaires au Développement, collectivités locales, agents de réalisation, organisations de la société civile, organisations de bénéficiaires...). La mission devra tenir compte, des recommandations générales et des procédures d'évaluation du Gouvernement et du PNUD ;
- c) Une analyse approfondie des progrès réalisés et du degré d'atteinte de l'effet recherché ; des principaux facteurs ayant favorisé ou entravé l'atteinte de l'effet ; de la pertinence de la stratégie de partenariat et de la contribution de l'assistance du PNUD pour l'effet recherché ;
- d) Des mini-ateliers stratégiques avec les principaux partenaires gouvernementaux, les bailleurs et les acteurs clés de la société civile pour identifier les orientations stratégiques et programmatiques pertinentes pour la formulation du nouveau programme pays (CPD 2023-2027).

Une méthodologie plus détaillée ainsi qu'un plan de travail spécifique (y compris une matrice de conception par question principale d'évaluation) seront présentés par l'équipe d'évaluation.

6. Principaux Produits attendus de l'équipe d'évaluation

Les produits spécifiques attendus de l'équipe d'évaluation sont :

- 1) Rapport initial de l'évaluation : document décrivant la compréhension du mandat, la méthodologie spécifique à suivre pour l'évaluation y compris le cadre analytique qui sera utilisé pour réaliser les méta-analyses. La note devra aussi indiquer la méthode retenue par les évaluateurs pour conduire l'analyse prospective indiquée dans les objectifs de la présente évaluation. De même, la répartition des tâches entre les membres de l'équipe, le chronogramme de la mission, les outils d'analyse et de collecte des données complémentaires devraient être inclus dans la note qui sera présentée par l'équipe des consultants aux parties prenantes de l'évaluation. Une version finale de la note intégrant les feedbacks et suggestions de ces derniers sera produite et transmise au PNUD (**produit N° 1**);
- 2) Draft du rapport d'évaluation ne comptant pas plus de 30 pages (hors annexes) en français et selon le format fourni en Annexe 1 (**produit N° 2**);
- 3) Présentation des principales conclusions et recommandations à la réunion des parties prenantes et la facilitation de l'atelier (par le chef d'équipe senior) en utilisant des méthodes participatives (**Produit N°3**);
- 4) **Une annexe portant sur les axes stratégiques d'orientation, dûment motivés pour la période programmatique 2023-2027 (Produit 4).**
- 5) Un second draft du rapport d'évaluation comportant cette fois toutes les recommandations pertinentes issues de l'atelier de présentation avec toutes les parties prenantes (**Produit N°5**);

- 6) Rapport final d'évaluation comptant aumaximum30 pages (hors annexes) en français selon le format fourni en Annexe 1 (**Produit N° 6**).

7. Composition de l'équipe d'évaluation et compétences requises

L'évaluation sera conduite par une équipe composée d'un expert international, chef d'équipe et d'un consultant national. Le/la consultant (e) national (e) se focalisera à l'évaluation des progrès réalisés et les perspectives en matière de gouvernance, de genre, de justice, de paix et sécurité.

Le binôme d'évaluateurs (international et national) devra avoir respectivement et de manière distincte une solide expertise dans l'un des domaines suivants : i) Gouvernance et renforcement de la Démocratie, ii) Planification du développement et Croissance Inclusive, et iii) Changement Climatique et Gestion des Ressources Naturelles.

Le (a) consultant(e) international(e), économiste ou socio-économiste, justifiant d'une expérience diversifiée cumulée d'au moins 15 ans dans l'évaluation des politiques, programmes et projets, y compris plusieurs évaluations de programmes de coopérations du PNUD et/ou d'autres agences du SNU en Afrique au Sud du Sahara. Ce consultant est responsable de produire la substance en matière de Croissance et Développement Durable (gestion stratégique du développement et formulation des politiques et programmes, création d'opportunités d'emplois décents et de revenus durables pour les femmes et jeunes). Il sera également le chef d'équipe, en charge de la consolidation et de la livraison des produits de l'évaluation.

Le(a) consultant(e) national(e), spécialiste en question de gouvernance, justifiant d'une expérience diversifiée et cumulée d'au moins 10 ans dans les domaines de la gouvernance démocratique, les réformes judiciaires et législatives, les droits humains, le partenariat avec la société civile, décentralisation et formulation/évaluation des programmes et projets. Ce consultant est responsable de produire la substance en matière de gouvernance politique et administrative (promotion de la démocratie de l'État de droit et la consolidation de la paix ; lutte contre l'extrémisme violent ; Gouvernance Locale ; Appui à la société civile).

En plus de la coordination de l'équipe, le consultant international, couvrira tous les autres domaines de l'évaluation. Conformément à ses TDRs, le Team leader international senior aura pour rôle supplémentaire de superviser l'équipe, d'assurer la qualité des résultats de l'évaluation afin de délivrer tous les produits attendus et en temps utile. Les exigences de qualifications pour le Team leader International Senior sont décrites en annexes. Le processus et les critères de sélection sont décrits dans la demande de proposition.

8. Éthique d'évaluation

Cette évaluation sera conduite en conformité avec les principes énoncés dans [le Guide pour l'éthique de l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation](#)²⁵ et [le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies](#)²⁶.

9. Arrangements de gestion

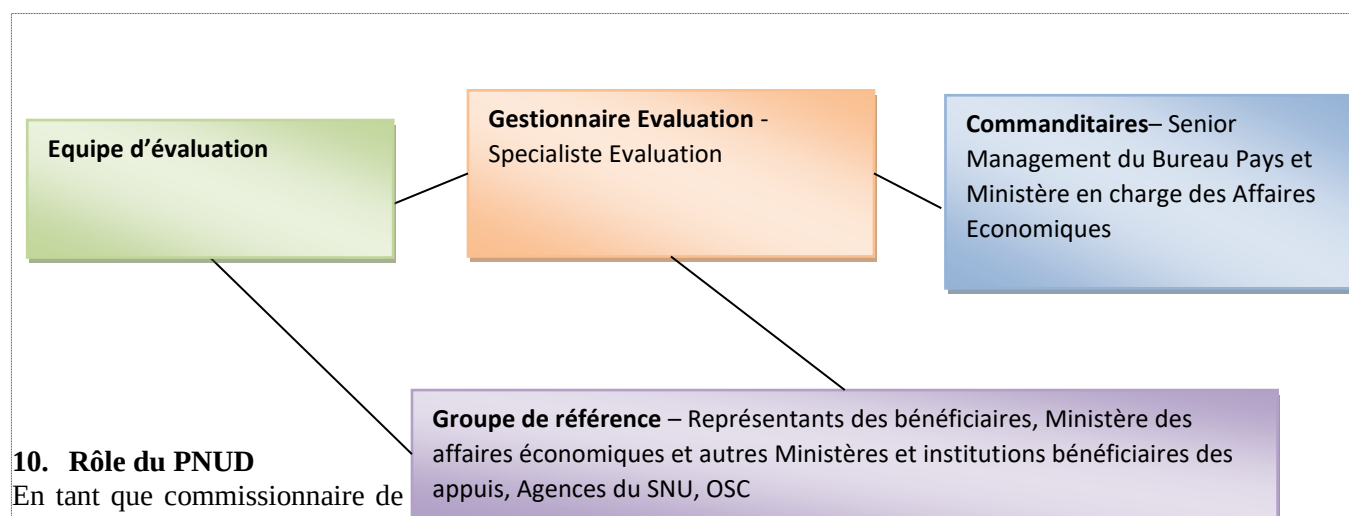
Les rôles et responsabilités clés dans les processus d'évaluation sont répartis comme suit :

²⁵ <http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines>.

²⁶ <http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct>

- a) **Commanditaires de l'évaluation**: le Senior Management du bureau pays du PNUD et le Ministère en charge des affaires du Développement pour: 1) fournir des conseils aux Evaluateurs; 2) répondre à l'évaluation en préparant une réponse du Management et en utilisant les constats de manière appropriée; 3) allouer les fonds et les ressources humaines nécessaires; 4) être responsable et rendre compte de la qualité du processus et des produits de l'évaluation; 5) recommander l'acceptation du rapport final du Groupe de référence.
- b) **Équipe d'évaluation**: Les consultants internationaux et nationaux pour effectuer l'évaluation réelle, soumettre l'approche méthodologique, collecter et analyser les données, animer les mini-ateliers, développer le projet de rapport, la présentation Power Point et le rapport final conformément aux termes de référence.
- c) **Gestionnaire de l'évaluation**: le spécialistes en S&E pour: 1) gérer les arrangements contractuels, le budget et le personnel impliqué dans l'évaluation ; 2) fournir un appui en coordination au groupe de référence, au commissaire de l'évaluation et à l'équipe d'évaluation; 3) fournir à l'équipe d'évaluation l'assistance administrative et les informations et données requises; 4) Analyser le document d'approche méthodologique et les rapports d'évaluation pour s'assurer que la version finale répond aux standards de qualité.
- d) **Groupe de référence** : les représentants des parties prenantes (partenaires nationaux, partenaires de mise en œuvre, donateurs, bénéficiaires locaux) pour appuyer la collecte des données requises, surveiller le progrès de l'évaluation et passer en revue le draft du rapport d'évaluation pour la garantie de la qualité. Un atelier sera organisé avec le groupe de référence pour passer en revue le draft du rapport.

Figure 1: Arrangements de gestion



10. Rôle du PNUD

En tant que commissionnaire de stratégie, financier et administratif. Le PNUD doit aussi mener l'ensemble de la coordination afin de gérer tout le processus d'évaluation avec l'équipe d'évaluation. Le PNUD devra aussi s'assurer de la dissémination et de l'utilisation des conclusions et des recommandations de l'évaluation afin de renforcer l'apprentissage avec les parties prenantes et l'amélioration du Programme du Pays.

11. Calendrier pour l'évaluation

La période de réalisation de l'évaluation est répartie comme suit pour les principales étapes. Le chronogramme détaillé de l'évaluation proprement dite sera retenu sur la base de la méthodologie et du

plan de travail proposés par l'équipe au démarrage de l'évaluation. La durée totale prévue pour l'évaluation est de 40 jours calendaires.

Le rapport provisoire sera partagé avant la tenue de l'atelier et un délai maximum d'une semaine, parallèlement à la préparation de l'atelier, sera accordé aux différents partenaires concernés pour faire part de leurs commentaires et observations lors de l'atelier ou en les envoyant directement aux consultants ou au PNUD.

Périodes/Dates	Activités et produits clés
Mai 2021	Processus de sélection et recrutement
15 Juin 2021	Début des revues documentaires et réception du briefing du commissaire, d'ugestionnaire de l'évaluation et du groupe de référence.
19 Juin 2021	Présentation du rapport initial de l'évaluation (produit 1') par le chef de l'équipe d'évaluation aux commanditaires, au manager de l'évaluation, et au groupe de référence pour leurs observations, ces observations doivent être intégrées pour la production de la version finale du rapport initial.
22 Juin 2021	Finalisation et transmission de la version finale du rapport initial de l'évaluation (produit 1)
22 juin au 07 Juillet 2021	Conduite de l'évaluation : mise en œuvre de la méthodologie validée.
07- 09 Juillet 2021	- Préparation et soumission du draft du rapport d'évaluation ne comptant pas plus de 30 pages en français et selon le format fourni en Annexe 1 (produit N° 2); - Partager avec le senior management et le groupe consultatif pour revue.
10 Juillet 2021	Présentation des principales conclusions et recommandations à la réunion des parties prenantes et la facilitation de l'atelier (par le chef d'équipe senior) en utilisant des méthodes participatives (Produit N°3).
12 Juillet 2021	Elaboration et soumission de l'annexe portant sur les axes stratégiques d'orientation (en français), dûment motivés pour la période programmatique 2023-2027 (Produit 4).
14 Juillet 2021	Soumission du second draft du rapport d'évaluation comportant cette fois toutes les recommandations pertinentes issues de l'atelier de présentation avec les toutes les parties prenantes (Produit N°6)
22 Juillet 2021	Soumission des rapports finaux en français (pour la note portant sur les axes stratégiques d'orientation) (produit 7)
Juillet 2021	Communication: gestionnaire de l'évaluation du PNUD pour éditer et diffuser le rapport final. Le rapport sera publié en versions imprimée et électronique, et largement diffusés en Mauritanie et mis sur le site du PNUD. Le public pourra consulter le rapport et la réponse de la direction sur le site de l'ERC²⁷. La mise à

²⁷UNDP Evaluation Resource Centre <http://www.erc.undp.org>

	disposition de ces documents sera annoncée par le PNUD sur ses propres réseaux et par d'autres canaux d'information. • Réponse de la Direction: Le Senior Management du PNUD préparera une Réponse de la Direction au rapport final de cette évaluation. L'unité Suivi et Evaluation du PNUD sera chargée du suivi de la mise en œuvre des actions et des recommandations, par l'intermédiaire du Centre des évaluations en ligne du PNUD (ERC).
--	--

12. Coût estimatif

Le cout total de cette évaluation couvrant tous les coûts associés à cette évaluation est pris en charge sur le budget de l'entité S&E du BP.

14. Annexes

Annexe 1: Modèle de rapport d'évaluation

- 1) Titre et pages de démarrage
 - Nom de l'intervention d'évaluation
 - Calendrier de l'évaluation et date du rapport
 - Pays de l'intervention d'évaluation
 - Noms et organisations des évaluateurs
 - Nom de l'organisation initiant l'évaluation
 - Remerciements
- 2) Table des matières
 - Inclure les encadrés, schémas, tableaux et annexes avec les références des pages.
- 3) Liste des acronymes et abréviations
- 4) Document de synthèse (une section indépendante de 3-4 pages y compris les principales conclusions et recommandations)
- 5) Introduction
- 6) Description de l'intervention
- 7) Etendue de l'évaluation et objectifs
- 8) Approche et méthodes d'évaluation
- 9) Analyse des données
- 10) Dédutions et conclusions
 - Résultats et conclusions globaux (y compris des réponses aux questions principales d'évaluation)
 - Résultats et conclusions par effet
 - Effet 1 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
 - Effet 2 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
 - Effet 3 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
 - Conclusions globales
- 11) Recommandations
 - Recommandations globales (y compris les recommandations produites de répondre aux questions principales d'évaluation)
 - Recommandations par effet
 - Effet 1 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
 - Effet 2 (sous-section spécifique y compris sur le genre)

- Effet 3 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
 - Les axes stratégiques d'orientation pour la période 2018-2022.
- 12) Enseignements tirés
- Sous-section spécifique y compris sur le genre
- 13) Annexes du rapport
- TDR pour l'évaluation
 - Matrice de conception d'évaluation
 - Liste des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités
 - Liste des documents d'aide révisés
 - Cadre des résultats du programme
 - Tableaux de résumé des déductions

Annexe 5 : Tableaux de résumé des déductions

OBJECTIFS DU PROGRAMME PAYS	CRITERES D'EVALUATION	RESULTATS ESCOMPTES	REALISATIONS
	PERTINENCE	Les objectifs sont alignés aux priorités de la stratégie nationale de développement ainsi que des autres stratégies pertinentes du PNUD	Le CPD est pertinent aux priorités du gouvernement mauritanien, plus particulièrement avec la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (2016-2030) qui est aussi alignée sur les objectifs de développement durable
		Le dessein du programme répond aux nécessités des bénéficiaires et réussit à s'adapter aux changements de contexte et besoins émergents des parties prenantes	La formulation des problèmes répond aux besoins des bénéficiaires Flexibilité du CPD et son adaptation aux changements, essentiellement le Programme prioritaire élargi du Président de la République (PROPEP) et la pandémie (Covid 19) Une place particulière est accordée à la question du genre et aux interventions visant la réduction de l'inégalité entre les hommes et les femmes
Axe 1 Réalisation d'une croissance forte, inclusive et durable intégrée dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques	EFFICACITE	Les institutions nationales chargées des affaires économiques ont la capacité d'élaborer des stratégies et d'assurer la coordination intersectorielle, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation de politiques publiques soucieuses de l'égalité des sexes qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus	Renforcement de la capacité des institutions nationales dans la mise en œuvre de la SCAPP et de l'agenda 2030 Préparation régulière des rapports de la mise en œuvre de la SCAPP Elaboration du second plan d'action de la SCAPP et des SCRAPP des wilayas du Gorgol et du Trarza Renforcement de la capacité du Ministère chargé de l'Economie à développer de nouveaux outils et compétences en matière de formulation de politiques et stratégies Les cellules genre dans les ministères ne sont pas cependant opérationnelles Mise en œuvre de la nouvelle Loi Organique relative aux Lois des Finances - adoption de la programmation pluriannuelle des budgets et qui devient basée sur la gestion budgétaire par objectifs Mise en place d'une fiscalité environnementale à la Direction Générale des Impôts

			Mise en place de cellules régionales de planification et de suivi de la pauvreté dans toutes les Wilayas Le suivi et l'évaluation de politiques publiques a connu du retard dans son application
		Création de meilleures possibilités d'emploi pour les groupes marginalisés (femmes et jeunes)	Création d'AGR et appui aux coopératives féminines 315 femmes et jeunes représentant 104 coopératives villageoises ont été formés sur la fabrication de produits divers 768 emplois dont 510 pour les femmes ont été créés Amélioration des moyens d'existence et l'autonomie économique de 5097 personnes, parmi lesquelles 3568 femmes et 300 jeunes Le pouvoir d'achat des femmes s'est amélioré grâce à la provision de congélateurs solaires et de moulins L'efficacité du programme dans la lutte contre la pauvreté et la génération de revenus reste, cependant, assez limitée
		Les institutions ont accru leurs capacités et leurs compétences en matière de production et de diffusion de données ventilées et d'analyse de la vulnérabilité	Des progrès évidents ont été accomplis par l'Agence nationale de la statistique et de l'analyse démographique et économique (ANSADE) dans la désagrégation des données de l'emploi et de la pauvreté par sexe et âge L'observatoire de l'emploi n'est pas encore fonctionnel
	DURABILITE	Les avantages résultant des interventions du CPD se poursuivront grâce à une appropriation, un engagement et une volonté adéquats affichés par les partenaires clés et les autres parties prenantes	Appropriation nationale des de réformes et leur mise en œuvre par les ministères concernés La durabilité à long-terme dépendrait de la mesure dans laquelle le PNUD et autres partenaires internationaux continueront à accompagner les institutions nationales à consolider les résultats acquis dans le futur Grande appropriation exprimée par les femmes de l'acquis des congélateurs solaires et des moulins qui continuent à être fonctionnels Les coopératives, en général, ont besoin de l'appui du PNUD pour

			pouvoir continuer à fonctionner
	IMPACT	La contribution du CPD à la promotion d'une croissance forte, durable et sans exclusion	Entre 2014 et 2019, la proportion de la population définie comme pauvre est passée de 30,9% à 28,2% L'Indice de Gini est passé de 0,34 en 2014 à 0,32 en 2019 Le taux de chômage a légèrement baissé entre 2014 et 2019, passant respectivement de 12,85% à 12,2% Le taux de chômage a reculé en milieu urbain de 17,22% en 2014 à 15.7% en 2019, alors que dans le milieu rural, le chômage a légèrement augmenté de 6,9% en 2014 à 7,6% en 2019 L'introduction de la fiscalité environnementale aura un impact non seulement sur l'amélioration de l'environnement mais aussi sur l'accroissement des recettes de l'Etat La création d'AGR et le renforcement des coopératives financés par le PNUD a aussi eu des effets multiples à travers le développement d'activités liées à ces AGR et coopératives, comme le développement de l'élevage, de l'agriculture, l'agro-alimentaire et d'autres secteurs Le programme a induit des changements sur l'autonomisation des femmes et leur intégration dans la société, en plus de l'augmentation de leur confiance en elles-mêmes
Axe 2 Amélioration de la gouvernance, le renforcement des capacités institutionnelles et la lutte contre la radicalisation et la menace sécuritaire	EFFICACITE	Les acteurs de la justice ont développé leurs capacités techniques et organisationnelles nécessaires en matière d'application des lois	Le développement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs de la justice, en matière d'application des lois a été moyennement efficace, à cause du retard du lancement du projet « Appui à la Modernisation et à l'Accessibilité de la Justice » Adoption d'une nouvelle loi introduisant la procédure déclarative dans la création et la reconnaissance des associations Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs des droits de l'homme pour aider les victimes
		Consolidation de la culture démocratique et participation des femmes et des jeunes comme candidates aux élections locales et	Rôle important joué par les femmes aux élections et leur participation comme candidates aux élections locales et nationales Le plaidoyer en faveur de la participation politique des femmes

		nationales	mobilise d'importants groupes : les Oulemas, les femmes anciennes ministres, les réseaux de femmes parlementaires et de femmes élues locales Projet de loi fixant un quota pour les jeunes au niveau des municipalités, des conseils régionaux et des députés, a été lancée avec l'appui du PNUD Implication croissante des jeunes à la vie publique et leur sensibilisation sur des aspects divers à travers les centres d'écoute La commission électorale nationale indépendante (CENI) a été dotée de capacités techniques et organisationnelles en vue d'organiser des élections inclusives et crédibles
		Les acteurs de l'administration publique et des collectivités locales dans huit wilayas (régions) ont développé les capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des politiques de développement tenant compte des disparités entre les sexes au niveau infranational	Elaboration du cadre juridique régissant les collectivités territoriales régionales Mise sur pied d'outils de coordination et de concertation à l'échelle régionale (GTD) et départementale (DTD) Renforcement de la gouvernance régionale et du développement local, à travers l'implication et l'engagement des acteurs concernés aux différents niveaux Introduction d'un cadre de planification stratégique intégré, sensible au genre, qui permet de rationaliser et coordonner les interventions de développement Les SCRAP ont été élaborées pour toutes les Wilayas
		Les jeunes et les femmes au niveau national et dans les zones frontalières ont une meilleure connaissance des dangers de la radicalisation et du terrorisme	Les femmes et les jeunes constituent l'ossature des comités villageois de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent : (40% de jeunes et 40% de femmes) Les comités villageois utilisent quotidiennement la formation reçue dans leur travail de sensibilisation sur le terrain
		Les capacités des autorités locales pour promouvoir conjointement la sécurité communautaire et la cohésion sociale, dans le cadre de la gestion des frontières sont	Mise en place de la Commission Nationale de Gestion des frontières et des Comités régionaux de gestion des frontières Elaboration et mise en œuvre de stratégies visant l'amélioration des échanges entre les organes responsables de la gestion des frontières

		renforcées	et la population locale des régions transfrontalières A la suite de la formation, 90 % du personnel de gestion des frontières étaient en mesure de collaborer, efficacement, avec les populations locales sur les questions sécuritaires
	DURABILITE	Les avantages résultant des interventions du CPD se poursuivront grâce à une appropriation, un engagement et une volonté adéquats affichés par les partenaires clés et les autres parties prenantes	La durabilité des actions du CPD au titre de la promotion de la Justice ne peut être évaluée au stade actuel d'avancement de la mise en œuvre du projet « Appui à la Modernisation et à l'Accessibilité de la Justice » La loi consacrant la procédure déclarative et décentralisée de la reconnaissance des OSCs devient un acquis qui serait difficile de remettre en cause Les organisations des Droits de l'homme dépendent, encore, de l'appui de l'Etat et des autres partenaires Le Centre d'écoute d'Aleg est un bon exemple de durabilité et d'appropriation Le Centre d'écoute de NEMA et la radio de Bassiknou ont des problèmes de durabilité La durabilité de l'appui du CPD à la CENI et l'Assemblée nationale n'est pas évidente eu égard au renouvellement cyclique des députés et membres de la CENI
	IMPACT	Contribution du CPD à l'amélioration de la gouvernance et des capacités institutionnelles et de la lutte contre la radicalisation et les menaces à la sécurité	L'indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International montre que l'indice s'est amélioré de 27% en 2016 pour atteindre 29% en 2020 Le rang de la Mauritanie au niveau mondial (indice de perception de la corruption) s'est amélioré de 142eme rang en 2016 à 134eme rang en 2020 Les interventions du CPD sur la promotion de la citoyenneté et de la culture démocratique à travers certains centres d'écoutes ont commencé à attirer un nombre croissant de jeunes et de femmes des communautés locales Libre accès aux données relatives aux budgets, aux dépenses et à la

			passation de marchés publics
Axe 3 Promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et de la résilience face aux catastrophes et au changement climatique	EFFICACITE	Les institutions nationales ont les capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour assurer la coordination opérationnelle en matière d'environnement, la protection de l'écosystème et la gestion efficace des risques de catastrophe	Mise en place d'un mécanisme de coordination qui a contribué à aider les communautés vulnérables à mieux se préparer face aux catastrophes Mise en place d'un mécanisme de surveillance et d'alerte précoce multirisques ainsi que des protocoles de réponse au niveau local Renforcement des capacités de collecte des données et des vulnérabilités, ainsi que des capacités locales de réaction rapide aux catastrophes Renforcement des capacités des autorités locales et des comités villageois, départementaux et régional sur la gestion des risques Mise en place de 16 comités communautaires d'alerte précoce Plus de 2000 personnes ont participé aux séances de sensibilisation sur la Réduction des risques de catastrophes et la sécurité humaine Un total de 12 parties prenantes a été impliqué et des partenariats ont été développés pour promouvoir la sécurité humaine et le renforcement de la résilience
		Les communautés vulnérables disposent de capacités, de ressources et d'un environnement propice pour améliorer la résilience des acquis du développement socioéconomique et des moyens de subsistance grâce à une gestion efficace des risques de catastrophes et des risques climatiques	Construction et réhabilitation des ouvrages de production comme les digues, diguettes, barrages Amélioration de la résilience des villageois à travers la création d'AGR favorables à l'environnement
		Mise en œuvre de projets d'électrification des zones les plus démunies et vulnérables, particulièrement à travers l'utilisation des énergies renouvelables	Mise sur pied de la Stratégie Nationale d'électrification rurale Elaboration du code d'électricité, renforcement de la capacité des délégués et formation des formateurs sur les énergies renouvelables Mise en place de l'intervention pilote de minigrids
	DURABILITE	Les avantages résultant des	Appropriation évidente par les structures nationales

		interventions du CPD se poursuivront grâce à une appropriation, un engagement et une volonté adéquats affichés par les partenaires clés et les autres parties prenantes	gouvernementales du mécanisme de surveillance et d'alerte précoce plus particulièrement au niveau de la Protection civile et la mise en place de comités communautaires Durabilité des constructions et de réhabilitation des ouvrages de production, comme les digues, diguettes, barrages Appropriation par les autorités nationales des projets de développement (électrification et minigrids)
	IMPACT	Contribution du CPD à l'amélioration de la gouvernance et des capacités institutionnelles et de la lutte contre la radicalisation et les menaces à la sécurité	Les travaux de construction et de réhabilitation des ouvrages de production ont eu un impact sur la création d'emploi pour leur réalisation. La part des énergies renouvelables qui devrait, selon le CPD, s'accroître en passant de 32% en 2015 à 50% en 2020, a en fait atteint 40% en 2021 Le pourcentage de la population rurale ayant accès à l'électricité n'a pas changé les cinq dernières années, maintenant le pourcentage de 5% alors que le niveau cible devait atteindre 15% en 2022
	EFFICIENCE	Le CPD a été géré d'une manière efficiente et les résultats ont été produits de manière efficiente en ce qui concerne les coûts et les délais	La gestion de l'information des activités du CPD est régulièrement établie Lourdeur des procédures du PNUD en ce qui concerne les contrats, le recrutement, la passation de marchés, les paiements La part de l'axe 1 dans le budget total ne dépasse pas 15%, ce qui montre que la réduction de la pauvreté et la création d'emplois n'ont pas été considérées comme une priorité
	VALEUR AJOUTEE DU PNUD	Le PNUD a pu accomplir à travers le programme ce qui n'aurait pas pu être réalisé aussi bien par les seules interventions des donateurs, ou des organisations régionales et internationales	Rôle primordial et efficacité du PNUD dans la coordination des interventions des agences des Nations Unies en Mauritanie Le PNUD joue un rôle de plaidoyer auprès du gouvernement et est le leader dans son appui à la mise en œuvre de la SCAPP et de son suivi Le PNUD entre en compétition avec les autres agences des Nations unies, plus particulièrement au niveau de la mobilisation de ressources des bailleurs de fonds

Annexe 6. Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Mauritanie (2018-2022)

PRIORITÉ OU OBJECTIF NATIONAL : Axe d'intervention n° 1 : Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive				
EFFET DANS LE PNUAD (OU TOUT OUTIL ÉQUIVALENT) CONCERNANT LE PNUD N° 1 : Les institutions chargées du pilotage économique élaborent et mettent en œuvre des politiques qui contribuent à une croissance inclusive et durable.			ODD : ODD 1, ODD 8, ODD 10	
EFFET CONNEXE DU PLAN STRATÉGIQUE : Effet 1. La croissance et le développement sont inclusifs et durables, intégrant des capacités productives qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus				
Indicateurs d'effets, niveaux de référence et cibles du PNUAD	Source de données, fréquence de collecte des données, responsabilités	Produits indicatifs du programme de pays	Principaux partenaires/cadres de partenariat	Ressources indicatives par effet (\$)
1.1 Taux d'emploi par sexe, âge, région (moughataa), langue maternelle. Niveau de référence : 50,66 % (F : 40 % ; H : 75,15 %) Cible : 55 % (F : 45 % ; H : 82 %)	Source des données : EPCV Fréquence : Quadriennal	Produit 1.1 : Les institutions nationales en charge des affaires économiques (MEF) ont la capacité de concevoir des stratégies, d'assurer la coordination intersectorielle, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation de politiques publiques sensibles au genre qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus. Indicateur 1.1.1 : Mesure dans laquelle des politiques, des systèmes et/ou des mesures institutionnelles sont en place aux niveaux national et infranational pour générer et renforcer des emplois et des moyens de subsistance Niveau de référence : Partiellement ¹⁵ Cible : Totalemment Indicateur 1.1.2 : Mesure dans laquelle l'Observatoire national de l'emploi est opérationnel Niveau de référence : Partiellement opérationnel Cible : Totalemment opérationnel Indicateur 1.1.3 : Nombre de rapports de mise en œuvre et de suivi de la SCAPP Niveau de référence : 0 Cible : 4	MEF ; Banque mondiale ; Union européenne ; GIZ ; BMZ ; Banque allemande de développement Office national de la statistique UNICEF ; UNFPA ; BAD ; Organisation internationale du Travail (OIT) ; et le secteur privé.	Ressources ordinaires : 3 828 000
1.2 Taux de pauvreté Niveau de référence : 31 % (milieu urbain : 16,7 % ; milieu rural : 44,4 % ; ménages dirigés par une femme : 20,02 % ; ménages dirigés par un homme : 23,2 %) Cible : 25 % (Milieu urbain : 11 % ; milieu rural : 40 % ; ménages dirigés par une femme : 15 % ; ménages dirigés par un homme : 18 %)	Source des données : EPCV Fréquence : Quadriennal	Produit 1.2 : Les groupes marginalisés (femmes et jeunes) dans les zones cibles bénéficient de meilleures perspectives d'emploi Indicateur 1.2.1 : Nombre de nouveaux emplois créés Niveau de référence : 112 (F : 56 ; H : 56) Cible : 600 (F : 300 ; H : 300) Indicateur 1.2.2 : Nombre de femmes et d'hommes supplémentaires qui bénéficient de moyens de subsistance renforcés Niveau de référence : 5 230 (F : 3 560 ; H : 1 670) Cible : 10 000 (F : 7 000 ; H : 3 000)		Autres ressources : 2 500 000
1.3 Indice de Gini Niveau de référence : 0,34 Cible : 0,30	Source des données : EPCV Fréquence : Quadriennal	Produit 1.3 : Les institutions disposent de capacités et d'une expertise accrues pour produire et rendre disponibles des données désagrégées et des analyses de		
1.4 Pourcentage d'indicateurs des Objectifs de développement durable assortis de données désagrégées : Niveau de référence : À déterminer Cible : à déterminer après la deuxième année	Source des données : Rapport de mise en œuvre de la SCAPP Fréquence : Annuel			

⁸ Évaluation de la contribution du PNUD à la promotion de l'accès à des opportunités d'emploi pour les femmes et les jeunes, Évaluation des effets des activités du PNUD 2016.

		vulnérabilité afin d'assurer un suivi régulier du niveau de réalisation des effets, y compris pour la SCAPP. Indicateur 1.3.1 : Le système national de données fournit des données géographiques et ventilées par sexe dans de nouveaux domaines (gouvernance/paix, sécurité et changement climatique). Niveau de référence : Non ¹⁶ Cible : Oui		
PRIORITÉ OU OBJECTIF NATIONAL : Axe d'intervention n° 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions				
EFFET DANS LE PNUAD (OU TOUT OUTIL ÉQUIVALENT) CONCERNANT LE PNUD N° 1 : Les institutions démocratiques travaillent de manière plus transparente et participative, le système judiciaire et carcéral est plus indépendant et efficace, l'espace démocratique est élargi (en particulier pour les organisations de la société civile et les groupes marginalisés) afin d'améliorer la coexistence pacifique, la cohésion sociale et la sécurité.				ODD : ODD 5, ODD 16
EFFET CONNEXE DU PLAN STRATÉGIQUE : Effet 2 : Les attentes des citoyens en ce qui concerne la représentation, le développement, l'état de droit et l'éthique de responsabilité sont comblées grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides				
2.1 Pourcentage de femmes au parlement national Niveau de référence : 21 % (2016) Cible : 33 % (2021)	Source des données : Rapport d'activité de l'Assemblée nationale Fréquence : Annuel	Produit 2.1 : Les acteurs du secteur judiciaire disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires à l'application de la loi Indicateur 2.1.1 : Nombre de tribunaux aux niveaux national et infranational organisés et outillés pour rendre la justice : Niveau de référence : 15 ¹⁷ Cible : 56	Ministère de la Justice ; Ministère des Affaires sociales ; Commission nationale des droits de l'homme ; OSC travaillant sur les droits de l'homme ; Ministère de la Fonction publique ; MEF ; Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ; GIZ ; Union européenne ; Agence française de développement ; Banque mondiale ; BAD ; CENI ; Ministère de la Jeunesse et des Sports ; Associations de jeunes et de femmes au niveau local ;	Ressources ordinaires : 2 832 400 Autres ressources : 17 500 000
2.2 Indice de perception de la corruption : Niveau de référence : 29 points (2016) Cible : 39 points	Source des données : Rapport de Transparency International Fréquence : Annuel	Produit 2.2 : Les OSC qui défendent les droits de l'homme disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour prêter assistance aux victimes Indicateur 2.2.1 : Nombre d'OSC opérationnelles légalement autorisées à représenter les victimes dans le système judiciaire. Niveau de référence : 4 ¹⁸ Cible : 8		
2.3 Perception du terrorisme comme crime par les jeunes et les femmes Jeunes : Niveau de référence : 50 % Cible : 70 % Femmes : Niveau de référence : 48,5 % Cible : 70 %	Source des données : Étude sur les déterminants socioéconomiques du terrorisme en Mauritanie Fréquence : Quadriennal	Produit 2.3 : Les groupes vulnérables (femmes, personnes vivant dans l'extrême pauvreté, handicapés, victimes des séquelles de l'esclavage) ont accès à un service d'aide juridique Indicateur 2.3.1 : Nombre de personnes ayant accès à des services d'aide juridique, ventilé par sexe Niveau de référence (femmes/hommes) : F : 0 ; M : 0 Cible (femmes/hommes) : F : 100 ; H : 600		
2.4 Mesure dans laquelle les données sur les budgets, les dépenses et les marchés publics de l'État sont libres d'accès [IRRF 2.1] Niveau de référence : Partiellement	Source des données : Rapport PEFA Fréquence : Quadriennal	Produit 2.4 : Les acteurs de l'administration publique et des collectivités locales dans huit wilayas (régions) disposent des capacités techniques,		

⁹ Rapport sur la Stratégie nationale de développement de la statistique, 2016.

¹⁰ Rapport final du projet « Consolidation de la paix, de la sécurité et de la justice en Mauritanie », 2016.

¹¹ *Ibid.*

Cible : Totalement 2.5 Pourcentage des dépenses de l'État allouées aux échelons régionaux et locaux Niveau de référence : 8,8 % (2015) Cible : 15 %	Source des données : Diagnostic-pays systématique Fréquence : Annuel	financières et organisationnelles pour concevoir et mettre en œuvre des politiques de développement sensibles au genre au niveau infranational. Indicateur 2.4.1 : Niveau des capacités des administrations infranationales en matière de planification, de budgétisation et de suivi de la prestation de services de base Niveau de référence : 3 (capacités partielles) ¹⁹ Cible : Capacités largement en place Indicateur 2.4.2 : Nombre de plans régionaux de développement fondés sur la SCAPP Niveau de référence : 4 ²⁰ Cible : 8 Produit 2.5 : Des femmes et des jeunes présentent leur candidature aux élections locales et nationales. Indicateur 2.5.1 : Nombre de femmes participant à des élections locales et nationales soutenues par le PNUD Niveau de référence : 365 Cible : 400 Indicateur 2.5.2 : Nombre de jeunes participant à des élections locales et nationales soutenues par le PNUD Niveau de référence : 0 Cible : 500 Produit 2.6 : Les jeunes et les femmes au niveau national et dans les zones frontalières connaissent mieux les dangers de la radicalisation et du terrorisme. Indicateur 2.6.1 : Pourcentage de jeunes déclarant avoir connaissance du danger de l'extrémisme violent. Niveau de référence : femmes 12 % ; hommes : 22 % ²¹ Cible : femmes : 50 % ; hommes : 80 %	Ambassade des États-Unis d'Amérique ; Ambassade du Japon ; et secteur privé.	
PRIORITÉ OU OBJECTIF NATIONAL : Axe d'intervention n° 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions/Travail stratégique sur la gouvernance environnementale				
EFFET DANS LE PNUAD (OU TOUT OUTIL ÉQUIVALENT) CONCERNANT LE PNUD N° 3 : Les institutions et les communautés contribuent à la gestion durable des ressources naturelles, afin d'anticiper les crises et les effets du changement climatique et d'y apporter des réponses.			ODD : ODD 1, ODD 6, ODD 7, ODD 11, ODD 13, ODD 14, ODD 15	
EFFET CONNEXE DU PLAN STRATÉGIQUE : Effet 1. La croissance et le développement sont inclusifs et durables, intégrant des capacités productives qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus				
3.1 Part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique (SCAPP)	Source des données : Rapport de mise en œuvre de la SCAPP	Produit 3.1 : Les institutions nationales disposent des capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour assurer la coordination des	Ministère de l'Environnement et du Développement durable ;	Ressources ordinaires : 2 600 000

¹² Évaluation à mi-parcours du projet ART GOLD, 2015.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Étude sur les déterminants socioéconomiques du terrorisme en Mauritanie, ministère de l'Intérieur et PNUD, 2016.

Niveau de référence : 32 % (2015) Cible : 50 % (2020) 3.2 Pourcentage de la population rurale ayant accès à l'électricité [IRRF 1.4.A.2.1] Niveau de référence : 5 % Cible : 15 % 3.3 Pertes économiques attribuables aux aléas naturels (par exemple, aléas géophysiques et climatiques) en part du produit intérieur brut (PIB) [Indicateur 5.2 de l'IRRF] Niveau de référence : 17 % Cible : 16 %	Fréquence : Annuel Source des données : SE4ALL Fréquence : Annuel Source des données : Communication nationale sur le changement climatique Fréquence : Annuel	opérations environnementales, la protection des écosystèmes et la gestion efficace des risques de catastrophe Indicateur 3.1.1 : Mesure dans laquelle un mécanisme de coordination institutionnelle efficace est en place Niveau de référence : 3 (partiellement)²² Cible : Totalemment Indicateur 3.1.2 : Mesure dans laquelle des plans réduction des risques de catastrophe et/ou des plans intégrés d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe, ainsi que des cadres institutionnels spécialisés et des mécanismes de coordination multipartites sont en place et tiennent compte des sexospécificités. Niveau de référence : 0²³ Cible : 3 Indicateur 3.1.3 : Nombre de documents gouvernementaux dans lesquels des normes sociales et environnementales ont été intégrées. Niveau de référence : 0 Cible : 5 Produit 3.2 : Les populations vulnérables disposent de suffisamment de capacités, de ressources et d'un environnement favorable pour renforcer la résilience des ressources pour le développement socioéconomique et des moyens d'existence des populations locales grâce à une gestion efficace des risques liés aux catastrophes et au climat Indicateur 3.2.1 : Nombre de ménages bénéficiant durablement des projets de gestion des catastrophes et des risques climatiques Niveau de référence : 1 400²⁴ Cible : 8 000 Produit 3.3 : Les acteurs nationaux disposent des capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour intégrer efficacement le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et stratégies de développement et pour promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables Indicateur 3.3.1 : Mesure dans laquelle un système renforcé a été mis en place pour accéder aux financements climatiques, les fournir, en assurer le suivi, établir des rapports en la matière, et les vérifier Niveau de référence : 3 (partiellement) Cible : Totalemment Produit 3.4 : Les institutions nationales et les communautés rurales élaborent et mettent en œuvre des modèles durables d'accès aux énergies renouvelables	Ministère de l'Économie et des Finances ; Ministère de l'Agriculture ; Ministère des Pêches ; Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ; GIZ ; Union européenne ; Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement ; OSC et secteur privé.	Autres ressources : 17 450 000
---	---	--	--	---

¹⁵ Évaluation de la contribution du PNUD à l'intégration de l'environnement et du changement climatique dans les stratégies nationales, Évaluation des effets des activités du PNUD, 2016.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Plan d'adaptation communautaire, 2016.

		Indicateur 3.4.1 : Nombre total de citoyens, ventilé par sexe, bénéficiant d'un meilleur accès à l'énergie grâce à l'intervention soutenue par le PNUD Niveau de référence : 19 700²⁵ Cible : 30 000 Indicateur 3.4.2 : Pourcentage de ménages dirigés par des femmes bénéficiant d'un meilleur accès à l'énergie Niveau de référence : 55 %²⁶ Cible : 70 % Produit 3.5 : Les institutions nationales disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour assurer une gestion efficace des ressources en eau sensible au genre. Indicateur 3.5.1 : Mesure dans laquelle les capacités de mise en œuvre des plans nationaux et locaux de gestion intégrée des ressources en eau ont été améliorées Niveau de référence : 3 (partiellement) Cible : Totalement		
--	--	--	--	--

¹⁸ Évaluation du Projet de plateformes solaires, 2015.

¹⁹ *Ibid.*